

**ESSAI D'HISTOIRE
D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE**

**LA PRESSE
ARABE
DE TUNISIE**

**de 1860 à la veille de la
première guerre mondiale**

**Le rôle de la Presse
dans le développement
de la Conscience Nationale**

par Mohamed DABBAB.

STD

ISBN 9973 - 11 - 192 - 3

© S.T.D. - SOCIETE TUNISIENNE DE DIFFUSION
5, AVENUE DE CARTHAGE - TUNIS - 1990

A la mémoire des patriotes.
A mon père qui a lutté toute sa vie.
A ma mère qui a souffert.
A ma femme et à mes enfants.

La Marsa, le 16 Mai 1989

SOMMAIRE

	Pages
Préface	9
Introduction	13
1ère partie	
La Tunisie, les réformes et les événements au XIX ^e Siècle.	19
2ème partie	
Les problèmes qui tourmentent les consciences tunisiennes, les objectifs de la presse arabe, son rôle et son influence, les journaux et la défense des intérêts tunisiens.	25
I - La naissance et le rôle de la presse arabe.	27
II - L'implantation française en Tunisie, les questions débattues par la presse arabe et les principales causes défendues.	36
1) Le Pouvoir et l'Administration.	36
2) Les prépondérants.	38
3) Les terres et l'Agriculture.	40
4) L'artisanat et le commerce.	42
5) L'enseignement, la formation du Nouveau Tunisien. ...	43
6) La Justice et l'injustice.	48
7) Les hommes d'Eglise.	50
III - Le rayonnement de la presse arabe et sa diffusion.	51
3ème partie	
Les journaux : des principaux titres de journaux arabes.	55
ar-Rā'īd at-Tūnusī	58
al-Ḥāḍira	60
az-Zuhra	71
Sabīl ar-Rašād	74
Lisān al-Ḥaqq	74
ar-Ruṣḍiya	77
aṣ-Ṣawāb	82
aṣ-Ṣa'āda al-'Uzma	87
al-Qalam	90

Tūnūs	91
Ḥabīb al-'Umma	92
al-Muz'ig	98
al-Muršid	102
al-Ḥaḳīqa	102
al-Munīr	107
at-Taḳaddum	107
al-Munṣif	109
Muršid al-'Umma	109
at-Tūnūsī	110
al-Liwā'	110
al-Mušīr	111
4ème partie	
Les publications arabes spécialisées.....	113
I - La presse arabe humoristique et satirique.....	115
II - Les publications culturelles et scientifiques.....	121
5ème partie	
La presse non tunisienne publiée dans la Régence.....	125
I - La presse non tunisienne publiée en langue arabe.....	127
II - Les journaux de langue étrangère publiés dans la Régence ...	130
6ème partie	
Le régime de la presse ou la loi française «adaptée» à la Régence, en 1884.....	137
- Aperçu sur la régime de la presse avant le Protectorat.....	139
- Le régime de la presse sous le Protectorat.....	140
a) Décrêt relatif à la presse.....	140
b) Décrêt de promulgation : l'imprimerie et la librairie.....	141
c) les mesures nouvelles qui modifient ou complètent le Statut de la presse.....	143
1- La question du cautionnement.....	143
2- Le dépôt légal.....	144
3- Les associations.....	145
4- L'interdiction de la presse arabe.....	145
5- Répression des provocations, apologies de délits ou crimes, reproduction de documents sur les faits de guerre, excitation de la population à enfreindre la loi, etc.....	145
6- L'étouffement des voix patriotiques.....	147
7ème partie	
L'organisation du contrôle de la presse arabe, la surveillance des journalistes musulmans, les mesures vexatoires et de coercition, la répression des journaux et les motifs d'interdiction.....	151

I- Organisation du contrôle des journaux.....	153
II- Surveillance des journalistes et coopération des Services français.....	155
III- De quelques mesures vexatoires contre les journalistes... ..	158
IV- Les mesures répressives contre les journaux et les journa- listes.....	161
8ème partie	
En résumé : l'action des journaux et des journalistes arabes.....	177
9ème partie	
Bibliographie.....	187
I- Bibliographie sommaire sur la Tunisie, en fin du XIXè Siècle et début du XXè.....	189
II- Bibliographie sur la presse de Tunisie.....	190
III- Documents d'Archives.....	196
10ème partie	
Liste des publications arabes (1860-1914).....	199
11ème partie	
Index des noms de personnes.....	205

PREFACE

L'étude de M. Mohamed Dabbab, par une analyse fouillée de la presse arabe de 1860 à la veille de la première guerre mondiale, vient enrichir un rayon de la bibliothèque historique qui se rapporte à une période cruciale de l'Histoire de la Tunisie: celle des origines du Protectorat français et de ses premières décades.

Dès 1860 paraît le premier numéro *d'ar-Rā'id at-tūnūsī* qui va répandre les idées de Kheireddine, défendre ses réformes et répondre aux critiques qu'elles suscitent. De 1888 à 1911, c'est *al-Hādīra*, hebdomadaire modéré, mais aussi réformiste et moderniste, qui «devient une tribune de l'élite tunisienne». Reprenant en quelque sorte l'action inaugurée au milieu du siècle par *ar-Rā'id*, cette publication rassemble peu à peu autour d'elle les réformistes, notamment les membres du groupe Jeune-Tunisien qui seront à la base du premier mouvement de contestation. L'année 1890 voit la naissance du journal *Az-Zuhra*, dont la longivité exceptionnelle - il ne cessera de paraître qu'en 1959 - et la grande popularité sont dues à la modération extrême autant qu'à un conservatisme prudent et au sens commercial de sa direction. Puis à partir de 1895 et jusqu'à la veille de la guerre, les organes de presse deviennent relativement nombreux. Hebdomadaires pour la plupart, les uns ne paraissent que pendant quelques années, sinon quelques mois ou même, pour les éphémères, le temps d'imprimer quelques numéros.

Parmi ces organes de presse qui naissent avec le siècle, les plus remarquables sont *aṣ-Sawāb* (1904-1938), catalogué par les autorités du Protectorat comme «panislamiste et turcophile», mais qui mènera un combat nationaliste courageux et tenace, animé par une équipe remarquable qui comprend Béchir Sfar, Hédi Labidi, Tahar Hadad... *Ar-Ruṣḍiya* (1904-1910), qui est frappé d'interdiction et doit interrompre momentanément sa parution en 1908, pour avoir osé dénoncer les abus et agissements du régime, comme la spoliation des biens Habous au profit des colons. Enfin *As-Sa'āda al-'Uẓriha* (1904-1905), qui est une revue mensuelle islamique et réformatrice, dirigée par le Cheikh Mohamed Kheder Hassine et animée par une pléiade de Zitouniens de premier plan, tels que les Cheikhs Tahar Ben Achour, Abdelaziz Messaoudi et Mohamed Ennakhli; ce qui n'empêche pas les milieux zitouniens conservateurs, et surtout opposés à tout réformisme, de craindre son message jugé néfaste, et de tout faire pour arracher son interdiction, ainsi que celle de la revue égyptienne *al-Manār*, animée par le même esprit et dirigée par le Muphti du Caire, le Cheikh Mohamed Abdou.

On doit citer également *al-Muršid* (1906-1908), Jeune-Tunisien de tendance, qui ne tarde pas à être interdit et dont le directeur Sliman Jadaoui est arrêté et écroué. Jadaouifera paraître en 1909 *Muršid al-'Umma*, qui continue à paraître plus ou moins régulièrement jusqu'en 1950, et qui devient au cours des années vingt le porte-parole du Destour. Quant à l'organe de langue arabe du mouvement Jeune-Tunisien, c'est le périodique *at-Tūnusī* (1909-1912) qui est dirigé par Ali Bach-Hamba.

M. Dabbab n'oublie pas les publications humoristiques et satiriques, ni les périodiques culturels et scientifiques de langue arabe. Il cite, enfin, les organes de presse de langue arabe et de langue étrangère qui n'émanent pas de milieux tunisiens.

Les deux derniers chapitres sont consacrés au régime de la presse à la même époque, et à l'arsenal de mesures prises pour contrôler, censurer et réprimer celle-ci.

Ainsi cette présentation, exhaustive autant qu'analytique et critique de la presse tunisienne à la veille et au début du Protectorat, constitue un apport de connaissances appréciables pour le public cultivé, et une étude de sources précieuses pour les chercheurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Habib Boularès', written over a horizontal line.

HABIB BOULARÈS
Ministre de la Culture et de l'Information

INTRODUCTION

Le 20 mars 1956, la Tunisie - ce petit pays d'un peu plus de trois millions d'habitants - accède à l'indépendance. La population est, dans sa quasi majorité, démunie des moyens élémentaires d'existence et laissée dans l'ignorance par la volonté du «protecteur». Pourtant, ce jour-là le peuple tunisien s'est levé et a crié à la face des troupes françaises : «Vive la liberté ! l'indépendance! ad-Dûstur!». Il fallait être présent et voir, pour réaliser et saisir tout ce que ces mots représentaient dans les cœurs et les esprits. On est bien loin d'une inertie sociale et politique qui régnait au début du siècle!

Par quel miracle cela est arrivé, quel est le levain qui a fermenté cette «pâte»? comment ces hommes ont-ils pris conscience, intensément, de leur personnalité, de leur dignité et de leur force? comment ont-ils réalisé que leur avenir est commun?

A l'étude de l'histoire politique de la Tunisie, à l'examen de certains événements, la presse arabe apparaît tout à la fois comme le créateur, le prolongement, le souffle, le moteur et le porte-flambeau des différents courants d'idées ou mouvements politiques: réformiste, *Jeune-Tunisien*, évolutionniste ou nationaliste. Auxquels nous pouvons ajouter le mouvement littéraire et intellectuel dans le pays. D'où l'intérêt d'un travail de recherche sur cette presse de la Régence, entre 1860 et 1914; entre l'année de parution du premier journal tunisien et le déclenchement de la première guerre mondiale. Dans une période où le livre n'était pas répandu, encore moins la radio, et la télévision était inexistante. C'est à cette époque que l'on voit s'installer le régime du protectorat français, avec main mise française sur tous les secteurs importants de la vie du pays, et que l'on constate la naissance et le développement des

luttres d'intérêts entre *prépondérants* et *indigènes*. C'est également à ce moment qu'apparaît le courant d'idées réformistes et surgit une élite tunisienne qui se charge de la défense des intérêts matériels et moraux du peuple, et de la lutte pour l'émancipation de la population musulmane. Elle va également créer des institutions d'ordre culturel, social et économique. Et c'est aussi la période où vont naître des journaux tunisiens de langue arabe «Porte-parole des Tunisiens musulmans». Le premier et le seul journal tunisien de langue française, paru durant cette période, est *Le Tunisien* qui, dès 1908, fera allusion au Pacte fondamental de 1857 et à la Constitution du 25 avril 1861.

C'est la première fois dans l'histoire de la Tunisie que s'installent des moyens d'information et de communication aussi importants entre «guides-dirigeants» et population tunisienne, et pour la première fois également que sortent en si grand nombre des organes arabes d'expression et de réflexion. Ainsi, depuis la naissance d'*ar-Rā'id at-Tūnūsī* (L'Eclaireur Tunisien) ou journal officiel, nous avons dénombré 73 titres de journaux et publications arabes : 5 quotidiens, 4 bi-hebdomadaires, 49 hebdomadaires, 2 bi-mensuels, 8 mensuels, 1 irrégulier et 4 annuaires. Leur tirage qui oscillait entre 500 et 1.000 exemplaires, atteignait parfois 2.000, et même pour certains journaux qui ont prospéré, 3.000. Plusieurs périodiques ont eu une existence très brève, qui dépassait rarement douze mois. Nous avons également recensé 49 demandes de publication adressées à l'Administration entre le 15 juin 1884 et le 5 janvier 1914 - journaux qui n'ont pas vu le jour - et pour lesquelles seulement 14 récépissés de déclaration ont été délivrés.

Grâce au journal *ar-Rā'id* et à l'action du général kheireddine Pacha, le Ministre réformateur, les idées réformistes vont se répandre dans le pays, et la Tunisie aura sa première équipe de journalistes et intellectuels bien avant la fin du Siècle. Et c'est de cette fournée d'hommes que sortiront les premiers contestataires, ou tout au moins ceux qui seront à la base du premier

mouvement tunisien de contestation, en 1885, à propos de «l'affaire de l'eau». C'est également autour de l'hebdomadaire *al-Ḥaḍira* et du journal *at-Tūnūsī* que se rassembleront les réformistes tunisiens et le groupe *Jeune-Tunisien* pour éveiller le peuple et défendre ses intérêts. Et c'est autour de la revue *as-Sa'āda al-'Uzma* que se réuniront les cheikhs de la Grande Mosquée et les étudiants *zaytouniens* qui prêchent le réformisme religieux, en faisant appel à l'*Ijtihad* (l'effort législatif); cette même publication fera connaître le mouvement d'idées et le courant réformiste islamique qui se dessinent également au Moyen-Orient. Un autre exemple : c'est autour de *Ḥabīb al-'Umma* que se noueront aussi des liens entre les jeunes *zaytouniens* et les anciens des écoles modernes ; et ce sont des journalistes de cette publication qui présenteront des exposés de sciences physiques et mathématiques devant des jeunes tunisiens pleins d'attention.

Par un phénomène d'influences mutuelles et conjuguées— influence des journaux et des idées sur les hommes, et influence des hommes et des événements sur les journaux— nous voyons surgir, peu à peu, des journalistes de talent, des hommes politiques, des journaux, des groupements ou «partis politiques» qui adopteront, en fonction de la politique coloniale et de l'évolution de la situation dans la Régence, une attitude et un langage plus vigoureux pour relever le niveau intellectuel et moral du Tunisien, défendre ses intérêts économiques et sociaux, sauvegarder sa personnalité arabo-islamique et unir les efforts patriotiques pour opposer un front commun à toute politique d'absorption de la Tunisie par la France. Bref, pour sauver la Patrie!

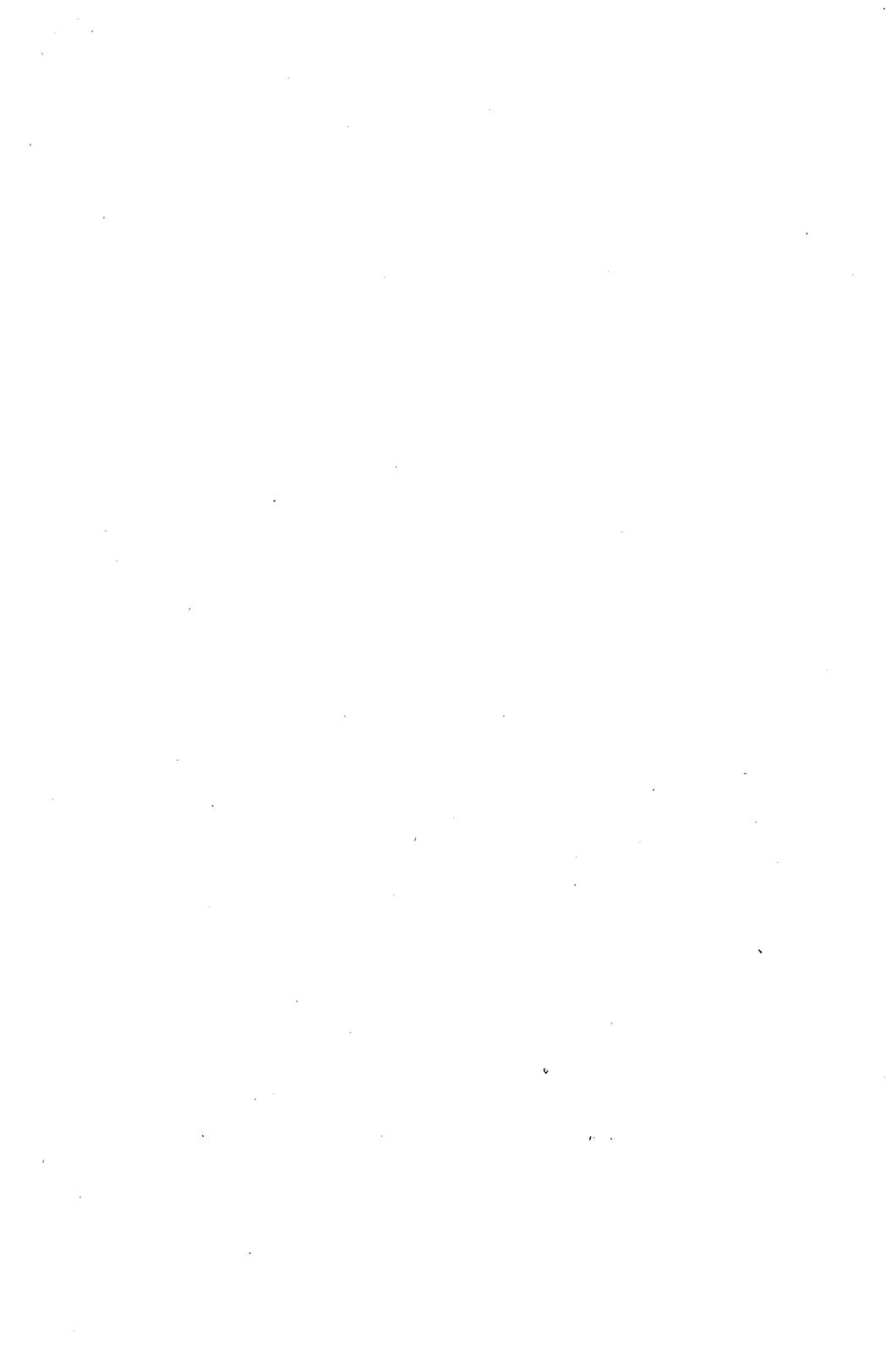
La presse arabe a joué un rôle très important dans le développement du sentiment national et l'émergence d'une conscience nationale. Sa contribution à la constitution d'une «force de frappe», capable de disloquer les remparts du régime colonial, a été grande. Son apport au combat pour la vie et pour la liberté fût précieux ; une lutte de tous les instants

y fût menée pour la diffusion des idées nouvelles, le progrès, la connaissance des pays et des événements extérieurs, l'éveil des esprits et la défense du Tunisien. La cible de son combat était la misère, l'ignorance, l'injustice, la désunion, l'atteinte aux coutumes, mœurs et croyances, et l'exploitation coloniale. Son combat a été un véritable combat de civilisés, pour la Civilisation, pour la Vie et pour le bien-être général. Elle a secoué l'engourdissement du tunisien et fouetté la léthargie qui sclérosait sa pensée. Elle a pu avoir tout cet impact grâce au courage et à la qualité des hommes qui l'ont animée-nous le verrons tout au long du développement du sujet-bien qu'elle n'ait pas profité des mêmes conditions matérielles et morales de la presse française, souvent soutenue par les autorités du protectorat et les groupements d'intérêts français.

Cette presse qui a porté haut l'Etendard tunisien, a été une véritable école de militantisme pour la cause nationale et a contribué à la formation de nombreux hommes d'action. Elle fût le seul moyen très utile de communication et de réflexion communes. Elle a travaillé les lettrés du pays et leurs connaissances, et aidé à faire passer de nombreux messages qui ont éclairé les *indigènes* sur les véritables objectifs des *prépondérants*. Elle a formulé, fait connaître et vulgarisé les aspirations du peuple, ainsi que les mouvements d'idées, et a tissé des liens de solidarité entre les enfants du pays. Elle a ainsi contribué efficacement à jeter les fondements de l'action politique et de revendication en Tunisie. Cette presse a permis à plusieurs talents de se révéler et à des forces vives de se rassembler et d'agir. Elle a montré qu'elle était une arme redoutable de combat contre la colonisation. Et, à ce titre, elle sera poursuivie et durement combattue.

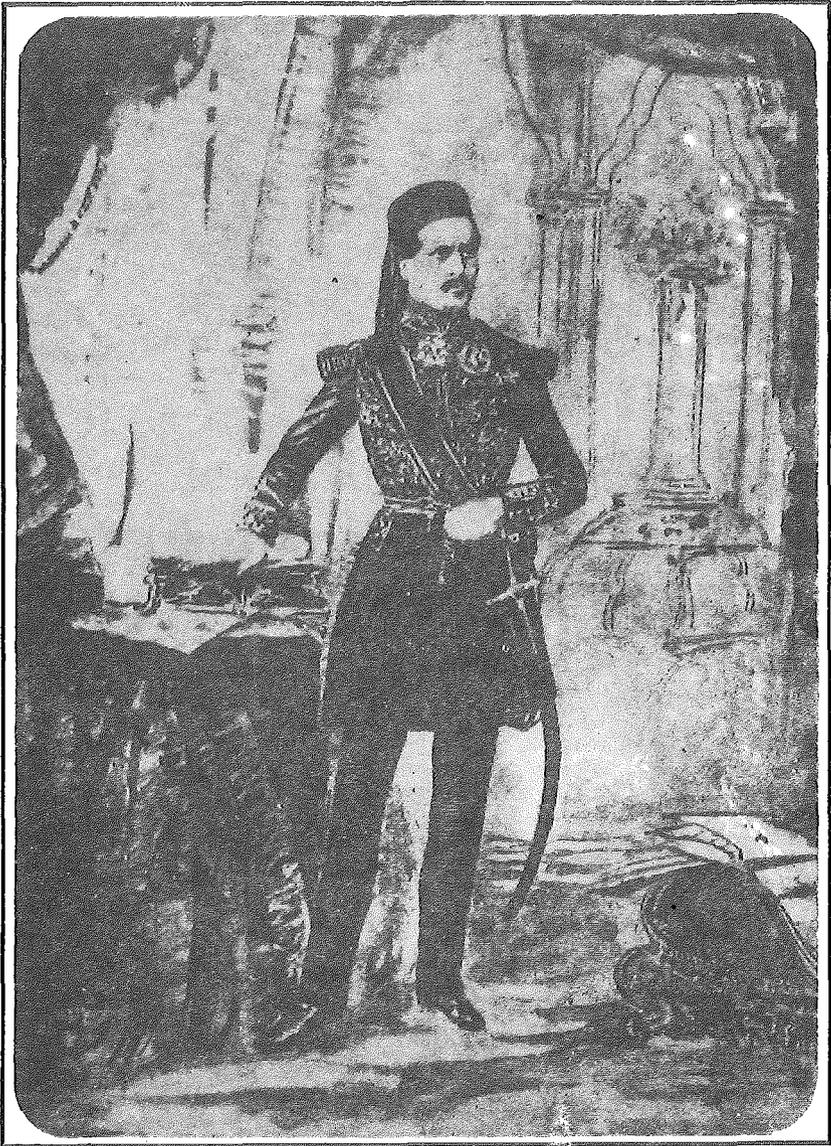
Ce travail de recherche basé sur les documents consultés aux Archives Nationales (Premier Ministère), à la Direction de la Sûreté Nationale, au Centre de Documentation Nationale, à la Direction du P.S.D (Destour), à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque des Belles Lettres Arabes et sur des travaux antérieurs que nous avons faits, comprend des citations ou

extraits de documents d'archives, détenus ou confectonnés par l'Administration du Protectorat. Il est nécessaire de préciser que loin de nous est l'idée de cautionner ce qui a été écrit dans certains documents et de reprendre à notre compte les avis, appréciations ou jugements émis ou rapportés par les autorités du protectorat, dont la police coloniale, sur les hommes qui ont façonné la presse arabe et animé le combat libérateur, ou sur les journaux eux-mêmes. Plusieurs documents sont fantaisistes et grossiers, rédigés beaucoup plus pour nuire que pour éclairer. Cependant nous avons pensé qu'il était utile de fournir des éléments dont avons disposé, pour présenter un travail pouvant intéresser d'autres chercheurs et historiens, et les amener à réfléchir sur la question et à pousser plus loin leurs investigations et analyses.



1^e PARTIE

**LA TUNISIE, LES REFORMES ET
LES EVENEMENTS AU XIX^e SIECLE.**



Le Général Kheireddine

Depuis l'occupation militaire française de l'Algérie, en 1830, quelques rares tunisiens éclairés, sentirent le danger de cette opération et commencèrent à réfléchir sur l'état décadent des pays musulmans et les origines du progrès dans les Etats européens.

Notre intention n'est pas de présenter un tableau sur la période délicate de l'histoire de la Régence et dont l'étude est fort intéressante sur de nombreux plans; d'ailleurs, d'éminents chercheurs et enseignants ont réalisé des travaux remarquables⁽¹⁾. Cependant, il nous a paru bon de rappeler, par quelques notes succinctes, certains faits susceptibles de donner un éclairage, et qui nous permettent d'introduire notre sujet.

1) En 1846, Ahmed Pacha Bey rend visite à Louis Philippe en France et s'informe avec sa suite, des aspects du développement de la puissance française et des causes du modernisme. C'est ce même Bey qui crée l'Ecole polytechnique du Bardo qui sera le berceau de la première génération des réformistes, dignement représentée par le Cheikh Mahmoud Qabadou et kheireddine.

2) Sous la pression d'événements aussi bien d'ordre intérieur qu'extérieur, le Bey promulgue le 10 septembre 1857 le Pacte Fondamental (Ahd al-Aman) pour garantir les libertés et les droits de tous les habitants de la Régence. Le 25 avril 1861, une constitution est octroyée au pays.

3) En 1860, sort le premier numéro *d'ar-Rā'id at-Tūnūsī* qui vise à éduquer le peuple et à renforcer son attachement à la patrie, à son prince, à sa religion et à ses traditions. Il est vite repris en main par kheireddine — Le Ministre réformateur — pour défendre ses idées, sa politique de réformes dans la Régence et répondre aux critiques et réserves qu'elle suscitait.

(1) Bibliographie sommaire (Liste non limitative) sur la Tunisie, en fin du XIX^e Siècle et début du XX^e, P. 189. Voir notamment l'environnement socio-politique à la veille de la fondation du journal *Ar-Rā'id at-Tūnūsī* décrit dans : *Aux origines de la presse en Tunisie, la fondation du «Raid»* ; Mongi Smida. Imp. OFF, Tunis, 1978, PP. 7-16.

A partir de 1869, le journal aura pour sous-titre : *L'Amour de la patrie fait partie de la foi. Servir sa patrie c'est servir Dieu*. Déjà en 1867, Kheireddine avait publié son livre *La plus sûre direction pour connaître l'état des nations*⁽²⁾ où il disait notamment que «la prospérité de l'Europe est due non seulement à des avantages naturels, non à sa religion mais au progrès dans les arts et les sciences qui facilitent la circulation des richesses et l'exploitation des trésors de la terre, en encourageant constamment et avec intelligence l'agriculture, l'industrie, le commerce, conséquences naturelles de la justice et de la liberté... Dans le passé, le monde musulman a été grand parce qu'il était libéral et ouvert au progrès. Il a décliné par suite de la bigoterie et de l'obscurantisme»⁽³⁾. De ces constatations vont découler, tout au long de la période objet du travail, les appels répétés à *L'Ijtihad*, au réveil des esprits, ainsi que des efforts et des actions pour la diffusion des idées modernes et des connaissances, la vulgarisation des sciences et des techniques, et la modernisation de l'enseignement.

4) Parmi les importantes réformes introduites par kheireddine durant son gouvernement (1873-1877), ont peu citer la création en 1874 de la *Jamiâ des Habous*, une administration⁽⁴⁾ chargée de l'entretien de certains services publics, de la totalité des budgets des cultes et de l'assistance publique, et d'une partie de ceux de l'instruction publique, des travaux publics et même de la guerre. Le Collège Sadiki en 1875, pour répandre

(2) Son introduction, traduite en langue française, parue à Paris en 1868 sous le titre : *Réformes nécessaires aux Etats musulmans*. Essai formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé «*La plus sûre direction pour connaître l'état des nations*».

(3) Chédly Khairallah cite ce texte dans *Le Mouvement Evolutionniste Tunisien*. Notes et Documents ; Tunis, 1934.

(4) Elle gère les terres habous publics (inaliénables et sacrées), propriétés à caractère religieux, constituées en faveur d'édifices publics tels mosquées, écoles, bibliothèques, hôpitaux.

un enseignement moderne⁽⁵⁾, basé sur les sciences exactes et humaines, et les langues étrangères ; l'établissement devait préparer les élèves à poursuivre des études supérieures en Europe et était financé par des revenus habous et des contributions de parents. La codification du *khammassat* (1874/75) qui fixe les droits et les devoirs du *khammès* ou métayer : il est associé au propriétaire, travaille la terre et reçoit en contrepartie le cinquième de la récolte.

5) En 1878, le gouvernement tunisien envoie les premiers élèves méritants du Collège Sadiki achever leurs études en Europe. Parmi ces élèves, Ali Bouchoucha ira en Angleterre et Béchir Sfar en France. En 1881, avec l'installation du protectorat français, les autorités du nouveau régime suppriment la subvention allouée à ces missions scolaires.

6) La Grande Mosquée, l'Ecole polytechnique du Bardo, le Collège Sadiki et le journal *ar-Rā'id*, puis *al-Hādīra* — les uns en fournissant les hommes et les autres en créant une tradition journalistique dans le pays — ont contribué d'une façon décisive à la naissance et au développement de la presse tunisienne dans la Régence, sous le régime du Protectorat Français qui s'installe en Tunisie, en 1881.

7) Les Français, en envahissant le pays et en s'y installant, vont provoquer de gros changements dans les différents domaines de la vie tunisienne, et heurter l'immense majorité de ses habitants dans leurs intérêts matériels et moraux. La main mise française se fait sur tous les secteurs vitaux de la Tunisie et sur tous les domaines importants⁽⁶⁾; elle va appauvrir davantage le Tunisien et l'humilier.

(5) Il avait estimé que l'enseignement à la Grande Mosquée, même réformé, ne pouvait satisfaire les exigences de l'ère moderne.

(6) Voir l'ouvrage du Dr Ali Mahjoubi, *Les origines du mouvement national tunisien, 1904-1934*, publié par la Faculté des Lettres de Tunis, 1982, dans lequel nous avons puisé des éléments intéressants et utiles, dont les chiffres et les statistiques.

8) Et c'est bien cette main mise française qui sera combattue courageusement par la presse arabe. Tout d'abord par *al-Hādīra* qui dès sa naissance en 1888, va émettre des critiques modérées sur les aspects apparents de l'injustice et des abus et, devant le développement de la colonisation, va formuler les premières demandes tunisiennes en 1894. Ensuite par les autres publications qui, tour à tour, chacune à sa manière, s'élèveront contre les différentes facettes de la politique du Protectorat et les résultats obtenus : «les décisions du Gouvernement ont amené la misère et la ruine de la population musulmane». Le même journal qui a résumé la situation de l'indigène en 1911, l'hebdomadaire *aṣ-Ṣawāb*, ira jusqu'à proclamer⁽⁷⁾, à cette époque, que l'heure est «venue de contrôler de façon effective le Gouvernement tunisien, afin que de gouvernement absolu, il devienne un gouvernement constitutionnel» et qu'il est temps «d'octroyer la liberté, qui est un droit naturel pour tous les hommes».

(7) *Lettre ouverte au Président de la République Française*, le 21 avril 1911.

2^e PARTIE

LES PROBLEMES QUI TOURMENTENT LES CONSCIENCES TUNISIENNES.

LES OBJECTIFS DE LA PRESSE ARABE, SON RÔLE ET SON INFLUENCE.

LES JOURNAUX ET LA DEFENSE DES INTERÊTS TUNISIENS.

I- La naissance et le rôle de la presse arabe.

1) Vers le milieu du XIX^e Siècle, les Tunisiens vivaient dans un isolement presque complet⁽¹⁾. Or, avec son apparition, la presse arabe répand dans la Régence les idées réformatrices développées par le Ministre Kheireddine Pacha et les articles du groupe qui défendait sa politique. Elle fait également connaître les décisions administratives et les événements qui se déroulent dans le Pays. De plus, elle diffuse une foule d'informations et de nouvelles sur l'étranger, notamment sur la Sublime Porte, l'Algérie, le Maroc, le commerce de l'Égypte, la Syrie, le Soudan égyptien, la question tripolitaine, la Somalie, l'Allemagne, la Grèce, l'entente franco-russe au sujet de l'Égypte, l'Italie et Garibaldi, Napoléon III, les anarchistes d'Espagne, les finances russes, le retour de la Mission française de Moscou, etc. De même qu'elle fait connaître les pays et les événements étrangers grâce à la publication de traductions d'articles sur les États d'Europe, et à la reproduction de textes arabes sur les pays musulmans.

La presse arabe expose aussi les idées généreuses et modernes issues de la révolution française (*droit-justice-égalité-liberté*) et vulgarise les inventions et les progrès. Elle met en relief les influences bénéfiques du Monde moderne sur les gens, ainsi que l'importance des apports nouveaux de la civilisation européenne sur le double plan économique et culturel, tout en rappelant les points forts de la civilisation méditerranéenne, mais aussi le passé glorieux des arabes et les bienfaits de l'Islam rénové.

Elle projette dans la rue aussi bien les idées réformatrices nées dans la Régence, que le courant réformiste religieux qui émerge au Moyen-Orient, et également les progrès réalisés dans les pays européens. Par la même occasion, elle relance sur la place publique le débat qui se déroulait auparavant entre

(1) Il y avait cependant quelques gazettes italiennes dont nous parlons en note 1, page 58. Quant à l'imprimerie, la Régence disposait d'appareils à lithographier. C'est en septembre 1859 que la typographie fera son entrée dans le Royaume.

un petit nombre de gens, sur les causes de la décadence du monde musulman et les moyens d'y remédier.

2) Bien plus, la lecture des sous-titres et des éditoriaux des journaux, depuis notamment la publication d'*al-Hādīra* en 1888, montre que la presse arabe s'est engagée non seulement à relater les vestiges glorieux des arabes⁽²⁾, mais aussi à vulgariser l'histoire du pays, servir l'Islam et travailler pour le bonheur du monde musulman (exemples : *aṣ-Ṣa'āda al-Uzma* du cheikh Mohamed kheder Hassine, à partir de 1904, pour prêcher l'Ijtihad; *al-Islām* de Hachemi Ibn Cheikh Othman El-Mekki, 1908, pour l'étude des questions touchant à la religion; *al-ittihad al-Islāmī* d'Ali Bach-Hamba, 1911, pour la défense des droits des musulmans. De même qu'elle s'est proposée, en plus de la diffusion des idées nouvelles et des progrès, de faire connaître les sciences et les arts (ex. : *Tūnus* en 1906, ou *al-Madrasa* en 1911). Sa tâche importante étant de provoquer le développement et la modernisation de l'enseignement, mais encore de répandre les connaissances, sources de richesses et de bien-être.

La presse cherche également à guider les Tunisiens et les orienter vers le droit chemin ; conseiller efficacement les lecteurs et les pousser à «la réflexion sur le bonheur et la situation de malheur, pour éclairer les cœurs sur les motifs de la peine et de la misère»⁽³⁾ ; éduquer le peuple et renforcer son attachement à la patrie, à son prince et à ses traditions ; secouer les Tunisiens de leur torpeur et détruire les préjugés qui bloquent leurs esprits; provoquer le relèvement intellectuel, moral et

(2) ...qui ont rempli «l'Histoire de ses Hauts faits, colonisé et fertilisé pendant une longue suite de siècles une vaste région du globe...Ô misérable Nation qui avait jadis réssuscité la Gloire de Carthage, subjugué les Goths, élevé la puissance des Obeïdites, puis les Hafsidés...», écrit *al-Muz'ij* du 5 décembre 1910; voir également *at-Taqaddum* qui s'est proposé de «relater les vestiges de nos pères», et le journal *Ġhā* du 13 octobre 1910.

(3) Journal *al-Ma'ārif*, 1907.

social dans le pays, contribuer à la formation de l'esprit scientifique et apporter sa part au développement de la civilisation. Et c'est sans doute une presse illuminée quelques instants par les progrès français et les hauts principes qui régissent la République Française qui ont fait naître des espoirs «au moment où elle (La France) a frappé à la porte de Tunis»⁽⁴⁾, qui va se trouver une seconde raison de vivre pour : éclairer les Tunisiens sur les bienfaits du nouveau régime qui leur ouvre une nouvelle ère de civilisation et d'équité, défendre les intérêts des *indigènes* garantis par l'établissement du protectorat, faire comprendre aux compatriotes leurs droits et leurs devoirs, maintenir la concorde entre les éléments *indigènes* et les éléments français, militer pour le triomphe de «la collaboration sincère, franche et loyale» entre les Tunisiens et les Français.

3) Dans sa majorité, la presse arabe s'est présentée aux lecteurs comme presse islamique, au service de la Nation et pour la défense des intérêts des Tunisiens. Ainsi *Sabīl ar-Raṣād* s'est voulu «Journal arabe et islamique», *al-Muz'īg* : pour servir «la Ligue Islamique», *Tunūs* : «Dieu, la Nation et la Patrie» et *al-Ma'ārif* : «Hebdomadaire islamique, nationaliste».

Dans leur quasi majorité, les journaux arabes vont défendre les intérêts matériels et moraux du peuple, la personnalité arabo-islamique du Tunisien, la cause de l'Islam et le monde musulman, et appeler à l'*Ijtihad* (l'effort législatif religieux). Ils vont prêcher aussi l'union et la solidarité entre les musulmans car «ce qui fait la supériorité actuelle des Nations européennes sur les peuples musulmans, c'est l'union et la solidarité qui règnent chez elles entre les citoyens d'un même pays et

(4) Série d'articles publiés en 1910 par *an-Naṣr* sous le titre *Conversation avec la République* où l'éditorialiste, après quelques rappels historiques, traite de la situation malheureuse du Tunisien. Voir notre développement au sujet de l'attitude d'*al-Ḥādīra*, page 60.

qui font totalement défaut chez nous ...»⁽⁵⁾. Par la même occasion, ces journaux vont consolider, enrichir et développer le courant des idées réformistes.

De plus, dans cette même trajectoire, ils vont réclamer et militer avec vigueur pour la réforme des structures traditionnelles de la société tunisienne dont ils ne cesseront de souligner le retard par rapport à celles des pays d'Europe. D'où l'insistance de leurs écrits sur l'obligation aux musulmans de se consacrer aussi bien aux sciences sacrées qu'aux sciences dites profanes, dont «les avantages et les bienfaits sont des choses incontestables»⁽⁶⁾; d'où également le combat acharné pour la réforme de l'enseignement : développement et modernisation de l'instruction, introduction de méthodes pédagogiques modernes⁽⁷⁾ et d'où aussi les efforts déployés pour répandre les connaissances et contribuer à la formation de l'esprit scientifique dans le pays. L'objectif capital à atteindre : adapter la civilisation orientale à la civilisation occidentale et mettre le pays au niveau des Nations européennes.

4) Cette presse arabe, foncièrement islamique, très favorable — dans son ensemble — à la politique de la Sublime Porte et à l'Empire ottoman⁽⁸⁾, va tout d'abord adopter vis-à-vis des autorités du protectorat français un ton modéré et respectueux. Et c'est à «La France généreuse» et à ses repré-

(5) Journal *Lisān al-Haqq*, 29 novembre 1896.

(6) Hebdomadaire *Lisān al-Haqq*, 16 août 1896.

(7) Tous les journaux ont traité longuement de cette question.

(8) Voir notamment *aṣ-Ṣawāb* du 4 juillet 1907 et *C'est le Sultan de Turquie qui est le légitime calife de l'Islam*, article paru dans le journal *al-Muṣīr* du 5 février 1911.

sentants⁽⁹⁾ qu'elle s'adressera exclusivement pour formuler des demandes, adresser des conseils ou des critiques, signaler des abus ou des injustices.

D'une manière générale, de 1888 au début de l'année 1904, les journaux vont réclamer au gouvernement des améliorations pour différents domaines de la vie tunisienne, soit par la réforme ou le développement d'un secteur, soit encore par la création, la réforme ou le développement d'une institution. Cependant, face aux bouleversements créés par le développement de la colonisation et qui heurtent de plus en plus les intérêts des tunisiens, ils vont réclamer alors, avec plus d'insistance et de courage, le respect des droits et des intérêts des indigènes. De même qu'ils vont revendiquer pour leurs compatriotes l'égalité des droits avec les Français, suite aux avantages importants accordés à ces derniers par le Régime.

5) Tout en poursuivant par les écrits des efforts en faveur de leurs coreligionnaires, efforts dont nous dégageons les différentes directions dans ce qui suit, les journalistes tunisiens musulmans se proposent de militer activement pour la constitution et le développement de sociétés et d'associations de bienfaisance ; le journal *Tahqīq al-ʿAmal* paraît en 1905 pour prêcher dans ce sens et démontrer les avantages à en tirer ; ainsi qu'*an-Nasīḥa* en 1907. D'ailleurs, dès 1896, les réformistes Mohamed Lasram⁽¹⁰⁾ et principalement les membres du journal *al-Ḥāḍira* : Ali Bouchoucha, Béchir Sfar et Cheikh

(9) *al-Ḥāḍira* présente les premières revendications au nouveau Résident général de France à Tunis, M. René Millet (20.11.1894). Pour dénoncer les abus des *prépondérants*, *Lisān al-Ḥaqq* s'adresse à «ce Ministre éminent, cet homme ferme, sage et expérimenté, cet ennemi de l'oppression et de l'arbitraire, le représentant de la République Française à Tunis (qui) ne pourra pas hésiter même une minute à vous frapper le jour où lui seront démontrés avec évidence vos nombreux méfaits» (1896), etc...

(10) *Une association en Tunisie: La Khaldounia*; Mohamed Lasram, Tunis, 1906, 27 pages. Lasram était le directeur et le grand animateur des activités de cette association.

Ḥabīb al-'Umma s'en prend à S.A. le Bey qui a révoqué deux fonctionnaires accusés d'avoir manqué d'égards à sa personne, et affirme que «l'acte du souverain porte atteinte à la liberté individuelle et est contraire aux principes de justice et de haute dignité»⁽¹⁷⁾. *al-Muz'iğ*, en 1906, s'attaque aussi bien à l'Administration centrale qu'à l'Administration régionale où (dans cette dernière) «les caïds refusent de recevoir les plaignants *indigènes*, s'empressent de servir les intérêts des européens, encouragent le trafic des fonctions et la corruption et lèsent les intérêts des pauvres gens au profit des riches». *Aṣ-Ṣawāb* fait savoir que s'il devait exposer toutes les choses et dévoiler tout ce qui est caché, il attirerait sûrement sur sa tête la colère et les foudres de l'Administration française et serait en butte, de sa part, à «une infinité de vexations et de persécutions»⁽¹⁸⁾.

De plus elle déclenche de virulentes campagnes contre les journaux français⁽¹⁹⁾, les *prépondérants* et les colons, auteurs de nombreux méfaits, et engage des polémiques avec les conservateurs tunisiens⁽²⁰⁾. Elle met également à l'index «les protégés des protecteurs», c'est-à-dire les Tunisiens qui collaborent avec les autorités françaises⁽²¹⁾. Elle brosse des tableaux sombres de la situation de la Régence, résultats d'un quart de siècle de gestion française en Tunisie, et pose *la Question Tunisienne* sur le tapis⁽²²⁾.

Le langage, les attitudes et les prises de positions de la presse arabe sont assez différents de ceux de la presse tuni-

(17) Le 22 août 1906.

(18) Journal du 13 octobre 1910.

(19) *aṣ-Ṣawāb* du 21 avril 1911.

(20) *aṣ-Ṣa'āda al-'Uzma*, avril 1904 ; *ar-Ruṣḍiya*, mai 1905 ; *aṣ-Ṣawāb*, décembre 1905.

(21) *al-Muz'iğ* du 5 décembre 1906 ; *aṣ-Ṣawāb de mars 1910*.

(22) Dès 1906, *al-Murṣid* parle des aspirations du peuple. Plusieurs journaux seront les véritables voix du mouvement national naissant.

sienne publiée en langue française. Les journaux arabes semblent même **extrémistes** et violents par rapport à leurs confrères tunisiens publiés en français qui, tout en militant pour l'émancipation du Tunisien et la défense de ses intérêts, continuent cependant à prêcher la collaboration franco-tunisienne et l'entente entre les éléments français et les éléments tunisiens du pays.

D'ailleurs, tout au long de la période objet de notre étude, les autorités policières, ainsi que les hauts responsables de la Résidence générale vont signaler à Paris l'attitude des publications arabes qui «est devenue très agressive. Les excitations à la haine peuvent avoir un jour ou l'autre des conséquences funestes»⁽²³⁾. «**Les critiques** violentes des journaux sont de nature à compromettre gravement notre situation en Tunisie, si nous ne réagissons pas énergiquement»⁽²⁴⁾ et elles «constituent à l'adresse des Tunisiens des excitations de nature à troubler l'ordre public»⁽²⁵⁾.

En majorité animée par des patriotes de formation arabe, cette presse a ressenti d'une manière plus intense et aussi plus douloureuse la domination française et l'humiliation du Tunisien. Elle saura d'ailleurs communiquer à ses lecteurs la foi qui anime son combat et aussi toute la sensibilité qui caractérise son action. Elle a reflété, dans son ensemble, les troubles des esprits indigènes traumatisés par la conquête française, de même que les aspirations de la masse des tunisiens.

A titre d'exemples, nous reproduisons dans ce qui suit de larges extraits de la presse arabe, de ces journaux qui ont

(23) *Rapport du Délégué à la Résidence générale au Ministre des Affaires étrangères* à Paris, le 17 décembre 1906.

(24) *Rapp. du Délégué au Ministre à Paris*, le 27 septembre 1906.

(25) *Rapp. du Secrétaire général du gouvernement au Résident général*, en date du 28 avril 1911.

combattu les différents visages de la colonisation française pour sauvegarder le caractère arabo-islamique de la Régence et les intérêts essentiels des tunisiens, et qui ont également travaillé pour l'émancipation d'*al-'Umma at-Tunusiya*. Les titres mêmes des journaux arabes et leur résonance, donnaient à l'organe une signification fortement suggestive, tel *al-Islām* ou *al-Ittihād al-Islāmi* (L'Union islamique), *al-Fath* (La conquête), *an-Nasr* (La Victoire), *at-Tūnūsī* ou encore *at-Taqaddum* (Le Progrès), *an-Nahḍa* (La Renaissance), *Sabīl ar-Rašād* (La Voie de la Raison), ou bien *Lisān al-'Umma* (La Voix de la Nation), *Habīb al-'Umma* (L'Ami de la Nation), etc... D'ailleurs, le sous-titre porté par le premier journal tunisien était *l'amour de la Patrie fait partie de la foi. Servir sa patrie c'est servir Dieu*.

II- L'implantation française en Tunisie, les questions débattues par la presse arabe et les principales causes défendues.

1) Le Pouvoir et l'Administration

Les autorités françaises, après le pouvoir exécutif, accaparent aussi bien le pouvoir judiciaire que le législatif. Et, à Paris, le Gouvernement français étudie la question du rattachement de la Tunisie au Ministère des Colonies. Le journal *al-Hāḍira* prend nettement position contre une décision qui interviendrait dans ce sens et déclare que ce «rattachement...se traduirait par une subordination trop étroite de l'Administration tunisienne au Département Colonial de la Métropole, et aurait pour la Régence les mêmes conséquences désastreuses qu'a eu pour l'Algérie le système»⁽²⁶⁾.

Des services nouveaux sont créés dans le pays⁽²⁷⁾ et dirigés par de hauts fonctionnaires français. Parmi ces administra-

(26) Numéro du 14 janvier 1896.

(27) Notamment pour les finances, travaux publics, enseignement, agriculture.

tions, la Direction de l'Agriculture et de la Colonisation sera toujours dénoncée par les journaux qui trouvent qu'elle «est l'ennemie déclarée des *indigènes* — leur adversaire — la plus acharnée à leur nuire en toute occasion»⁽²⁸⁾.

Le nombre de fonctionnaires français, de 300 en 1885, passe à 4.620 en 1911 alors que le nombre de fonctionnaires tunisiens ne dépasse guère quelques centaines. De plus, ces fonctionnaires français perçoivent les plus gros traitements⁽²⁹⁾. Face aux énormes avantages accordés à ces derniers et devant l'envahissement de l'Administration par les Français, les journaux arabes vont combattre énergiquement cette situation. Dès 1894, *al-Ḥāḍira* réclame⁽³⁰⁾ l'admission des «*indigènes* à toutes les hautes fonctions du gouvernement et de l'administration, sur le même pied que les Français, à égalité d'aptitudes, de mérite personnel et de capacité» et demande que l'on traite «avec des égards les (quelques) hauts fonctionnaires *indigènes*, afin de maintenir leur autorité et leur prestige sur leurs administrés». Les journaux vont exiger aussi les mêmes salaires pour les Tunisiens exerçant des fonctions égales à celles des français. Cette question d'attribution de postes de responsabilités aux tunisiens et d'inégalités de traitements, deviendra un important cheval de bataille contre les autorités françaises, et sera intégrée à toutes les revendications présentées par les journaux. De plus, la presse arabe va tenter de toutes ses forces de freiner le développement de l'implantation française dans la Régence et combattre avec la dernière énergie la prépondérance française en Tunisie. Elle va aussi critiquer violemment les abus de l'Administration. Aussi,

(28) Journal *aṣ-Ṣawāb* du 21 avril 1911.

(29) Ex. : un Juge de paix français gagne près de 415 francs par mois au début du protectorat, alors qu'un Juge de province tunisien ne percevait que de 57 à 90 francs à la veille de la 1ère guerre mondiale.

(30) *Nos demandes*, 20 novembre 1894.

ar-Ruṣḍiya traite souvent de la conduite des autorités et du manque de considération qu'elles témoignent à la population⁽³¹⁾ et blâme l'attitude des administrations françaises. *aṣ-Ṣawāb* dénonce «l'omnipotence administrative, cette lourde chaîne sous laquelle ploient tous les *indigènes* ; ce restant toujours vivace du despotisme et de l'absolutisme d'autrefois. Ainsi, le Gouvernement nomme des fonctionnaires ... puis, dès qu'il lui apparaît que l'un d'eux dévie de la ligne de conduite voulue par lui, il le révoque, le frappant ainsi d'une sentence administrative qui ne comporte ni appel ni pourvoi d'aucune sorte», et le même journal ajoute: «une des meilleures plaisanteries, un des sophismes dont certains Chefs de Service usent pour duper les simples, tout en se moquant d'eux, c'est de justifier le petit nombre des fonctionnaires *indigènes* par l'argument suivant : «Les administrations publiques de la Régence, disent-ils, se divisent en deux catégories : les administrations antérieures au protectorat et les administrations créées par le Protectorat. *Les indigènes* peuvent être admis dans les premières, mais non dans les secondes»⁽³²⁾

2) Les prépondérants

Ils⁽³³⁾ accaparent peu à peu les différents secteurs économiques du pays. Ils constituent alors de puissantes Chambres de commerce et d'agriculture. Ils font paraître des journaux pour mieux défendre leurs positions privilégiées et combattre les voix *indigènes* qui s'élèvent contre leurs abus et contre l'injustice qui règne dans le pays. C'est Victor de Carnières, président de la Chambre d'Agriculture du Nord, qui fonde tour à tour *le Colon Français* et *la Tunisie Française*, deux journaux

(31) Numéro du 22 mai 1904.

(32) Mohamed Djaïbi, le 21 avril 1911.

(33) Les Français : colons, commerçants, hommes d'affaires et des fonctions libérales.

qui ne cesseront, durant toute leur existence, d'injurier les *indigènes*, «race inférieure», et de s'opposer à toute tentative d'amélioration des conditions de vie des Tunisiens. En plus, pour sauvegarder leurs privilèges et augmenter leurs profits, les *prépondérants* participent à la Conférence Consultative qui représente essentiellement les intérêts des colons et des commerçants français.

De violentes polémiques opposeront les journaux arabes à la presse raciste et colonialiste française, du fait que la presse tunisienne réclame pour ses compatriotes les mêmes mesures adoptées en faveur des français, par le Régime du protectorat. *al-Hādīra* demande en 1894 que l'on restreigne «jusqu'à un certain point la liberté de la presse, de façon à prévenir les polémiques injurieuses de nationalité à nationalité ... et qui ne peuvent avoir pour résultat que de semer la haine entre deux éléments si bien faits pour s'entendre ...»⁽³⁴⁾. Le même journal avait réclamé, un an auparavant, «Nos droits à une assemblée consultative» ; néanmoins il faudra attendre près d'une décennie pour voir, en 1907, quelques tunisiens faire partie de la Conférence Consultative. Ils seront par la suite regroupés dans la Section *indigène*, pour siéger à part. «Cette assemblée, en effet, n'a pas le droit ni le pouvoir de faire prévaloir ses décisions et de légiférer... (elle) est dépouvue de toute utilité ; les membres de cette section n'étant, en quelque sorte, que les délégués du Gouvernement, puisque c'est lui qui les nomme et les investit de leur chimère mandat, en vertu duquel ils sont, en réalité, ses tout dévoués auxiliaires, tout en étant censés contrôler ses actes», proclame *aṣ-Ṣawāb* ⁽³⁵⁾.

al-Munīr réclame, en 1907, non seulement le développement de l'instruction mais également la généralisation du travail pour les Tunisiens. *al-Muṣīr* s'élève contre la mise à l'écart de la main-d'œuvre *indigène* et rappelle, le 5 février 1911, les

(34) *al-Hādīra*, 20 novembre 1894.

(35) 21 avril 1911.

vœux maintes fois émis aussi bien par les délégués *indigènes* à la Conférence Consultative, que par «la presse arabe de Tunis en faveur de l'utilisation de la main-d'œuvre *indigène* dans une proportion de 50%...».

al-Muz'iğ s'attaque aux tunisiens qui collaborent avec les *répondérants*, ces étrangers qui «ont même suscité contre elle (la Nation) des «égarés» nés dans son propre sein et qui s'emploient à sa perte»⁽³⁶⁾. *aş-Şawāb* parle de la mort violente d'un ministre d'Égypte et conclut que l'acte «servira de leçon utile à quiconque aspire aux fonctions de Ministre, de manière qu'il ne devienne pas l'esclave des occupants, mû par eux comme ils l'entendent, et ne leur mette pas en mains les intérêts du pays pour lui en assumer la responsabilité»⁽³⁷⁾.

3) Les terres et l'Agriculture

L'agriculture tunisienne est asphyxiée. Les Tunisiens sont dépouillés de leurs meilleures terres au profit des colons français⁽³⁸⁾. A partir de 1892, les autorités françaises de la Régence imposent une politique de colonisation officielle : centraliser entre les mains de l'Etat le maximum de terres⁽³⁹⁾ pour les céder ensuite à des prix dérisoires et avec facilités de paiement, à des ressortissants français⁽⁴⁰⁾. Une véritable spoliation des terres tunisiennes est instaurée dans le pays. Les terres les

(36) 5 décembre 1906.

(37) 5 mars 1910.

(38) Avec la loi immobilière de 1885 qui crée la procédure d'immatriculation et le Fonds de colonisation (1897), la propriété privée française passe, de 114.000 hectares à la veille du Protectorat, à 440.000 en 1892.

(39) Terres domaniales, «terres mortes» ou terres non vivifiées, terres forestières, terres des *habous* publics ou privés.

(40) Entre 1892 et 1914, les Français se procurent 140.000 hectares des lotissements officiels. En 1914, près d'un million d'hectares des meilleures terres sont entre des mains étrangères.

plus fertiles et les mieux arrosées sont confisquées. La Direction des Habous est malmenée par les services français et mise dans l'obligation de céder des terres à la colonisation. Des fellahs tunisiens sont arrachés à leurs terres et des tribus entières sont chassées de leurs régions. De plus, l'Administration du protectorat crée une Ecole d'Agriculture pour les seuls élèves français.

Les journaux arabes se dressent contre cet état de choses; que tous condamnent et dénoncent avec la plus grande énergie. Pendant près de vingt ans, jusqu'à leur interdiction en 1911 les journaux vont, tour à tour, critiquer violemment les aspects de cette politique de colonisation, dénoncer avec la plus grande énergie ou encore protester vigoureusement contre les mesures adoptées par les tenants de la prépondérance. *al-Hāḍira* demande que l'on défende l'Administration des Habous contre «toutes les convoitises et les ingérences privées ou publiques»⁽⁴¹⁾. *ar-Ruṣṣdiya* rappelle constamment que les biens ḥabous «ont été constitués en terre d'Islam par des musulmans pleins de sollicitude pour les malheureux, orphelins, indigents, étudiants et voyageurs,» et met à l'index cette politique de spoliation et de dépossession des tunisiens. D'ailleurs, elle est frappée d'une mesure d'interdiction le 15 juillet 1908 à cause de l'article *Cri de détresse jeté dans l'appréhension d'un danger qui menace la Direction de l'Administration des Habous*.

al-Hāḍira prêche également l'amélioration de «la situation des cultivateurs indigènes par la création d'une banque de crédit agricole qui puisse leur avancer, à un taux modéré, l'argent qui leur est nécessaire pour la mise en valeur intégrale de leurs terres. On les sauvera, de cette façon, de cette plaie de l'usure qui les ronge depuis si longtemps»⁽⁴²⁾. *aṣ-Ṣawāb*, en 1911, brosse un tableau noir de la situation des indigènes auxquels on «a pris les terres les meilleures, soi-disant dans

(41) le 20 novembre 1894.

(42) 20 novembre 1894.

l'intérêt de la colonisation française...(de) ces terres d'une contenance de 750.000 hectares, qui sont présentement entre les mains des colons, 65.000 seulement ont été mis en culture. Et malgré cela, les *indigènes* ont vu s'établir sur eux des impôts dont les Alpes, ou l'Himalaya, supporteraient à peine l'écrasant fardeau»⁽⁴³⁾. *al-Muṣīr* traite également de «la misérable situation des agriculteurs tunisiens... s'aggravant de jour en jour...(l'agriculteur) sa situation (est) tellement intolérable que, pour s'en sortir, une seule issue lui reste : la mort»⁽⁴⁴⁾.

4) L'artisanat et le commerce

La situation déjà fort délicate de l'artisanat tunisien, s'aggrave dangereusement du fait de la concurrence étrangère. La presse arabe exige de «relever l'industrie *indigène* de sa longue décadence par des tarifs douaniers suffisamment protecteurs»⁽⁴⁵⁾. En 1905, *al-Qalam* déclare que l'*indigène* est «un être opprimé, malheureux partout et en tout ; son industrie n'existe plus, son commerce est ruiné»⁽⁴⁶⁾. *an-Naṣīha* prêche la transformation et la modernisation des industries⁽⁴⁷⁾.

La chéchia, ce couvre-chef en laine rouge des tunisiens, en 1907, revient à 6 francs à l'artisan tunisien qui n'emploie que des produits naturels et utilise des outils simples, alors qu'un bonnet similaire fabriqué en Autriche, se vend à Tunis à 1,75 frs⁽⁴⁸⁾. *al-Liwāḥ*, comme ses confrères arabes, reprend et résume la situation de ce secteur, et dénonce encore un fois, en 1911, «la concurrence écrasante que leur font les Européens et les Juifs (aux tunisiens) dans le domaine de l'industrie et du commerce» et conclut que «leurs anciennes industries

(43) 21 avril 1911.

(44) 10 septembre 1911.

(45) *al-Hādīra*, Nos demandes, 20 novembre 1894.

(46) Le 27 juin 1905.

(47) 8 mars 1907.

(48) Les Européens adaptent aux goûts de la population tunisienne, leurs produits qu'ils écoulent à des prix bas.

dépérissent de plus en plus, le bon marché des produits des industries européennes similaires les ayant presque tuées»⁽⁴⁹⁾.

5) L'enseignement, la formation du Nouveau Tunisien

L'élite tunisienne, les journaux arabes ne cesseront d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des tunisiens sur l'importance du développement et de la modernisation de l'instruction. Le regretté Chédly Khairallah⁽⁵⁰⁾ parlait de «L'enseignement et la fureur d'enseigner», cette frénésie qui a saisi tous les réformistes et les Jeunes-Tunisiens⁽⁵¹⁾ ; ce leitmotiv de la génération éclairée, à la veille et au début du siècle. Ce cheval de bataille d'une importance capitale pour le redressement de la Règence, cauchemar des colons, qui a été combattu avec une rare violence par les ténors de la colonisation.

La Tunisie Française, le 27 mai 1899, justifie son attitude hostile à l'instruction moderne des tunisiens par le fait qu'elle «fait surgir dans leurs esprits les idées de liberté et d'égalité». Déjà, deux ans auparavant⁽⁵²⁾, Victor de Carnières, dans ce même journal, avait proclamé tout haut : «plus l'indigène est instruit, plus il nous déteste».

L'on comprend aisément pourquoi les autorités du protectorat vont distiller au compte-gouttes l'enseignement moderne en Tunisie, tout en maintenant dans des limites étroites l'enseignement traditionnel. Aussi, sur près de 290 écoles publiques à la fin de la première guerre mondiale, environ 60 à

(49) Numéro du 15 février 1911

(50) Homme politique et grand journaliste des années 1920/1930. Voir notamment: *En hommage à la mémoire de Chédly Khairallah, journaliste, homme politique et historien* ; Mohamed Dabbab, *Revue Tunisie - Actualités*, C.D.N, Tunis, 1972, Nos 47 et 48, pp. 170-179.

(51) *L'enseignement en Tunisie dans les années 1900 et essai de bibliographie générale, des temps les plus anciens à nos jours* (1973), *Revue Tunisie-Actualités*, N° spécial 3, Tunis, C.D.N, 1974.

(52) Numéro du 17 avril 1897.

peine sont réservées aux tunisiens⁽⁵³⁾. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, en 1906 sur quelques 900 élèves, on dénombre 40 musulmans seulement ; et l'Ecole Emile Loubet, unique établissement technique, créé en 1898, n'a admis que 8 musulmans (effectif : 165 élèves). Quant à l'enseignement moderne proprement tunisien (Collège Sadiki), ses effectifs passent de 150 élèves en 1881 à 75 en 1907 ; de plus, les revenus *habous* du Collège sont détournés au profit de la construction du Lycée des jeunes filles françaises, etc... ; et son rôle initial et majeur, tel que le voulait Kheireddine Pacha, est stoppé : au lieu de préparer les élèves tunisiens à poursuivre des études supérieures en Europe, on se met à fabriquer des interprètes et des agents subalternes pour l'Administration.

Toute la presse arabe, sans exception, traite longuement des problèmes de l'enseignement dispensé aux *indigènes*. En 1894, *al-Hādīra* demande le développement et le perfectionnement de l'enseignement public ; l'envoi en France de jeunes *indigènes* pour y compléter leurs études ; la création d'une école d'agriculture et d'une école des arts et métiers pour les Tunisiens ; l'enseignement obligatoire, dans toutes les écoles, des éléments de grammaire arabe⁽⁵⁴⁾. *Lisān al-Haqq* affirme que les deux catégories d'enseignement : l'enseignement purement arabe et l'enseignement mixte ou franco-arabe, laissent à désirer. Il dénonce, de plus, l'absence de l'enseignement des sciences modernes aux jeunes tunisiens⁽⁵⁵⁾. *al-Muz'īg* accuse les autorités françaises de vouloir laisser l'*indigène* errer dans les ténèbres, ne bénéficiant d'aucune instruction ; « apprenez-leur, disent-ils (les Français), superficiellement notre langue pour nous entendre avec eux et du même coup condamner la leur à la mort. Faites en sorte que

(53) 9.000 élèves musulmans et 30.000 européens.

(54) Numéro du 29 novembre 1894.

(55) Journal du 16 août 1896.

cet enseignement prenne fin lorsqu'ils seront arrivés à la fable «le loup et l'agneau»⁽⁵⁶⁾.

Les journalistes tunisiens musulmans publient même des périodiques spécialisés, pour mieux contribuer au développement du savoir et pour palier à la faiblesse de l'enseignement servi aux élèves *indigènes*. En 1907, le 10 janvier est publié le journal *al-Ma'arif* qui «se charge d'organiser l'instruction des *indigènes*» ; il veut servir l'instruction, les connaissances, la langue arabe et la littérature, et contribuer à la formation de l'esprit scientifique et à la réflexion. En 1911, sort *al-Madrassa*, ce périodique plus spécialement chargé de la publication des conférences et travaux de l'association *al-Khaldounia*, ainsi que des articles et études sur les sujets scolaires ; les cours d'histoire, de géographie, de sciences, de chimie, etc...

as-Sawāb constate amèrement⁽⁵⁷⁾ qu'en trente ans de régime français, «le Gouvernement du protectorat n'a pas rempli son devoir en ce qui concerne la diffusion de l'instruction et de la science, et fait flotter sur eux (les Tunisiens) le drapeau de la civilisation... aucune place n'y est faite à «l'éducation proprement dite» ...cet enseignement de la morale, vous ne l'y trouverez pas. Tout ce que vous y trouverez, c'est un enseignement hybride, ni français ni indigène...». Toujours en 1911, *al-Liwā'* reprend l'affaire de l'enseignement dans le pays et proclame hautement qu'«il faut que l'instruction, dans ce pays, s'étende et se généralise».

Les journaux arabes prêteront également, une attention toute particulière à l'enseignement dispensé par la Grande Mosquée ou Mosquée *az-Zaytouna*. Ils ne cesseront de réclamer la modernisation des programmes, l'introduction des sciences dites profanes et l'utilisation des méthodes pédagogiques nouvelles. Ils mèneront un dur combat contre les conservateurs et les esprits rétrogrades de certains responsables

(56) Le 26 septembre 1906.

(57) Numéro du 21 avril 1911.

de cette institution. Tout d'abord, la presse, en faisant connaître les idées réformistes, va insister sur l'avantage énorme que procure la connaissance des sciences modernes. *Lisān al-Ḥaqq* refusera même la classification des sciences en sacrées et profanes «car c'est faux et irrationnel», proclama-t-il. «Cette classification a fait reléguer à l'arrière plan les sciences dites profanes, qui ont été petit à petit négligées par la plupart des musulmans»⁽⁵⁸⁾. *Tūnūs* s'élève contre le niveau de l'enseignement donné aux petits tunisiens et dit : «...comment pouvez-vous souffrir que l'enfant entre à l'école coranique à l'âge de 5 ou 6 ans et qu'il en sorte à 15 ou 16 ans sans connaître les principes de sa religion et sans même savoir que dix est la moitié de vingt ...(il faut) enseigner aux élèves les préliminaires des sciences et les principes de leur religion, sans négliger de faire apprendre le Coran ...»⁽⁵⁹⁾. Sous le titre «La lumière sur la question de l'enseignement à la Grande Mosquée», *Izhar al-Ḥaqq*, en décembre 1905, reprend les accusations de certains journaux et ajoute : «Nous ne pouvons méconnaître la négligence de la plupart des professeurs qui ne donnent pas leurs cours suivant leurs devoirs aussi bien religieux que réglementaires ; en effet, les étudiants se plaignent beaucoup de cette situation ...». Ce qui provoque une vive émotion dans certains milieux enseignants de *la Zaytouna* et une violente réaction de la part des chefs religieux qui, le 19 décembre, protestent auprès du Premier Ministre auquel ils demandent d'interdire «à l'avenir à ce journal et à ses pareils (*aṣ-Ṣawāb*) de publier des articles touchant le culte et les institutions religieuses de l'Islam».

Grâce aux efforts conjugués des professeurs réformistes et éclairés de la Grande Mosquée, dont le Cheikh Tahar Ibn Achour et de la presse arabe, les étudiants ont vite fait de comprendre tout l'intérêt de la modernisation de l'enseignement dans leur vénérable établissement. Aussi, pour amener

(58) Numéro du 16 août 1896.

(59) Journal du 6 juillet 1905.

les responsables récalcitrants à opérer des changements, ils eurent recours aux grèves des cours. *al-Liwā'* en 1911, se réjouit du fait «que la dernière grève des étudiants à la Grande Mosquée n'est pas restée stérile. Des cours d'arithmétique, d'algèbre, d'histoire et de géographie viennent d'être créés». Il souhaite que l'enseignement de ces sciences y soit donné d'après les méthodes modernes.

Les journaux arabes, parallèlement aux efforts déployés pour la réforme de l'enseignement, vont s'attacher à rapprocher les jeunes de formation zaytounienne à ceux formés dans les écoles modernes. Ils vont militer activement pour la création de multiples liens entre les deux formations du pays. *Ḥaḍīb al-'Umma*, dans «Notre programme», publié le 17 mai 1906, fait savoir qu'il vise à «établir une entente parfaite entre les musulmans sortis de l'Université *Zaytouna* d'une part et ceux des écoles modernes d'autre part, afin de substituer la bonne harmonie et l'esprit d'union et de solidarité à l'antipathie et à la froideur qui existent actuellement entre ces deux classes lettrées de la population indigène. N'avons-nous pas tous le même objectif ? Ne sommes-nous pas tous les fils d'un même pays ? Ne parlons-nous pas tous la même langue ? N'avons-nous pas tous la même religion ? Tous ceux d'entre nous qui forment la partie éclairée de la population, qu'ils aient fait leurs études à la Grande Mosquée ou dans les écoles laïques, n'ont-ils pas pour but commun le bien de la patrie ? Pourquoi donc ne nous entendrons-nous pas ? Pourquoi n'unissons-nous pas nos efforts jusqu'à présent dispersés, pour arriver le plus rapidement possible, à ce but auquel nous aspirons tous ?».

Cet appel à l'union et ces rappels des liens qui unissent les deux classes de lettrés, contribuent grandement au développement du sentiment national dans la masse de la population musulmane et renforcent efficacement la conscience nationale dans le pays. De même qu'ils nous éclairent solidement sur les objectifs réels que se propose d'atteindre la presse

arabe, et dont les principaux sont : sauver la patrie et libérer les Tunisiens.

6) La justice et l'injustice

La justice laïque ou religieuse est coiffée par le Directeur des Services judiciaires. Ce haut fonctionnaire française relève de l'autorité du Secrétaire général du gouvernement, le sieur Bernard Roy qui n'hésitait pas, à l'occasion, d'exhiber «des ciseaux énormes !», dit-on, pour menacer un journaliste arabe tremblant, que l'on avait fait venir de force dans son bureau, en lui lançant : «la prochaine fois, je te coupe la langue», et qu'il chassait par la suite sans ménagement. Bien entendu, Roy ne se permettait pas d'agir ainsi envers les journalistes français qui attaquaient parfois vivement leurs autorités, quand ils pensaient qu'elles ne faisaient pas assez pour consolider leurs intérêts et accentuer leur domination.

Les tribunaux de l'*Ouzara* (aff. civiles, commerciales, correctionnelles et criminelles) sont placés sous la dépendance directe des agens français et la justice restait de type «justice retenue». Le *Charaâ*, tribunal immobilier et de statut personnel pour les musulmans, est maintenu et aucune réforme n'est introduite à cette institution séculaire et archaïque. Cependant, des tribunaux de première instance sont créés dans les principales villes de l'intérieur, et sont supervisés par le directeur français de la justice. Parallèlement, le corps caïdal rend des jugements en matière de simple police et en matière civile. Il exécute également les instructions des Contrôleurs Civils, dans des cas, objet d'un intérêt particulier. Il enquête sur les affaires criminelles et peut priver de la liberté, à tout moment, un de ses administrés. De plus, il prélève les impôts et recourt souvent à tous les moyens de coercition.

Les journaux arabes reproduisent de nombreuses études sur la question de la justice tunisienne, pour dénoncer son aspect archaïque et arbitraire. Ils font souvent savoir que les tribu-

naux créés par le Régime du protectorat, rendent le plus souvent des sentences contre les *indigènes* et au profit des *prépondérants*, et bafouent ainsi la loi et piétinent la justice.

Tout d'abord, la presse, dès 1894, exige le «respect de nos lois et de nos institutions judiciaires» face à l'agression française, puis elle demande au gouvernement de «réorganiser rationnellement nos juridictions séculaires (Tribunaux de l'*Ouzara*) et réunir en un code spécial les textes de lois que nos tribunaux ont pour mission d'appliquer. Créer un tribunal spécial pour statuer sur toutes les affaires correctionnelles entre Européens et *indigènes*»⁽⁶⁰⁾.

aṣ-Sawāb annonce, en 1906, que l'Italien inculpé de tentative de meurtre sur un Tunisien, a été condamné à la peine insignifiante de six mois de prison et 50 francs d'amende, avec sursis ; et déclare : «la correctionnalisation d'une affaire aussi manifestement criminelle et la hâte fébrile avec laquelle elle a été jugée, ont péniblement impressionné les *indigènes* de la Régence. Ils savent maintenant ce qu'ils ont à attendre de la Justice français, et qu'il ne leur reste plus qu'une seule ressource : se faire respecter et se défendre eux-mêmes, puisqu'on ne veut ni les faire respecter ni les défendre»⁽⁶¹⁾. *Habīb al-'Umma*, proteste contre les deux catégories de châtiments employées contre les *indigènes* : les châtiments corporels doublés d'emprisonnement⁽⁶²⁾. Le 20 avril 1911, *al-Mušir* résume la situation dans le pays par le fait que «les affaires administratives s'y traitent suivant le bon plaisir ou suivant les idées personnelles (des fonctionnaires et des magistrats) et il en résulte nécessairement que l'arbitraire y a une grande part, surtout quand ces fonctionnaires et magistrats, comme c'est le cas chez certains d'entre-eux — caïds, khalifats, cheiks, cadis, muphtis, juges de tribunaux régionaux — manquent de compétence et de capacités voulues. Et, s'y l'on ajoute à cela... la

(60) *Nos demandes*, 20 novembre 1894.

(61) Journal du 5 octobre 1906.

(62) Le 24 mai 1906.

difficulté... de prendre une connaissance exacte des interrogatoires, rapports et jugements des dits tribunaux, on se fera facilement une idée de la pénible situation qui résulte de toutes les causes réunies, pour la classe inférieure de la population qui, faute d'argent et d'influence, se trouve presque dans l'impossibilité de faire valoir ou de défendre ses droits... Certains hauts fonctionnaires prennent prétexte de la perception des impôts qu'ils sont chargés de recouvrer, pour donner libre cours à leur arbitraire et à leur esprit d'oppression ; et leur unique préoccupation est d'extorquer l'argent et de sucer le sang de leur administrés».

7) Les hommes d'Eglise

L'un des aspects de la colonisation française en Tunisie, quoiqu'il est apparu lentement et d'une manière moins brutale, et qui a néanmoins heurté également la population musulmane, c'est l'arrivée et l'implantation dans le Régence, cette terre d'Islam, d'un bon nombre de gens d'église. Ils vont rappeler par bien des côtés l'image des croisés des temps passés, et donner la preuve que la France combat l'Islam et veut évangéliser les *indigènes*. D'ailleurs, à ceux qui parmi les Français, ont critiqué l'emploi des missionnaires dans les établissements d'enseignement laïque, le Résident général de France à Tunis avait répondu : «qu'on le veuille ou non, les prêtres et les religieuses sont dans les pays musulmans les meilleurs propagateurs de l'influence chrétienne»⁽⁶³⁾. Ils seront toujours considérés par la presse arabe et par la masse des Tunisiens comme le support du Protectorat et de la domination française. *an-Naşr*, en 1910, parlera même de l'action des cléricaux qui ont poussé au mépris de l'*indigène* «afin de lui rendre la vie insupportable».

(63) *La Tunisie Française*, suite d'articles publiés du 22 juin au 24 juillet 1914.

III- Le rayonnement de la presse arabe et sa diffusion.

Cette presse arabe «*Voix de la Nation*», «*Organe musulman*», «*Porte parole de la population*», «*Miroir de la Vérité*» -c'est ainsi qu'elle se présentait à son public -était lue et commentée dans tous les milieux lettrés de la Régence et dans les réunions privées. Elle circulait régulièrement entre les mains de la jeunesse fréquentant les établissements d'enseignement, notamment les *zaytouniens*⁽⁶⁴⁾ et les *sadikiens*. Elle se répandait dans les cafés et les boutiques à Tunis, mais aussi à l'intérieur du pays⁽⁶⁵⁾ où son contenu était également disséqué et expliqué aux habitués des lieux de rencontres, souvent analphabètes, avec force détails. Des commentaires accompagnaient le plus souvent la lecture des articles ou des informations reproduits par les journaux.

On rapporte qu'il est arrivé de voir un ou deux exemplaires d'une publication comme *az-Zuhra* ou *ar-Ruṣṣdiya*, ou encore *aṣ-Ṣawāb* faire le tour des tables d'un café maure ; et cela prenait toute une matinée.

Plusieurs rapports de police et des études établies par la Section d'Etat (Secrétariat général du gouvernement) mettent

(64) Il a été constaté un «accroissement du nombre des condisciples du rédacteur-gérant, qui s'intéressent à *al-Muz'iḡ*, ce sont des étudiants de la Grande Mosquée parmi lesquels se recrutent les professeurs, des magistrats et des notaires, et qui formeront les cadres de la société musulmane», précise le *rapport du Délégué à la Résidence au Quai d'Orsay à Paris*, le 17 décembre 1906.

(65) «...Les indigènes du Sahel ne se désintéressent pas des événements et notamment de ceux de politique extérieure, relatifs au monde musulman ; la publication de journaux quotidiens en langue arabe leur permet de suivre les nouvelles plus facilement et plus généralement. On lit donc et on commente les journaux dans tous les lieux de réunion, surtout dans les boutiques où les gens de la classe moyenne se retrouvent chaque soir...» ; *rapport du Contrôleur Civil de Sousse au Résident général*, le 24 février 1905.

en relief le rôle et l'influence de la presse tunisienne sur la population⁽⁶⁶⁾. Ils ont même relevé que «c'est dans ces feuilles que les élèves du Collège Sadiki et les étudiants de la Grande Mosquée vont chercher leur inspiration». Ils ont également souligné le danger réel qu'elle représente pour le Régime du protectorat du fait de son «attitude hostile à la France et à sa domination qui s'exerce dans la Régence». Ils ont aussi reconnu «qu'elle pénètre partout». Ils ont proposé des mesures répressives contre cette presse et les hommes qui l'actionnent. La note du Secrétariat général du gouvernement (1er avril 1905) signale que le quotidien «*ar-Ruṣḍiyya* est (même) recherché par la masse *indigène* illettrée» et l'effet qu'il y produit est «signalé comme dangereux, (et) il est lu au Palais». Quand *Habīb al-'Umma* sera interdit en 1906, les autorités qui nourrissaient l'idée de coffrer Abderrazak Ghattas, son directeur, durent faire marche arrière «pour éviter l'agitation que des poursuites exercées à son encontre eussent fait naître dans le monde *indigène*»⁽⁶⁷⁾, vu le prestige dont il bénéficiait.

Avec un tirage qui variait de 500 à 1.000 exemplaires au cours de la première décennie de sa parution, la presse arabe est passé à 1.500 et 2.000 exemplaires vers 1905/1906, et atteindra parfois 3.000.

Aussi, c'est à cause de son rayonnement et de son influence au sein de la population tunisienne, que ses pas seront suivis de très près par les hautes autorités françaises, conscientes du fait que cette presse arabe est devenue un élément très important de la vie politique et culturelle du pays.

Les journaux arabes étaient également lus⁽⁶⁸⁾ en Tripoli-

(66) *Archives générales*, Premier Ministère, Série E, Carton 531.

(67) *Rapport du Délégué à la Résidence général* adressé au Ministre des Affaires étrangères à Paris, le 27 septembre 1906.

(68) *al-Hādīra* avait des abonnés en Egypte, Syrie, Tripolie, Algérie et Maroc.

taine, mais surtout en Algérie où leur influence s'est exercée sur les Algériens, et a été la cause de nombreux soucis créés aux autorités françaises. «Les Journaux tunisiens pénètrent presque tous en Algérie», écrit le Gouverneur général⁽⁶⁹⁾ qui demande à être tenu au courant des affaires de ces journaux.

Dès 1905, les autorités d'Algérie signalent que les publications tunisiennes produisent «un effet très fâcheux dans les milieux *indigènes* où elles se répandent avec des commentaires dus à l'imagination populaire arabe, qui en aggravent les conséquences»⁽⁷⁰⁾. Aussi, elles seront très surveillées et parfois frappées de mesures d'interdiction. Le Gouverneur général de l'Algérie, personnellement, s'est préoccupé d'empêcher la propagation d'*al-Muz'ig* en 1906⁽⁷¹⁾.

A titre d'exemple, à Constantine, trente exemplaires du journal *Habib al-'Umma* étaient distribués chaque semaine. *aṣ-Ṣawāb* avait un nombre appréciable d'abonnés en Algérie et aussi en Tripolitaine. *ad-Dahik* et *abū-Qiṣṣa*, deux journaux humoristiques et satiriques, ont été signalés en 1911 comme ayant «un nombre assez important de lecteurs en Algérie»⁽⁷²⁾.

(69) Lettre au Résident général à Tunis, le 28 juin 1911.

(70) Lettre du Gouverneur d'Algérie au Résident à Tunis en date du 21 novembre 1905, à propos d'*ar-Ruṣṣdiya*, journal «ayant une attitude très hostile» à l'égard de la France.

(71) Lettre du Gouverneur d'Algérie au Résident à Tunis ; 7.11.1906.

(72) Lettre du Gouverneur d'Algérie au Résident à Tunis ; 28.6.1911



3^e PARTIE

**LES JOURNAUX : DES PRINCIPAUX
TITRES DE JOURNAUX ARABES.**

ar-Rā'id at-Tūnūsī (L'Eclaireur Tunisien) - 22 juillet 1860
- premier gazette tunisienne ; le Journal Officiel tunisien.

Dès sa parution, dans sa livraison arabe⁽¹⁾, il vise à éduquer le peuple et à renforcer son attachement à la patrie, à son prince, à sa religion et à ses traditions⁽²⁾. Il diffuse des informations commerciales, des statistiques, des extraits d'articles paraissant dans des publications étrangères, des décrêts et des arrêtés, des textes réglementaires, des résumés d'audiences de tribunaux, des comptes-rendus de cérémonies et réunions diverses, des articles littéraires et de vulgarisation empruntés aux journaux et revues d'Europe.

Il est vite réorganisé et amélioré par le Ministre réformateur Kheireddine Pacha qui, à partir de 1869, s'en servira comme tribune pour lui et le groupe qui soutient son action,

(1) Il avait été créé initialement comme journal bilingue (arabe-italien). La langue française avait été écartée pour affirmer l'indépendance du pays. Dès 1838, des gazettes italiennes étaient distribuées dans la Régence pour combattre la menace de la France et défendre «l'italianité» de la Tunisie. *Giornale di Tunisi e di Carthagine*, qui était confectionné par deux italiens réfugiés dans le pays, mènera tambour battant, une campagne contre les prétentions françaises sur le pays. A ce journal, succédera en 1859 *Corriere di Tunisi*. En 1880, la poste italienne distribue à partir du 26 mars *al-Mustaquill*, publié en arabe, et qui était imprimé à Cagliari en Sardaigne par deux syriens maronites, pour poursuivre le combat «contre les Français dominateurs». A l'entrée des troupes françaises en Tunisie, le journal disparaît. Cette presse a exercé une influence sur les dirigeants du pays et a fait croire que les italiens défendaient l'indépendance de la Régence. Et c'est bien pour cela qu'*ar-Rā'id* a eu sa version italienne ; le gouvernement voulant communiquer avec les nations européennes, ne pouvait pas mieux choisir que la langue italienne.

(2) *Le journal al Ra'id at-Tounsi de 1860 à 1864* ; Mongi Smida, mémoire dactylo. La Sorbonne, Paris, 1965. *Richard Holt, pionner de la presse tunisienne* ; G. Zawadowski, in *Revue Tunisienne de l'Institut de Carthage*, n° 37, 1939, p. 127.

afin de défendre la politique des réformes et répondre aux critiques et réserves qu'elle suscite.

Ce journal publie, en 1864, la version officielle de la révolte d'Ali Ben Ghadhahem contre le poids de la *Mejba* ou impôts, les *Réformes nécessaires aux Etats musulmans* (1867) de Kheireddine, les nouvelles mesures financières, les textes instituant la Commission Financière Internationale en Tunisie, les difficultés que connaît la Régence. Il expose également le rôle d'information et d'éducation des journaux et présente des commentaires sur l'actualité, des comptes - rendus d'ouvrages sur la Tunisie, ainsi que des choix d'articles littéraires, historiques et de vulgarisation scientifique. Le journal met également à la portée des gens des études et des exposés sur les structures politiques de certains pays européens, et contribue ainsi à la diffusion des idées nouvelles.

Cet hebdomadaire officiel qui portait en sous-titre «l'amour de la patrie fait partie de la foi. Servir la cause de sa patrie c'est servir Dieu», fournira à l'intelligentsia tunisienne, aux lettrés de la Régence, non seulement les décisions du gouvernement, les événements qui se déroulent dans le pays et à l'étranger, les menaces qui se profilent à l'horizon, mais surtout les idées qui agitent les sociétés modernes et les idées réformistes nées dans le pays. Il fera connaître les réformes nécessaires au renouveau et par la même occasion, lancera sur la place publique le débat sur les causes de la décadence des pays musulmans et les moyens d'y remédier. Et, les appels répétés au réveil des esprits, à l'unité, à l'organisation et au développement, véhiculés par les 1200 à 1500 exemplaires par semaine, de ce journal, trouveront de larges échos auprès de l'élite et la jeunesse estudiantine de l'époque.

Le rôle important joué par *ar-Rā'id at-Tūnusī* (1860/1880) va apparaître dans toutes ses dimensions quelques années plus tard. Il a incontestablement été le premier journal tunisien à éclairer les esprits, bousculer les «blottis», et tenter de former des têtes capables de secouer l'état de

léthargie générale qui régnait dans la Régence et provoquer le Renouveau.

Ce journal surgit des ténèbres, a secoué le peuple de sa torpeur, aiguisé l'intelligence des lecteurs, ouvert les portes de la Tunisie sur le monde extérieur, fait découvrir de nouveaux horizons aux Tunisiens. Il a, sans aucune doute, porté son message au cœur de plus d'un Tunisien et a fait réfléchir plus d'un homme sur les origines et les causes de la ruine du pays, et les réformes susceptibles de redresser la situation. Toute la presse arabe qui va paraître plus tard, reprendra l'action d'*ar-Rā'id*, qu'elle enrichit.

ar-Rā'id at-Tūnusī était notamment rédigé par le grand Cheikh réformiste Mahmoud Qabadou (1812/1871). Le général Hussein, premier responsable de la publication, y apporta sa collaboration, ainsi que Mohamed es-Senoussi, Mohamed Belkhodja, Salem Bouhajeb, Mohamed Baroudi, Mokhtar Chouikha, Hassen Lazoughli, Beyram V ; Keired-dine, lui même, participa à la confection du journal.

Il est à signaler que la partie publiée en italien, pendant quelques temps, visait à faire connaître en Europe les prix réels des denrées alimentaires du pays, pour empêcher les spéculations des commerçants étrangers. Elle décrivait la bonne administration de la Régence pour susciter les sympathies dans les nations européennes.

al-Hādīra (La Capitale) - 1888/1911 - c'est le premier vrai journal⁽³⁾, bien rédigé, souvent avec une certaine élégance, attrayant, qui se présente comme hebdomadaire politique, littéraire, islamique. Il se propose de vulgariser l'histoire du pays, et d'orienter et guider les Tunisiens vers le droit chemin. Il se fixe pour tâche d'éclairer ses coreligionnaires sur les bienfaits du régime du Protectorat, qui leur ouvre une nouvelle ère de civilisation et d'équité, et de défendre leurs intérêts garantis par l'établissement de ce régime. Son objectif est éga-

(3) Par sa présentation, son contenu, et également son organisation administrative.

lement d'amener la bonne harmonie entre l'élément français et l'élément tunisien.

Animé par des Tunisiens pour la plupart fonctionnaires, cultivés, doués d'un esprit critique et évolué, réformistes, franchement modernistes⁽⁴⁾, et très au courant des problèmes du pays, le journal *al-Hādīra* avait adopté une ligne de conduite modérée qui lui maintenait une certaine sympathie des gouvernants⁽⁵⁾. Il était lu et commenté par toute la classe musulmane lettrée, et étudié par les responsables de l'Administration. Il paraissait régulièrement et son tirage atteignait parfois mille exemplaires. Il disposait de correspondants dans certaines villes maghrébines et avait des abonnés dans les pays

-
- (4) Equipe héritière des idées réformistes et modernes de Kheireddine Pacha, instruite et au courant du développement des sociétés européennes. Ali Bouchoucha, né 1859, études au *Kouttab*, grande Mosquée, Collège Sadiki; entreprend des études en Angleterre en 1878 (boursier), pratique plusieurs langues étrangères; agriculteur; fondateur, directeur et rédacteur de *al-Hādīra*. Béchir Sfar, 1856, brillant élève de Sadiki, estimé et choyé par Kheireddine; fait des études au lycée Saint Louis à Paris (boursier); fonctionnaire; influence prépondérante dans le journal. Cheikh Salem Bouhajeb, 1827; professeur apprécié et respecté à la Mosquée *Zaytouna*, qui jouit d'un prestige certain; inaugure le cycle de cours et conférences de la *Khaldounia*. Cheikh Mohamed Senoussi, 1851, études à la *Zaytouna*; en 1871, pour ses connaissances et ses qualités reconnues, il est chargé d'instruire le jeune prince Naceur, dont le père était sur le trône; rédacteur en chef de *ar-Rā'id at-Tūnūsī* et collaborateur de Kheireddine; fonctionnaire. Mohamed Karoui, 1842, officier diplômé de l'Ecole polytechnique du Bardo, à laquelle Kheireddine doit sa formation. Mohamed Belkhodja, 1869 professeur à la *Zaytouna*. Les noms des trois premiers sont cités parmi les membres fondateurs de la *Khaldounia*.
- (5) Les autorités du Protectorat qui sentaient de plus en plus la nécessité de communiquer avec les lettrés arabes, encourageront la naissance et le développement du journal, et demanderont à des fonctionnaires tunisiens de collaborer à la publication.

arabes⁽⁶⁾. Très vite, *al-Hāḍira* devient une tribune de l'élite tunisienne et « compte déjà un passé honorable et un nom favorablement connu », écrit le Résident général⁽⁷⁾.

Cet hebdomadaire publiait des articles et des études très fouillées sur l'enseignement et l'histoire, en insistant toujours sur le caractère arabo-musulman de la Tunisie ; sur les questions des terres, de l'industrie, de l'agriculture, de la justice, mais aussi de la vie sociale, politique et littéraire dans la Régence. Ces articles décrivent souvent la situation non brillante des domaines évoqués, signalent les progrès européens dans ces différents secteurs, et conseillent les transformations nécessaires à leur amélioration. A l'occasion des anniversaires ou voyages du Bey, *al-Hāḍira* publiait aussi des poèmes louant la bonté du souverain et magnifiant sa gloire. Le journal exposait également des questions se rapportant à l'Islam, au monde musulman, à la Sublime Porte, avec grande sympathie et vif intérêt. Il écrivait sur l'Egypte, la Libye, l'Algérie, le Maroc. De plus il abordait les sujets se rapportant à la nature des systèmes de gouvernement dans les Etats européens ⁽⁸⁾, au développement de ces pays et à leur histoire, et remettait en question les structures traditionnelles de la société tunisienne dont il soulignait le retard par rapport à celles des pays d'Europe. Par la même occasion, il faisait connaître les idées nouvelles et propageait les idées réformistes développées par le général Kheireddine Pacha. Il tentait ainsi de secouer les Tunisiens de leur torpeur, de détruire les préjugés qui marquent alors leur mentalité et provoquer le relèvement intellectuel, moral et social.

Le journal critiquait les abus. Cependant il le faisait avec modération. Il parlait des brutalités policières contre les *indigènes*, des agissements des missionnaires anglicans de Tunis, du ganguestérisme des Italiens dans la Régence, de l'action

(6) Egypte, syrie, Tripoli, Algérie, Maroc.

(7) Rapport adressé à Paris, le 27 mars 1889.

(8) Béchir Sfar traitait ces questions.

néfastes des colons et de la presse française de Tunisie. Il se contentait parfois de signaler, ou d'attirer l'attention des autorités sur les injustices ; laissant croire par-là qu'il faut indiquer au Pouvoir les abus afin qu'ils soient corrigés. Les journalistes d'*al-Hādira* adressaient quelquefois des conseils au gouvernement et formulaient des critiques discrètes. Mais aussi, ils écrivaient sur les réalisations au profit des Européens (ex. les Hôpitaux), parfois même ils les mettaient en relief, et c'était souvent pour conclure que le Tunisien ne trouve pas d'aide de la part des gouvernants et que les patriotes n'agissent pas assez en faveur de la création d'œuvres sanitaires⁽⁹⁾. Quand ils traîtaient de l'enseignement défectueux dispensé aux *indigènes* ⁽¹⁰⁾, ils montraient aussitôt les profits à tirer de programmes nouveaux et de méthodes adaptées à notre époque, et rappelaient aux Tunisiens la nécessité d'étudier leur langue, leur histoire et leur religion, sans négliger les langues européennes et les sciences modernes. Et quand ils informaient sur les travaux importants entrepris (ex. chemin de fer), qui sont décidés «dans l'intérêt du pays» - aux dires des responsables - ils ne manquaient pas de préciser ⁽¹¹⁾ que ces travaux, en réalité, sont faits pour servir la colonisation et les intérêts étrangers, «comme cela a été réalisé par les Belges au Congo».

Le 30 mai 1893, *al-Hādira* réclame «Nos droits à une assemblée consultative» ⁽¹²⁾. Et, à l'occasion de l'entrée en

(9) Journal du 29.10.1901

(10) Ali Bouchoucha ; série d'articles publiés entre le 29.10.1901 et le 15.3.1902.

(11) Numéro du 10.12.1901.

(12) La lettre du 24 octobre 1890, qui fixe la composition de la Conférence Consultative, après accord entre le Ministre des Affaires étrangères de Paris et le Résident général Massicault, ne prévoyait que la représentation de la colonie française qui devait se réunir pour donner des avis au sujet des questions touchant à ses intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

fonction de René Millet ⁽¹³⁾, Ali Bouchoucha, le directeur du journal, publie une série d'articles particulièrement courageux à l'époque ⁽¹⁴⁾, sur la situation de ses compatriotes et de son pays, et formule les desiderata le 20 novembre 1894, dans «Nos demandes» : respecter notre culture, nos lois et nos institutions judiciaires ; traiter avec égards les hauts fonctionnaires indigènes, afin de maintenir leur autorité et leur prestige sur leurs administrés ; entourer l'Administration des *Habous* d'une sollicitude toute spéciale, la défendre contre toutes les convoitises et les ingérences privées ou publiques ; envoyer en France des jeunes Tunisiens pour développer et perfectionner l'enseignement public ; créer une école des arts et métiers ; rendre obligatoire l'enseignement de la grammaire arabe ; admettre les indigènes à se faire représenter dans les assemblées consultatives ; relever l'industrie *indigène* de sa longue décadence par des tarifs de douane suffisamment protecteurs ; réorganiser les tribunaux *d'Ouzara* et réunir en code spécial nos textes de lois ; créer un tribunal pour statuer sur les affaires correctionnelles entre européens et *indigènes* ; admettre les *indigènes* à toutes les hautes fonctions du gouvernements et de l'administration ; accorder pour tous les travaux publics à exécuter, la préférence également aux ouvrier *indigènes* ; améliorer la situation des cultivateurs *indigènes* par la création d'une banque de crédit agricole ; restreindre jusqu'à un certain point la liberté de presse.

Le 14 janvier 1896, le journal s'oppose catégoriquement à la création d'un Conseil Colonial français qui ne «représenterait que l'infime minorité de la population de la Régence». Il s'oppose également au rattachement de la Tunisie au Ministère français des Colonies, «rattachement qui se traduirait par une subordination trop étroite de l'Administration tunisienne au Département colonial de la métropole, et aurait pour la Régence les mêmes conséquences désastreuses qu'a eu pour l'Algérie le système...».

(13) Résident général de France à Tunis, décembre 1894-novembre 1900.

(14) *al-Hādīra*, 20 novembre 1894-5 février 1895.

Certes, les autorités du Protectorat français ont laissé se créer un journal dont l'équipe avait donné «l'assurance d'éviter tout commentaire malveillant des mesures prises par l'Administration »⁽¹⁵⁾. Ils ont autorisé certains fonctionnaires tunisiens à collaborer⁽¹⁶⁾ à *al-Hāḍira* «dans un but évidemment libéral et patriotique». Ils ont également accordé une aide matérielle et financière⁽¹⁷⁾ à la publication, en permettant son impression dans les ateliers de l'Imprimerie Officielle, en encourageant certains services à contracter des abonnements et en fournissant des correspondances (envois de la Légation de France au Maroc, notamment). Ils ont donné les annonces légales à ce journal et lui ont versé une subvention. Car dans l'esprit de ces autorités, le journal devait combattre l'influence des publications égyptiennes dans la Régence⁽¹⁸⁾, expliquer le sens des «réformes» et diminuer les chances de succès de toute feuille publiée en dehors de l'influence française. De temps en temps, le journal recevait des communications des services du gouvernement, et les matières à insérer dans la publication étaient contrôlées. La France eût même à se féliciter de «la politique franchement francophile» adoptée par *al-Hāḍira*⁽¹⁹⁾, en 1904 et de «sa conduite correcte».

Il est vrai aussi que le journal et son équipe ne s'opposent pas au régime du protectorat français, du moins à ses débuts ; bien mieux, ils lui sont favorables⁽²⁰⁾. Car que signifie pour eux

(15) *Les origines du mouvement national 1904-1934* ; A. Mahjoubi, p.111.

(16) *Rapport du Secrétaire général à d'Anthouard*, 26.9.1906.

(17) Lettres d'Ali Bouchoucha au Secrétaire général, les 23.9. 1889, 16.1 et 19.11.1896, et 23.2.1901.

(18) «...*Les indigènes* lettrés n'étaient mis au courant des nouvelles que par les journaux égyptiens qui, pour la plupart, sont hostiles à notre influence...» ; *Rapp. du Secrétaire général* du 26.9.1906.

(19) Au moment des événements du Maroc, qui suivirent la signature du protocole du 8 avril 1904 ; *Rapp. du Secrétaire général* du 26.9.1906.

(20) Khaled Guezmir, dans son mémoire d'études *Le journal «Le Tunisien» et son équipe*, reprend une affirmation sur le journal *al-Hāḍira* qui «est devenu presque officieux par les relations privilégiées et amicales qu'il entretenait avec la Résidence» ; p. 6.

la France - les Nations européennes - et que représentent les Français ? Tout cela représente à l'aube du nouveau régime, des idées généreuses, la Civilisation tant souhaitée et le modernisme ; et des progrès scientifiques et techniques (développement des métiers et des arts) générateurs de richesses, de prospérité et de Grandeur. Or, cet ensemble s'inscrit bien dans les idées réformatrices développées par Kheireddine et les objectifs qu'il voulait atteindre, et dont l'équipe d'*al-Hādīra* est héritière. Ainsi, ces hommes réformistes et modernistes, qui ne voient de salut pour la Régence, et le réveil du monde musulman que dans la diffusion et la réalisation des idées contenues dans «*La plus sûre direction pour connaître l'état des nations*» du Ministre Réformateur, vont s'attacher à «la collaboration franche, sincère et loyale» avec les autorités du Protectorat et «participer au travail de rénovation qui s'accomplit⁽²¹⁾ dans le pays». Donc, non seulement ils ne mettront pas en cause le nouveau régime «qui garantit les intérêts des indigènes», mais c'est bien à lui - Pouvoir et Civilisation - qu'ils s'adresseront pour réaliser la renaissance de la Tunisie et profiter des «lumières». D'ailleurs, ils presseront le Gouvernement d'accélérer «son action rénovatrice». Et c'est par amour de la Patrie dont il recherche le bonheur⁽²²⁾, qu'Ali Bouchoucha, le directeur d'*Al-Hādīra* à laquelle il tenait à «conserver un caractère musulman »⁽²³⁾, s'est imposé la tâche de faire marcher le journal dans la voie de la collaboration avec «les détenteurs et représentants de la Civilisation» et d'y

(21) Editorial du journal *Le Tunisien*, 7 février 1907.

(22) Le journal *ar-Rā'id at-Tūnūsī*, à partir de 1896, portait en S/titre : *L'amour de la patrie fait partie de la foi. Servir la cause de sa patrie c'est servir Dieu.*

(23) *Rapp. du Secrétaire général à d'Anthouard*, 26.9.1906.

sacrifier la plus grande partie de son temps⁽²⁴⁾, sans que cela lui eût rapporté une quelconque récompense matérielle.

Cette attitude ne pouvait pas dévier le journal de son objectif suprême : sauver la Patrie ! Elle n'a pas empêché le journal de défendre les intérêts des Tunisiens. Elle a seulement imposé aux journalistes une certaine discrétion, une prudence, et développé dans *al-Hādīra* des précautions de style. D'ailleurs - au risque de nous répéter - l'hebdomadaire arabe n'a jamais cessé de lutter pour la sauvegarde de la personnalité arabo-islamique du Tunisien, le renouveau de l'Islam, la solidarité entre les musulmans et la renaissance d'*al-'Umma*. Il n'arrêtait pas de militer avec force pour la réforme de l'instruction, l'introduction des sciences exactes dans l'enseignement et des techniques nouvelles dans les secteurs d'économie, et il faisait connaître la prospérité des Etats européens. Son action permanente tendait à inculquer l'idée que le patriote musulman est fier de son passé glorieux ; cependant, il doit résolument se tourner vers l'avenir et doit contribuer au renouveau du Tunisien. Tout en luttant pour conserver sa personnalité, il doit rompre avec l'attitude d'admiration aveugle pour un passé⁽²⁵⁾ également chargé «de la bigoterie et de l'obscurantisme». Le journal rappelait avec insistance que l'Islam est une religion de progrès⁽²⁶⁾, et qu'il y a lieu de s'inspirer des expériences européennes - dans ce qu'il y a de bon-

(24) «...par dévouement et amour pour la civilisation, que le gouvernement de la République s'est imposé la noble tâche de répandre, j'ai considéré comme un doux devoir de faire marcher al-Hādīra et d'y sacrifier la plus grande partie de mon temps sans qu'il m'eût rapporté la moindre rétribution si ce n'est d'avoir collaboré à une œuvre utile...», écrit Bouchoucha au Secrétaire général du gouvernement, le 23 septembre 1889.

(25) «Testament moral de Kheireddine», cité par Ch. Khairallah dans *le Mouvement Evolutionniste Tunisien - Notes et Documents* ; Tunis, 1934.

(26) Cheikh S. Bouhageb inaugura les conférences de la *khaldounia* par un exposé : *si l'Islam est compatible avec la science (1897)*.

pour amener le relèvement intellectuel, moral et social des Tunisiens ; ce relèvement : source de richesses, d'équité et de liberté. Et, face au développement d'une politique contraire aux aspirations et aux intérêts des Tunisiens⁽²⁷⁾, le journal de combat, *al-Hādīra* s'attache alors à décrire la situation des *indigènes* et présente des revendications. Par-là même, il a fait savoir d'une manière claire, ou à peine voilée que le régime du Protectorat a créé des inégalités entre Tunisiens et Français, commis des injustices et laissé les abus : notre civilisation arabo-musulmane est attaquée et il faut la défendre ; les terres tunisienne sont spoliées au profit des colons Français⁽²⁸⁾ et les fellahs sont dépossédés des terres de leurs ancêtres, ainsi que les tribus ; les jeunes Tunisiens ne profitent pas d'un enseignement moderne tant souhaité⁽²⁹⁾ et réclamé ; les *indigènes* ne disposent pas, comme les français, d'une assemblée pour débattre des sujets touchant à leurs intérêts agricoles, industriel et commerciaux, et par conséquent ils ne peuvent défendre leurs intérêts qui vont à la ruine; la haute Administration est fermée aux enfants du pays ; la bonne justice n'est pas rendue dans le pays ; la presse française attaque violemment les Tunisiens et jette sur eux un regard de mépris et de haine, etc... DE cette manière, non seulement le journal dénonçait les injustices et les abus, mais prenait position contre la politique du Protectorat français dans la Régence. Il va de soi que les mesures défavorables aux intérêts des Tunisiens prises et appliquées par les autorités du Régime, tout au long de la période passée, ne pouvaient laisser indifférents des patriotes ; bien au contraire, elles allaient - peu à peu - en faire des opposants en puissance. Il est bon également de rappeler

(27) Le régime du Protectorat a entamé sa deuxième décennie.

(28) Suite à la politique de colonisation officielle, inaugurée en 1892.

(29) Les réformistes Tunisiens ont fait de la question du développement et de la modernisation de l'enseignement, une question prioritaire. La revue égyptienne *al-Manār* reproduisait des extraits d'*al-Hādīra* sur l'enseignement.

que sur le plan extérieur, le journal n'arrêtait pas de publier de nombreuses informations et des textes très favorables à la Turquie musulmane, à l'Empire Ottoman que l'on croyait capable de se ressaisir, au panislamisme qu'il soutenait d'ailleurs, ainsi qu'au Moyen-Orient aspirant à la liberté.

Et cette position - cette forme d'opposition - vaudra au journal *al-Hādīra* plus d'une mesure répressive de la part des autorités du Protectorat français : pour des « articles fâcheux et turcophiles », publiés en 1893⁽³⁰⁾, l'Administration politique retire l'autorisation de collaborer au journal, accordée aux quelques fonctionnaires Tunisiens. En 1897, lors de la guerre turco-grecque, le journal est suspendu pendant quinze jours pour ses positions - toujours - turcophiles. Il est même empêché de circuler en Algérie dans les années 1897/98. A la suite des événements du Djellaz, il est interdit avec toute la presse arabe, le 8 novembre 1911 ; seul le journal *az-Zuhra* n'est pas frappé par la mesure de rigueur.

C'est avec les autres journaux arabes, considérés d'opposition et dangereux par les autorités du Protectorat, que disparaît *al-Hādīra*.

1) C'est le premier journal arabe de la Régence qui a eu une organisation et une gestion moderne ; a vu le jour grâce à une souscription et une gestion moderne et des contributions financières mensuelles (jusqu'à autosuffisance du journal) de dix-sept patriotes Tunisiens ; était géré par une société constituée des principaux rédacteurs ; a eu une aussi longue existence, soit près d'un quart de siècle ; paraissait régulièrement et qui a pu sortir après le rétablissement du cautionnement, en 1897.

2) Pendant une longue période, il a exprimé et diffusé une foule d'idées, opinions, réactions et positions d'éléments bril-

(30) «...au sujet de la flotte turque dont si Ali Bouchoucha souhaite de voir les couleurs dans les eaux de l'Afrique du Nord...» ; *Rapp. du Secrétaire général à d'Anthouard*, 26.9.1906.

lants de l'élite tunisienne ; des *sadikiens* et des *zaytouniens* tous réformistes, et dont certains ont voyagé dans les pays d'Europe et se sont frottés à la civilisation européenne. Aussi, le journal s'est créé une large audience parmi la population musulmane et a exercé une grande influence sur ses lecteurs, leur entourage et leurs connaissances, qui ne pouvaient pas rester indifférents aux grandes idées remuées par les journalistes brillants.

3) Le journal *al-Hādīra* a repris et développé l'action *d'ar-Rā'id at-Tūnūsī*⁽³¹⁾, cependant il a répandu d'une manière plus large, plus variée et plus étoffée les idées réformistes et également modernistes qui commençaient à voir le jour dans le pays, au milieu du XIX^e siècle.

4) Journal de combat, grâce à son action inlassable, il a contribué incontestablement à secouer les Tunisiens de leur engourdissement, détruire un certain nombre de préjugés qu'ils avaient et renforcer chez eux le sentiment national.

5) *al-Hādīra* a été le premier journal à jeter la lumière sur la politique coloniale de la France et les antagonismes économiques et sociaux, engendrés par la pénétration française en Tunisie. Il a présenté les premières revendications tunisiennes. Par la même occasion, il a aidé à la formation d'une opinion publique tunisienne contre la colonisation.

6) En fin de compte, l'aboutissement (final) de sa lutte de tous les instants, ne pouvait être que l'émancipation de la masse de ses compatriotes et la libération de la domination française (européenne).

7) Il a été le creuset d'où :

a) a surgi la première collaboration d'éléments tunisiens formés initialement à des écoles différentes, et cependant réunis par des objectifs communs et unis pour des actions communes ; de cette collaboration va se créer également la *Khaldounia* et bien d'autres réalisations au profit de leurs coreligionnaires.

(31) Cheikh Mohamed Senoussi qui rédigeait des éditoriaux, a été le correcteur puis le rédacteur en Chef *d'ar-Rā'id*.

b) se sont libérées et se sont élevées les premières étincelles du mouvement national tunisien. Il a constitué le premier jalon du mouvement Jeune-Tunisien, inauguré une ère de revendications nationales et d'action politique, qui ira jusqu'à la proclamation de l'indépendance (1894-1956), et créé une tradition de grand journalisme arabe dans le pays⁽³²⁾.

az-Zuhra (la planète Vénus) - 1980/1959 - paraît tout d'abord comme bi-hebdomadaire, puis comme quotidien à partir de 1905. Le journal a eu une vie très longue grâce au flair politique de son directeur, Mohamed Abderahman Snadly qui avait des relations étendues⁽³³⁾, et grâce aussi à ses positions politiques modérées. A ses débuts, le périodique était épaulé financièrement par Amor Bouhajeb et comptait parmi ses collaborateurs d'éminents journalistes, comme Mohamed Djaïbi, Salah ben Mahmoud, Chédli Morali, Mohamed Belhassine et bien d'autres professionnels, et également des hommes de lettres. Certains, dirigerons par la suite des journaux importants.

Cette gazette d'informations rapides⁽³⁴⁾, au service de la patrie «qui consolide les bases de la vie en société, afin que les êtres humains puissent jouir du bonheur», dont le tirage variait de 1.200 à 5.000 exemplaires (dans les années 1950), dénonce les injustices commises à l'endroit des Tunisiens⁽³⁵⁾

(32) Maître Hassen Guellaty, directeur du journal *al-Būrhan* ; 19 septembre 1921.

(33) Notamment avec certains groupes avancés de la colonie française et la *Ligue des droits de l'Homme*.

(34) Le journal annonce qu'il se propose d'utiliser les informations vraies, publiées par les importants journaux européens de tendance modérée et la *Dépêche Tunisienne* qui est le plus important journal local (1er éditorial, 19 juin 1890).

(35) Le journal cesse de paraître une première fois à cause du rétablissement du cautionnement en 1897. En mai 1904, il est frappé d'une mesure d'interdiction pour avoir lancé des accusations contre le Gouvernement, dans l'affaire du pénitentier du *Djougar*.

- en s'adressant avec beaucoup d'égards aux autorités - et œuvre pour l'élargissement du cadre des connaissances. Elle publie de très nombreuses informations concernant les pays arabes, des articles variés de vulgarisation et des exposés sur certaines questions tunisiennes touchant à la religion, la terre, les productions artisanales, l'enseignements⁽³⁶⁾, etc...; et émet des avis ou commentaires défavorables à l'action des responsables du Protectorat.

Cependant, à partir de 1908, les choses vont changer. Le directeur d'*az-Zuhra*, homme actif, intelligent et plein de ruse dit-on-tient à faire prospérer son affaire commerciale. Il veut d'un journal d'informations qui vive, se développe et prospère. Dès lors, la publication évitera d'aborder les problèmes susceptibles de gêner ou irriter les autorités. Aussi, à la suite des événements du Djellaz, en 1911, toute la presse arabe est interdite dans la Régence, «une seule exception était faite en faveur de la *Zohra*, le plus sérieux et le plus répandu des journaux quotidiens... (qui) n'a point exercé sur la population musulmane une influence contraire à nos intérêts», note le Résident général⁽³⁷⁾. Et, durant un demi siècle, le journal cherchera à éviter de se mêler de politique et d'adopter des positions nettes sur les questions soulevées par les hommes d'action ou les groupements politiques qui luttent contre la

(36) «*az-Zuhra* est réputée comme feuille indépendante. Ce n'est pas tout à fait exact ; elle est réellement soutenue par un certain nombre de personnalités qui appartiennent toutes au parti «Jeune Tunisien». Ce journal est un journal d'opposition contre l'Administration du protectorat et a critiqué vivement tour-à-tour les grandes administrations du gouvernement...», écrit le *Secrétaire général au Quai d'Orsay*, le 26 septembre 1906 (Rapp. 265).

(37) *Rapport au Chef du gouvernement français*, 22 mai 1912. Dès le 10 juin 1908, le Secrétaire général attirait l'attention du Résident sur le propriétaire et directeur d'*az-Zuhra* qui «ne répugnerait pas à se tenir discrètement en contact avec nous, si nous lui réservions des marques d'intérêt en dehors des informations courantes et de quelques sujets d'articles».

politique de colonisation. Cependant, cela ne l'empêchait pas, parfois, de soutenir «une cause qui lui semble juste», comme par exemple le «Programme de développement» proposé par l'Administration coloniale⁽³⁸⁾ dans les années vingt et de publier les communiqués, déclarations ou prises de position des responsables français du régime.

Considéré comme conservateur du point de vue religieux, porte-parole de la bourgeoisie traditionnaliste tunisienne, et également proche des services de la Résidence générale, le quotidien *az-Zuhra* sera durement attaqué par ses confrères arabes, les journaux nationalistes de la place, à cause de son attitude vis-à-vis du Protectorat français. Abderahman Snadly, le 7 septembre 1923, se trouve acculé à s'expliquer ; et, dans un long plaidoyer, il dira que son journal sert loyalement la nation tunisienne et l'Islam... il a souvent combattu le gouvernement et supporté à lui seul les coups de son arbitraire... Une longue expérience et des révolutions politiques lui ont ensuite montré que le meilleur moyen d'atteindre le but, c'était d'être modéré. Il s'est alors astreint à employer ce moyen dans l'intérêt général, et non par égoïsme... (il) n'a jamais rien publié qui soit contraire à l'intérêt national ; clairvoyant, il ne réclame pas l'impossible. Quand aux communiqués officiels qu'il publie, il se conforme ainsi à une obligation légale, ces communiqués doivent paraître... car ils démentent des bruits, rassurent l'opinion publique, etc... Si le gouvernement a chargé *az-Zuhra* de publier (gratuits !) ces commu-

(38) Sous la pression de l'action nationaliste, le Secrétaire général Gabriel Puaux propose l'avancement de l'instruction publique au point de vue technique et des langues arabe et français ; le défrichement et l'exploitation des terres par l'octroi aux indigènes d'un *Enzel* sur les terres *habous* qu'ils occupent et dont ils vivent, une meilleure organisation de l'Administration. Or, à cette époque les revendications tunisiennes portaient sur un changement profond du régime ; elles réclamaient une Constitution pour le pays et le mot «Indépendance» était en l'air. Pour les Tunisiens, il n'était plus question d'accepter des «réformettes».

niqués c'est parce qu'il est quotidien, honnête, honorable et avantageusement connu dans le peuple. C'est pour cela que le gouvernement de la République a décoré la Presse arabe honnête et non à vendre, de la Légion d'honneur, en la personne du directeur *d'az-Zuhra* et que son Altesse le Bey a décoré ses rédacteurs du *Nichan al-Iftikar...*».

Sabil ar-Rašād (la Voie de la Raison) - 1895/1896 - se qualifie tout d'abord d'hebdomadaire scientifique, littéraire, politique et d'histoire, puis de journal arabe, islamique et indépendant, sous la direction du Cheikh Abdelaziz Thaâbli, dont on entendra parler plus tard. Le tirage du journal était de 500 exemplaires.

Le journal s'oppose à la politique du Protectorat, diffuse des idées libérales et attaque le Cheikh al-Islam, auteur d'une Fétoua commandée, qui a émis un avis favorable à la consommation du chocolat par les musulmans, et a aidé ainsi à l'écoulement des produits étrangers. Il est supprimé alors par décision des autorités.

Lisān al-Haqq (la voix de la Vérité) - juin/novembre 1896 - paraît tous les dimanches pour «la défense des intérêts du peuple et de la nation». Il porte un intérêt tout particulier aux questions islamiques et à la politique de l'empire Ottoman, et aux problèmes de l'enseignement arabe. Il appelle ses coreligionnaires à l'union et à la solidarité, et s'attaque aux agissements des *prépondérants*. Il dénonce le parti : «Jeune Turc» qui est «le plus grand ennemi de l'Islam» car il tend⁽³⁹⁾ à briser les liens qui unissent les croyants entre eux, sous l'autorité du Sultan, et à ébranler les fondements du Califat. Il publie dans ses colonnes de nombreuses informations sur l'entente franco-russe, l'Égypte, le retour de la Mission française de Moscou, les anarchistes d'Espagne, le Sultan de Turquie, la Grèce, l'Italie, l'Allemagne, etc.,... D'où l'intérêt du journal. En plus d'avoir fourni au public beaucoup d'informations et de commentaires sur ce qui se passe en dehors de la Régence, il a traité brillamment deux sujets : l'un sur l'enseignement et la science, et l'autre sur l'union et la solidarité, qui ont éclairé et nourri bien des esprits, et ont animé plus d'une discussion

(39) Numéro du 21 juin 1896.

entre les tenants du réformisme et les milieux conservateurs et religieux. Ces sujets ne pouvaient, en aucune sorte, passer inaperçus.

Le journal *Lisān al-Haqq* affirme la noblesse, les avantages et les bienfaits de la Science⁽⁴⁰⁾, et rejette catégoriquement la division des sciences en sacrées et profanes, car elle «a eu pour résultat de reléguer à l'arrière plan les sciences dites profanes». Et les musulmans se sont exclusivement consacrés à l'étude des sciences dites sacrées. Or «chacune de ces deux catégories de la Science a son côté sacré et son côté profane». Il est prescrit par Dieu de travailler pour la vie future, et également pour la vie d'ici-bas afin que «notre prestige aille grandissant parmi les nations, que notre pays prospère, que notre état social s'améliore ; afin, en un mot, que notre félicité soit assumée tant dans ce monde que dans l'autre». Il ne faut pas «négliger ni l'étude de la religion et des devoirs culturels, ni celles des sciences profanes nécessaires à notre prospérité matérielle et au maintien de notre bon renom dans le monde».

Sur le plan de l'enseignement dispensé dans la Régence, le journal insiste sur l'utilité de revoir les méthodes et les programmes et cet enseignement. Il développe longuement les idées réformistes dans ses colonnes. Il décrit l'état de l'enseignement, qui se distingue par l'existence de l'enseignement purement arabe et l'enseignement mixte ou franco-arabe ; et ces deux ordres d'enseignement laissent à désirer. Pour l'enseignement arabe, dont il force le caractère archaïque, «dès qu'un enfant a atteint l'âge de cinq à six ans, il est envoyé à l'école coranique où il passe de longues années et dont il sort ignorant... (ou avec) pour tout bagage quelques versets du Coran qui lui trottent par la cervelle, et les premières notions de l'écriture arabe». A l'Université *az-Zaytouna*, «on lui enseigne la grammaire supérieure (Nahou), les premiers éléments du droit et de la théologie, puis il passe à l'étude de la rhétorique, de la logique et de la philosophie et s'arrête là, avec la conviction qu'il a atteint les sommets de la connaissance». Ainsi armé, il s'adonne au professorat. La faute incombe à «l'organisation défectueuse de l'enseignement arabe de cette Université». Des sciences de haute importance

(40) Dans le numéro 10, du 16 août 1896.

comme, par exemple l'histoire, la linguistique arabe, l'algèbre, la géométrie, etc..., et d'autres sciences absolument profanes qui figuraient à l'origine sur les programmes de l'Université... n'y soient plus enseignées aujourd'hui.

A la Grande Mosquée, l'enseignement est organisé de telle manière que les étudiants sont laissés libres «d'assister à tel cours qu'il leur plait, d'étudier telle matière et de suivre tels auteurs qu'ils jugent bons». De plus, «aucun délai n'est assigné aux professeurs pour l'explication d'un auteur, de telle sorte que certains d'entre-eux persistent, pendant sept ou huit années consécutives, à expliquer à leurs élèves, à commenter et à recommander de toutes les façons imaginables, un seul et unique auteur».

Lisān al-Haqq prêche l'union et la solidarité⁽⁴¹⁾ entre les musulmans et ne cesse de rappeler les avantages à en tirer. Il explique que «ce qui fait la supériorité actuelle des Nations européennes sur les peuples musulmans, c'est l'union et la solidarité qui régissent chez elles, entre les citoyens d'un même pays, et qui font totalement défaut chez nous. L'union fait la force, comme on sait ! Unissons-nous donc, comme savent le faire les Européens et nous récupérerons sûrement, par le regroupement de nos intérêts et de nos forces, notre ancien prestige et notre prospérité perdue».

Le journal⁽⁴²⁾ était dirigé par Mohamed Bourekiba qui a fait ses études à la Grande Mosquée⁽⁴³⁾, et disposait de la collaboration de Hédi Sebāi⁽⁴⁴⁾ interprète et Sellami, professeur à l'École normale de Tunis ; ces deux derniers rédigeaient les

(41) Numéro 20, du 29 novembre 1896.

(42) «Cheikh Abdelaziz Thaâlbi et le Cheikh savant Mohamed Bourekiba, ensemble, avaient publié la revue proche d'une confrérie panislamique turque», écrit Daniel Goldstein, page 17, *Libération ou Annexion. Aux chemins croisés de l'histoire tunisienne*.

(43) Il parlait français. A été rédacteur au journal *al-Muntazar* supprimé par décision ministérielle.

(44) A collaboré à la confection de l'ouvrage de A. Thaâlbi *L'esprit Libéral du Coran*, publié à Tunis en 1905.

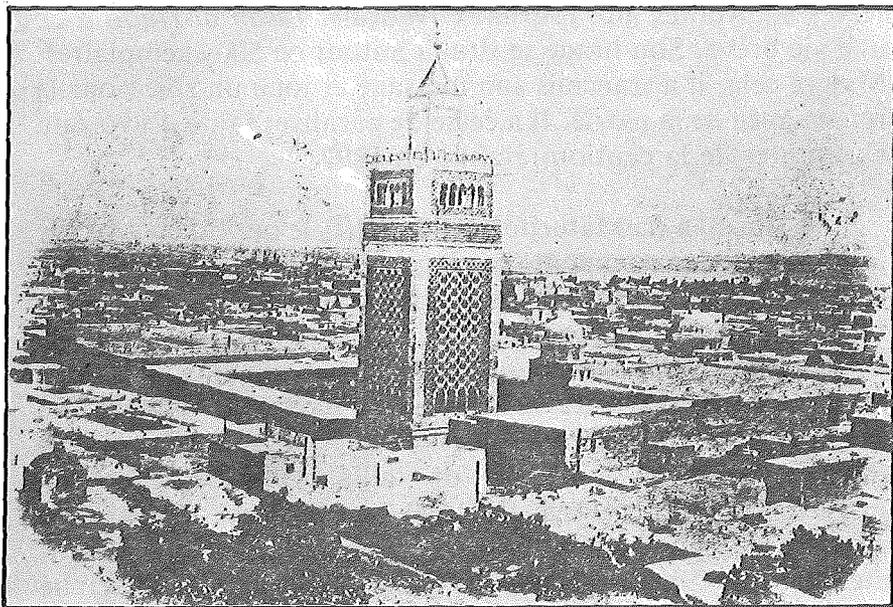
textes empruntés aux journaux français. *Lisān al-Haqq* a eu une vie brève. Son tirage se situait autour de 500 exemplaires. Malgré cela, il a transmis son message et joué un rôle pour la renaissance de la patrie. Il a cessé de paraître, faute d'avoir pu s'acquitter de la caution rétablie en 1897.

ar-Ruṣḍiya (la Maturité - 1904/1910 - le quotidien arabe le plus lu et le plus commenté par la population musulmane de la Régence, a exercé une influence très grande sur les Tunisiens. Le journal a eu un grand succès, car il savait présenter les informations et les événements des pays musulmans, mettre en relief les faits intérieurs susceptibles d'accaparer l'intérêt des gens. Bref, il répondait aux goûts d'un grand nombre de tunisiens et sera un concurrent de taille, face au quotidien *az-Zuhra*, avec un tirage de 1500 exemplaires. Il avait des abonnés au Moyen-Orient, des lecteurs maghrébins (notamment dans le Constantinois, en Algérie), et était très recherché dans les villes de l'intérieur du pays⁽⁴⁵⁾.

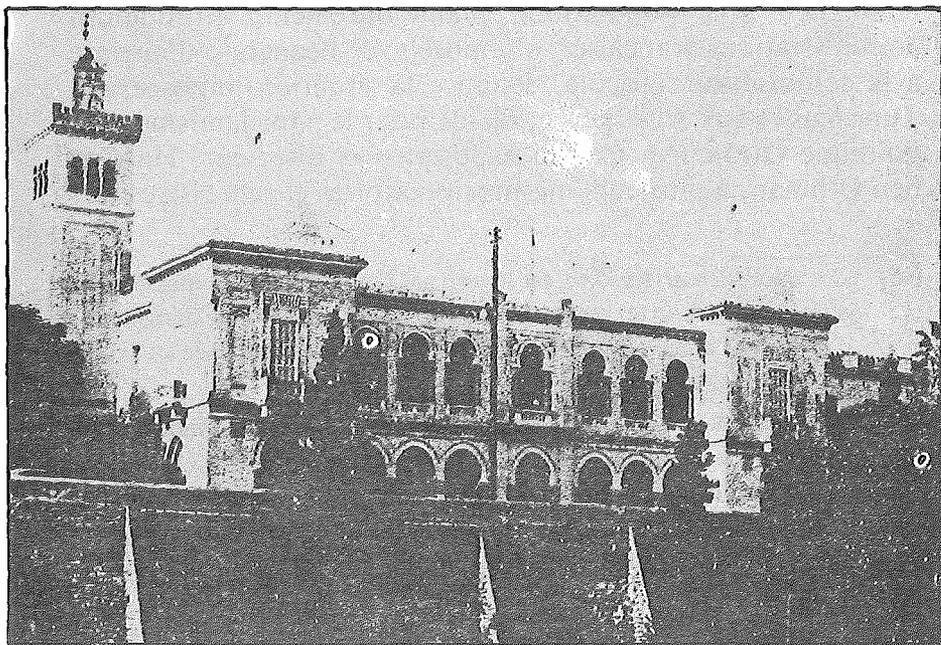
Durant six bonnes années, il développe longuement «de la conduite des autorités et du manque de considération qu'ils témoignent à la population», blâme durement l'attitude des administrations françaises, s'oppose avec beaucoup d'énergie à la colonisation agricole, dénonce la situation imposée aux Tunisiens et aux Algériens et plaide pour le panislamisme et la politique Ottomane. Ce qui exposera son directeur, Hassine ben Othman, à plusieurs mesures vexatoires et répressives⁽⁴⁶⁾.

(45) «Le quotidien *ar-Ruṣḍiya* est le journal recherché par la masse indigène illettrée. L'effet qu'il y produit m'est signalé comme dangereux. Il est lu au Palais», indique une note probablement destinée au Secrétaire général du gouvernement, en date du 1 avril 1905.

(46) «Les exemplaires d'*ar-Ruṣḍiya* du 19 février ont été tous vendus, quelques uns me dit-on au prix de 0,20 ou 0,25 (environ 400 à 500 millimes de nos jours) ; un exemplaire même aurait atteint le prix de 3 francs (6 dinars)», signale le Contrôleur Civil de Sousse au Résident général, dans son rapport N° 664 du 24 février 1905.



l'Université Zaytounienne



Le Collège Sadiki

السنة والواقعة

الأشهر أيام تدور فيها

بهي الماخرة وبلد الأبرار

عن صفت من لم يخط

عن صفت من لم يخط

خارج الأمان

عن صفت من لم يخط

شأن الصفة فمن ما في كتابها من الحكمة والبرهان

عنه

التحليل

٤١٣٢٦

تدبر يوم انما اذا ابي شتم الهمم

حيث ان ذلك كرم واحد مقتضى

الذم والبرهان والشرح بقوله ان

مع مسارات الضمير وهي مثل

الذم والبرهان وغيره

مبها الحكم وظننا ان اول الهمم

ويوم حرمه صعب وشبهه الهمم

الهمم والهمم عن طريق الهمم

الهمم والهمم عن طريق الهمم

ان الهمم انما هي الهمم التي اخذت

الهمم التي اخذت الهمم التي اخذت

الهمم التي اخذت الهمم التي اخذت

الهمم التي اخذت الهمم التي اخذت

Véritable machine de guerre contre la politique coloniale de la France, il décrit avec force détails les agissements de cette dernière en Algérie⁽⁴⁷⁾ : la situation des musulmans est loin d'être désirable ; ils subissent l'injustice et l'oppression ; ils sont frappés de contributions importantes et doivent même payer pour les ânes qu'ils possèdent. Ils sont empêchés d'effectuer des voyages dans le pays non soumis à la domination française. La France a également ordonné d'empêcher l'appel à la prière du haut des minarets des mosquées. L'un des articles d'ar-Ruṣḍiyya⁽⁴⁸⁾ se termine par une suite d'interrogations intéressantes et fort importantes pour l'époque : « comment la France peut-elle prétendre que sa devise est Justice-Liberté-Egalité, alors qu'elle commet des actes aussi odieux, en désaccord avec cette fausse prétention ? Comment certaines feuilles musulmanes égyptiennes peuvent-elles louer le gouvernement français, en disant de lui qu'il est le plus civilisé et le plus juste de tous les gouvernements du monde entier !!! et celui qui a le plus de sympathie pour l'islamisme et les musulmans !!!... ? Comment après cela, le Français, l'Anglais, l'Italien ou d'autres parmi les fils des **peuples** chrétiens, peuvent-ils nous accuser de fanatisme religieux alors que nous en sommes les plus éloignés, ainsi que le prouve la liberté religieuse et individuelle dont jouissent les peuples chrétiens sous la domination musulmane ? »

Le journal dénonce les tentatives de manipulation sur la Direction des Habous, l'élimination de son directeur Béchir Sfar, la politique de spoliation et de dépossession des Tunisiens, et attaque les agissements du chef des colons, Victor de Carnières. Il demande au gouvernement de réparer la situation. Il est frappé d'interdiction le 15 juillet 1908. Toute la

(47) Il sera convoqué par les Services du gouvernement et maltraité, emprisonné, empêché de se rendre en Algérie ; son passeport lui sera retiré, etc...

(48) Le journal prend la précaution d'écrire « qu'on ne peut pas dire de Tunis, si les faits sont vrais ou faux ». Numéro du 10 oct. 1905.

presse arabe prend alors sa défense. *al-Muršid* plaide longuement en faveur de son confrère⁽⁴⁹⁾ en demandant que «cette suspension ne soit pas de longue durée, car nous savons qu'elle n'affecte pas seulement le directeur *d'ar-Ruṣḍiyya* ; elle pénètre en quelque sorte d'une horreur profonde les nombreux lecteurs de ce journal pour ne pas dire toute la population qui depuis cinq ans, appréciait ses délicates informations et la façon exquise dont il narrait les événements importants». *aṣ-Ṣawāb* rapelle⁽⁵⁰⁾ que la «suppression du brillant journal *ar-Ruṣḍiyya* continue à impressionner l'opinion publique et à laisser aux commentaires de ses nombreux lecteurs et amis, un champ de plus en plus vaste. Le gouvernement mettra peut-être fin à cette situation équivoque... et considérée par la rumeur publique comme ayant pour objet de prévenir les perturbations auxquelles aurait pu donner naissance la question des *habous*. Or, cette mesure elle-même est essentiellement de nature à causer des troubles et à donner lieu à de nombreux commentaires ». Aussi, sous la pression de l'opinion publique tunisienne et les démarches accommodantes de son directeur auprès des autorités, le journal est autorisé à **reparaître** à partir du 21 décembre de la même année.

C'est le premier journal qui a eu un rayonnement aussi important dans la population indigène. Cet hebdomadaire populaire a adopté une position claire contre la politique française en Tunisie. Il a utilisé un langage intelligent, et cependant vigoureux contre l'injustice et les abus. Il s'est créé ainsi un courant favorable à son action, et a contribué au développement d'une opinion publique contre la colonisation. Par sa lutte, il faisait donc remettre en cause le visage de la France «civilisatrice» dans l'esprit des Tunisiens, et encren l'idée de la supériorité des valeurs islamiques.

(49) Numéro du 30 juillet 1908.

(50) Journal du 14 août 1908.

aṣ-Ṣawāb (la Justesse) - 1904/1938, l'hebdomadaire du vendredi veut servir le pays, réclamer la justice, proclamer la vérité et exposer avec sincérité les problèmes qui se posent au pays ; ces objectifs énumérés et cette ligne de conduite définie, seront plus d'une fois répétés par Béchir Djaïbi, son directeur.

Le journal était rédigé par une équipe d'hommes de progrès, ouverts aux idées modernes, de vrais patriotes, et dont certains assumeront par la suite de lourdes responsabilités au sein du mouvement national tunisien : Béchir Sfar, Ahmed Doraï, Khalsi, Hédi Labidi, Tahar Haddad, Mohieddine Klibi, Hassine Djaziri et autres.

Catalogué «panislamiste et turcophile» par les autorités du protectorat et également par les chercheurs européens qui ont publié des travaux⁽⁵¹⁾, *aṣ-Ṣawāb* s'était déjà présenté lui-même tout d'abord comme «organe musulman» puis «organe socialiste, indépendant, de défense des intérêts des prolétaires tunisiens», et enfin «Porte-parole du Parti Libéral Constitutionnaliste Tunisien». En fait, le journal a été l'instrument de combat tunisien type: patriotique et nationaliste. Il ne cessera de dénoncer, d'avril 1904 à février 1938, et malgré les nombreuses mesures répressives qui l'ont frappé⁽⁵²⁾, les agissements des *prépondérants vis-à-vis des indigènes* et le rôle néfaste de la justice française en Tunisie ; de décrire longuement et avec un courage certain la politique française de domination, de spoliation des terres et de répression ; d'attirer l'attention des Tunisiens sur les «collaborateurs» fidèles du protectorat, parmi la population musulmane, qui nuisent aux intérêts de la patrie ; d'intéresser ses lecteurs aux événements des pays arabes et musulmans ; de dévoiler les appétits européens, etc... ; et dans les années vingt, il fera connaître les revendications nationales

(51) *Contribution à l'établissement d'une bibliographie sur la presse tunisienne* ; par Mohamed Dabbab, in *Revue Tunisie-Actualités*, N° 45 C.D.N, Tunis, 1971.

(52) Il cesse de paraître une première fois en 1910, puis en 1911. Il sort de nouveau en 1920 pendant quatre mois, avant d'être suspendu encore une fois, etc...

et deviendra l'un des importants périodiques de combat contre le régime du protectorat. Il a également adopté une attitude favorable au grand syndicaliste tunisien, M'Hamed-Ali el-Hammi (1923/25), au moment où plusieurs organes de presse s'en éloignaient ou l'attaquaient.

De quelques écrits et positions d'*as-Sawāb* :

1) La question tripolitaine : il dénonce⁽⁵³⁾ les actions italiennes et accuse l'Italie «qui, à l'instar de certaines puissances européennes, a d'abord jeté son dévolu sur le littoral abyssin de la mer rouge, puis sur l'Afrique éthiopienne et enfin c'est à la conquête de la Tripolitaine qu'elle aspire».

2) Après la tentative d'assassinat d'un *indigène* et les déclarations racistes du ténor de la colonisation, de Carnières, le journal lance : «Agissez comme bon vous semble; vous êtes juge et partie. Le destin... a fait de l'*indigène* tunisien un être opprimé et humilié dans son pays. Si quelqu'un s'avise à demander la raison de cette situation... c'est la politique qui la veut ainsi. Bismarck dit que «la force prime le droit». Or on sait que ce dicton qui a un sens très profond, est absolument en application de nos jours surtout dans les pays d'Islam où l'élément européen pauvre y prit racine au grand préjudice des *indigènes*... l'*indigène* est l'objet de toutes sortes de vexations : il est voleur, il est dissident, il est traître et menteur, il est indigne et n'a ni talent ni surface. Il est ivrogne et adultère, bref c'est un animal féroce. Quiconque douterait de ce jugement, n'aurait qu'à demander la confirmation à M. de Carnières, ce grand législateur pour les lois d'exception propres à persécuter l'*indigène* dont le prix de sang, ne doit pas dépasser a-t-il dit, cent francs. Certes, M. de Carnières édicte ses jugements ainsi parce qu'il est sûr de la puissance de sa nation et parce qu'il sait d'autre part que les français ont besoin du sang *indigène*. Elever le prix de sang, c'est empêcher la réalisation du but recherché et rendre difficile un forfait pareil à celui

(53) Numéro du 11 novembre 1905.

commis dernièrement par cet homme qu'il fit usage de son revolver à Mélassine pour un motif futile, contre un *indigène*. On sait le reste : *l'indigène* est dans un état désespéré, mais la Justice du gouvernement tînt à laisser son meurtrier en liberté comme s'il n'avait rien fait pour mériter un reproche. Qu'est-ce en effet une tentative d'assassinat sur un homme à peau poudreuse ?...».

3) La Justice dans la Régence : revenant sur l'affaire de Mélassine, le journal⁽⁵⁴⁾ annonce que l'Italien inculpé du meurtre a été condamné à la peine insignifiante de six mois de prison et 50 francs d'amende avec sursis et ajoute : «la correctionnalisation d'une affaire aussi manifestement criminelle et la hâte fébrile avec laquelle elle a été jugée ont péniblement impressionné les *indigènes* de la Régence. Ils savent maintenant ce qu'ils ont à attendre de la Justice Française, et qu'il ne leur reste plus qu'une seule ressource: se faire respecter et se défendre eux-mêmes, puisqu'on ne veut ni les faire respecter ni les défendre».

4) Au sujet des «collaborateurs», *as-Sawāb* annonce la mort de Boutros Pacha, ministre d'Égypte et s'écrie : «Vous saurez, lecteur, que la politique entre pour quelque chose dans la mort de ce ministre et que cet acte, bien qu'il soit affreux, servira de leçon utile à quiconque aspire aux fonctions de Ministre ; de manière qu'il ne devienne pas l'esclave des occupants, mû par eux comme ils l'entendent, et ne leur mette pas en mains les intérêts du pays pour lui en faire assumer la responsabilité !...».

5) Dans un long plaidoyer en faveur de ses frères et contre la politique coloniale, présenté sous forme d'une lettre ouverte au Président de la République Française, Mohamed Djaïbi résume la situation dans le pays⁽⁵⁵⁾ : «le peuple tunisien gémit actuellement de la lamentable situation qui lui est faite et des charges intolérables que font peser sur lui certains de ses gou-

(54) Numéro du 5 octobre 1906.

(55) Numéro du 21 avril 1911.

vernants... de lourds impôts pèsent sur nos épaules, nous accablent, nous réduisent à la misère, à l'infortune, au désespoir... les malheureux tunisiens ont été maintenus dans leur ignorance, dans leur égarement, dans leur aveuglement... Ils ont perdu la majeure partie de leur richesse et on leur a pris leurs terres les meilleures... Le gouvernement du protectorat n'a pas... (diffusé) parmi les Tunisiens l'instruction et la science... Il n'a rien fait pour les éduquer, pour leur inculquer ces vertus, ces qualités morales qui seules, sont de nature à étouffer dans leur germe les mauvais instincts et à diminuer la criminalité... jetez un regard sur l'enseignement indigène tel qu'il est organisé dans nos écoles et vous constaterez qu'aucune place n'y faite à «l'éducation proprement dite»... cet enseignement de la morale, vous ne l'y trouverez pas. Tout ce que vous y trouverez, c'est un enseignement hybride, ni français ni *indigène*... (le gouvernement) n'a jamais songé à supprimer l'arbitraire administratif... les *indigènes* commencent à souffrir de la licence laissée à ce Gouvernement de faire ce qu'il plaît, nonobstant l'existence d'une Assemblée Consultative... (qui) n'a pas le droit ni le pouvoir de faire prévaloir ses décisions et de légiférer. Sa section *indigène* est dépourvue de toute utilité, les membres de cette section n'étant que les délégués du Gouvernement, puisque c'est lui qui les nomme. Quant à la Direction de l'Agriculture et de la Colonisation, elle s'est montré tellement envahissante, tellement égoïste, qu'on peut dire qu'elle est l'ennemie déclarée des *indigènes*, leur adversaire la plus acharnée à leur nuire en toute occasion... Quant à la presse arabe dans ce pays, elle est actuellement chargée de chaînes... Si je voulais vous exposer les choses dans tous leurs détails... j'attirerais sûrement sur ma tête la colère et les foudres de l'Administration, et je serais en butte de sa part à une infinité de vexations et de persécution...».

Le tirage d'*as-Şawāb*, de 1.000 exemplaires au début de sa publication, passait à 3.000 puis à 10.000 en 1920. Sur l'importance de ce journal, le regretté Cheikh Fadhel ibn

Achour dira⁽⁵⁶⁾ que dès sa parution, il «avait créé beaucoup d'espoir dans les milieux littéraires et nationalistes du fait que Béchir Djaïbi, son directeur⁽⁵⁷⁾ était un ancien de la *Khaldounia* et savait orienter efficacement, et concurrencer Abde-rahman Snadly, directeur du quotidien *az-Zuhra*, par la qualité de ses écrits, la clarté de son esprit et la logique rigoureuse qui lui permettait de conclure brillamment chaque article. En politique, il adoptait une position dure envers le pouvoir et la gestion de l'Administration, toujours fort du droit de la Nation et convaincu que le régime du protectorat tend à effacer la personnalité islamique, et qu'il faut travailler pour l'unité des musulmans. Sur le plan social, le journal était réformiste, il prônait la constitution d'associations de bienfaisance, appelait à la formation de sociétés économiques et revendiquait des réformes sociales et religieuses. L'hebdomadaire était considéré comme la voix de la renaissance nationale et le drapeau de la lutte nationale».

as-Sa'āda al-Uzmā (Le Plus Grand Bonheur) - 1904-1905 sort des presses de l'imprimerie le 2 avril. Cette revue mensuelle, de tendance islamique et réformiste, était dirigée par le Cheikh Mohamed Kheder Hassine et animée par des *zitouniens*, dont le Cheikh Tahar ben Achour, Abdelaziz Messaoudi, Mohamed Hachem, Mohamed Sadok Belcadi, Mohamed Laroussi, Sehili Chérif, Mohamed ben Salah al-Akoudi, Ali ben Romdhane, ALi Senoussi, Mohamed Najar Chérif, Mohamed Chédli Khaznadar, Mohamed Tahar Boudérbala, Lamine Bouallègue, Ali ben Salem Bouabora, Aboubaker Belarbi, Belhassen Najar.

Dans une livraison de 500 exemplaires, la revue recommande l'effort législatif en matière de religion et demande aux

(56) *al-Haraka al-adabiya wa'l fikriya fi Tūnūs* (Le mouvement littéraire et intellectuel en Tunisie) ; Recueil des conférences faites au Caire, en 1956, par le Cheikh Fadhel ibn Achour.

(57) Pour les Services du Protectorat, Béchir Djaïbi et son journal étaient catalogués comme suit : «le Directeur, sans instruction et sans autorité... (le) journal, sans influence, très peu lu (sic)...».

musulmans de ne pas se conformer servilement à l'interprétation du Coran telle qu'elle a été faite par les Imams, et que la porte de l'*Ijtihad* est toujours ouverte. Cette position défendue avec vigueur, provoque de vifs remous dans les milieux conservateurs de la Capitale et une levée de boucliers contre la revue. Cependant, elle vient renforcer le courant réformiste islamique qui est apparu dans la Régence, et qui s'est également dessiné au Moyen-Orient. De plus, la revue engage le vrai musulman à examiner profondément les causes et les conséquences de la décadence du monde musulman, et à dégager par effort de réflexion soutenu, les moyens de contribuer au Renouveau de l'Islam et à la liberté de l'homme.

Des attaques et des polémiques éclatent, et des soutiens apparaissent :

1) Le 15 avril 1904, un magistrat adresse une consultation juridique, *Fétoua*, aux cheikhs inspecteurs de la *Grande Mosquée*, où il dénonce la position d'*as-Sa'āda al-'Uzmā* et affirme qu'il est généralement admis que l'interprétation du Coran est interdite au commun des musulmans et que, depuis la codification de la doctrine de l'Islam par les quatre Grands Imams Orthodoxes, cette porte est fermée et que les musulmans sont tenus de conformer strictement leurs opinions religieuses aux principes posés par les dits Imams, sans chercher à se faire par eux-mêmes une opinion personnelle sur les dogmes de l'Islam.

2) Les Ulémas de Tunis envoient une lettre au Premier Ministre pour expliquer leur attitude face à ce courant de pensée réformiste et demander au gouvernement d'arrêter la diffusion des publications qui répandent ce même courant d'idées. « Depuis quelques années, écrivent-ils, un mouvement offensif se dessine de nouveau contre la doctrine et les dogmes orthodoxes de l'Islam... Ce mouvement a été favorisé surtout par l'apparition de la presse périodique, c'est-à-dire des journaux et des revues politiques, scientifiques et littéraires. Ces publications qui se glissent partout, abordent et traitent les questions religieuses à un point de vue soi-disant philoso-

phique et rationaliste, et pervertissent cauteusement et sournoisement les croyances des Musulmans orthodoxes qui les lisent et qui, dénués pour la plupart d'une instruction théologique sérieuse, se laissent prendre à leurs faux raisonnements et à leurs sophismes. Parmi ces publications, la plus néfaste est certainement la revue *al-Mânar* (égyptienne) laquelle, depuis sa fondation, n'a cessé de saper par la base les principes de l'orthodoxie musulmane... elle s'est attaquée tour à tour à la question du culte dû aux Saints, à celle de la Grâce et des Oeuvres, à celle de *l'Ijtihad*, cherchant à renverser les idées généralement admises... Et bien ! malgré ses tendances irréligieuses, la revue *al-Mânar* trouve des lecteurs parmi les jeunes étudiants de la Grande Mosquée de Tunis et finira, si l'on n'y prend garde, par leur inculquer les idées les plus contraires à la saine doctrine orthodoxe... D'autre part, dans cette Régence même, nombre de publications périodiques ont été créées dans ces derniers temps et, entre autres, une revue scientifique *as-Sa'āda al-Uẓmā* qu'on prétend être rédigé par des *Moutaouâs* (de la Grande Mosquée). Or, nous avons bien peur que cette revue ne se laisse entraîner sur la même pente...». Cette même lettre demande l'interdiction de l'entrée *d'al-Mânar* dans la Régence et l'interdiction aux journaux et revues arabes du pays de traiter les questions religieuses dans un sens autre que le sens admis par l'universalité des Croyants et l'unanimité des Ulémas de l'Islam.

3) *La Dépêche Tunisienne*, le 4 mai 1905, reproduit une lettre «*d'un vrai musulman*» qui sera reprise le lendemain, par *ar-Ruṣṣdiyya* (n° 70), et qui désapprouve l'attitude de quelques-uns des cheiks de la Grande Mosquée qui «ne songeraient à rien moins qu'à présenter au Gouvernement tunisien une pétition sollicitant un arrêté d'interdiction contre une revue égyptienne, dite *al-Mânar* qui est l'organe de l'éminent Muphti du Caire, le cheikh Mohamed Abdou... (qui) cherche à donner à l'Islam sa vraie signification. Son commentaire du Coran qu'il publie actuellement dans son journal est empreint d'un esprit très libéral : tout en réfutant victorieusement les préjugés reli-

gieux et cet ensemble de superstitions, fruit de plusieurs siècles d'ignorance, *al-Mânar* a pour programme de répandre dans la société musulmane cette vérité que le Coran, pris dans son essence, n'est nullement incompatible avec les idées modernes. Nos docteurs musulmans sont, paraît-il, effrayés par l'esprit nouveau de leurs étudiants, à qui ne suffit plus l'enseignement scolastique basé uniquement sur l'autorité des anciens ; impuissants à combattre les idées par les idées, ils cherchent à réagir contre ces tendances nouvelles, qui porteraient le dernier coup à leur mandarinat...».

Le Bey et le Premier Ministre insisteront beaucoup auprès des autorités françaises afin que des mesures d'interdiction soient prises contre les revues tunisienne et égyptienne.

as-Sa'āda al-Uzmā a eu une vie brève (moins d'une année d'existence), cependant elle a provoqué un grand remue-ménage dans la Régence, et provoqué un débat fort important dans le milieu étudiants de *la Zaytouna* et aussi au sein des familles de la bourgeoisie cléricale. La qualité de certains des collaborateurs de la revue et l'autorité dont ils jouissaient, ont permis à des adeptes de se former et, à leur tour, d'aller prêcher l'effort de réflexion religieuse, exiger la réforme de l'enseignement et combattre le régime du protectorat. Le cheikh Kheder Hassine, pour ne citer que lui, mènera un dur combat pour la libération de sa patrie. Il participera personnellement à la rédaction de la Brochure *Les Revendications du peuple algéro-tunisien* qui sera distribuée à la Conférence Socialiste de Berne, en 1919.

al-Qalam (La Plume) - 1904-1905 - dont seulement 27 numéros ont paru sous la direction de Mohamed Bahri, était jugé comme journal «modéré» par les services français⁽⁵⁸⁾, sous le titre «Le Tunisien», le journal décrit la situation pénible de *l'indigène* - homme ayant droit au bonheur de la vie comme ses semblables - qui est «un être opprimé, malheureux

(58) Tableau de la presse arabe, dressé en 1906 par le Secrétariat général du gouvernement tunisien. Le tirage déclaré est de 600 ex.

par tout et en tout. Son industrie n'existe plus, son commerce est ruiné, et ruinée et son agriculture. Frappe-t-il à la porte d'une Administration ? on lui ferme les portes au nez. Mis en demeure de reculer, il cherche la vie au moyen des économies laissées par ses aïeux, mais ne tarde pas à les dépenser totalement et à retomber dans la misère. Abandonné de tous, il se voit contraint, dureté, serré à la demande des étrangers, menacé de s'acquitter de la *Mejba* par l'insulte à ses institutions judiciaires, par la suppression de celles-ci». Le journal proteste contre de «tels procédés qui sont incroyables sous un régime libéral républicain. Il est inadmissible en effet, qu'un peuple se voit pénalisé de tout sous un gouvernement comme celui de la France, qui a pour mission de civilisation non d'appliquer ces procédés de torture au pauvre tunisien».

Tūnūs - 1905 - est l'hebdomadaire scientifique, politique et commercial du jeudi. Il s'annonce : «La voix de la nation, le défenseur de ses intérêts et de ses droits, et le miroir de la vérité».

Le journal évoque surtout les problèmes de l'enseignement, le niveau d'instruction des jeunes tunisiens et les réformes à entreprendre.

A la Direction générale de l'enseignement vers laquelle il se tourne, *Tūnūs* s'exclame : «Quand est-ce que vous vous occuperez⁽⁵⁹⁾ des améliorations à apporter aux écoles coraniques et au Collège Sadiki ? Comment pouvez-vous souffrir que l'enfant entre à l'école coranique à l'âge de 5 ou 6 ans et qu'il en sorte à 15 ou 16 ans, sans connaître les principes de sa religion et sans même savoir que dix est la moitié de vingt». Il demande d'enseigner aux élèves les préliminaires des sciences et les principes de sa religion, sans négliger le Coran. Quand au Collège Sadiki, la publication réclame pour cet établissement d'enseignement qui avait prospéré dans le temps et qui dispose de biens *habous*, l'augmentation des professeurs, une plus

(59) Dans un article *Est-ce que les savants et les ignorants sont égaux ?*, publié le 6 juillet 1905.

grande attention à l'éducation des élèves et l'envoi en France des diplômés du Collège pour terminer leurs études.

Dirigé par Salah ben Mahmoud, le journal était tiré à 1.000 exemplaires, sur quatre pages. Il disparut après quelques mois pour fusionner avec la publication de René Bouyac, *at-Taraqqi*.

Habīb al-'Umma (L'Ami de la Nation) - 1906 - un hebdomadaire politique, économique, scientifique et universel, qui paraît le jeudi.

Il a été créé⁽⁶⁰⁾ pour servir les Tunisiens, montrer leurs droits et demander des réformes capables d'améliorer la situation matérielle et morale de chacun. «*Habīb al-'Umma* est rédigé pour toutes les classes sociales, il n'est pas le journal d'un parti, il sera le lien entre les jeunes formés à l'Université de la *Zaytouna* et les anciens des écoles modernes, et militera pour répandre les sciences». Aussi, dès le premier numéro, sous le titre «Notre programme», le directeur indique qu'il a décidé de «le rédiger en un arabe très simple et exempt de toutes ces expressions vides de sens».

Habīb al-'Umma appelle à l'union des Tunisiens et à l'entente entre eux. De même qu'il milite pour «établir une entente parfaite entre les musulmans sortis de l'Université *Zaytouna* d'une part et ceux des écoles modernes d'autres part, afin de substituer la bonne harmonie et l'esprit d'union et de solidarité à l'antipathie et à la froideur qui existent actuellement entre ces deux classes de lettrés de la population *indigène*. N'avons-nous pas tous le même objectif ?

Ne sommes-nous pas tous les fils d'un même pays ? Ne parlons-nous pas tous la même langue ? N'avons-nous pas tous la même religion ? Tous ceux d'entre-nous qui forment la partie éclairée de la population, qu'ils aient fait leurs études à

(60) Le directeur précise que dans chaque numéro il y aura un article sur un sujet économique, un autre de vulgarisation scientifique, une analyse de politique étrangère, un compte-rendu des faits saillants de la politique intérieure et une revue des presses arabe et européenne.

الاشتراك

في الحاضرة والابان والفرنسية وتكون

في البلاد الاجنبية

عن سنة
عن سنة
اجرة الاعلانات عن الطر الواحد:

في الصحيفة الاولى برك واحد وفي الثانية ١٥ - اجرة
وفي الثالثة ٥ - اجرة وفي الرابعة ٢ - اجرة
وذا تكررت برامج الاذاعة في نفس الاجر

PREUX DES ANNONCES :

1st page, 3 fr. In figure: 2nd page, 0,75; 3rd page, 0,50; 4th page, 0,25.

Pour les annonces à insérer dans plusieurs numéros on traite à forfait avec la direction.

الأممية

L'AMI DU PEUPLE

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction s'adresser à M. AMPOUZAVAR GUAYATAS, 189, rue de la Kasbah, Tunis.

محل اداة الجريدة

بكتب البريد الى الرابطة الفلاحية بوج الصيدا عدد 112

الارالات

بول عامة لاجرة اسم البريد ولا بد لاسما
تحت اسم نشر

تجه لاخرى دفع اذ لا اجرة الا بوجمل
عظم من الاثر سمي من الدور

الرائق 21 على الارضى سنة 1914

جريدة سياسية اقتصادية علمية تصدر بترجم الكيسيم من كل اسبوع

ترجم بترجم الكيسيم وضع الثاني سنة 1124

مستبانة المصحح

يقول غلبون فوسلي: ه جمع اعمال
في المصنف الحديث في السياسة الاجتماعية ه
والتي تميزت بالعلم وذكره المصنفه وفهر
به الورداء التي لم يزل العالميا مستطوره لغوه
مدد بجمعه اقواله

عبرت على بوفيه فيها على المطر وهو كمر
سدد حاره الدم العمل في كانه الى ازلات
والاوقات الوظيفية وفي وهددا الكليل بذكر
البرهان البرهان الذي صدر في حبه اسر
ضمانه رئيس الكون رية العالم في 21 ابريل
سنة 1914 اذكر بكن العمل به في الاذاعة
كثرت في بصره في صورة تنظيم المورس
البرية بظهي اللبية (رغم)

البرية وصورها في حكم الدم اول مساهمة
تربت وبها ج لان سببها الكون العلية
البرطوزة اصابت في صفة الايام الاحمره
الاصغر في الترتيب العادل المرعي باحسن
بهداة لادارة الساري بصب بين هلمها
المنافز والتفاوت والسال وذا صحت هذه
الاصغر م تبقى امية البنية الاصغر العادر
الها ولا قاعدة في تمكينا ولا في اجهاها ولا

المدرسة الصادقية
حقيقيا في فكر متوسبا مربية صرفة
تربية طرية وحسن طبيا من التوسن
المنتم القوم بترتيب البرية اللبية والتي
الاقوم بترتيب من بترتيب
حقيقيا الا في بترتيب بترتيب بترتيب

la Grande Mosquée où dans les écoles laïques, n'ont-ils pas pour but commun le bien de la patrie ? Pourquoi n'unissons-nous pas nos efforts jusqu'à présent dispersés, pour arriver le plus rapidement possible, à ce but auquel nous aspirons tous ?...».

Le journal traite également de la question de la Justice dans la Régence et s'élève contre l'usage de châtiments corporels. Il demande⁽⁶¹⁾ la réforme du système pénal et développe longuement la situation faite aux tunisiens par le Protectorat : «*les indigents* sont nombreux à Tunis et nos rues regorgent pour ainsi dire de mendiants. La misère, en effet, sévit dans la population *indigène* ; et, désireuse d'être secourue, elle s'étale sur la voie publique... lorsqu'un pauvre diable, en proie à la faim, va trouver le Gouvernement et lui demande secours, le Gouvernement le renvoie à la *Jamaïa*».

Il s'attaque à la Direction des *Habous* qui renvoie le pauvre qui réclame du secours et répond qu'elle n'est qu'une sorte de «*tutrice ou d'exécuteur testamentaire* et ne peut disposer des revenus des *habous* que suivant les volontés formelles des constituants des dits *habous*». Et, *Habīb al-'Umma* s'écrie : «*Mais pourquoi ne s'est-elle pas rappelée sa qualité de simple exécuteur testamentaire des constituants habous lorsqu'elle a consenti à la remise de milliers et de milliers d'hectares de terres habous dans l'intérêt de la colonisation ? Est-ce-que, par hasard, la force lui paraîtrait plus digne d'être prise en considération que l'humanité ?...*».

Abderrazak Ghattas, le directeur du journal, réfute aussi, catégoriquement, les écrits des publications qui vantent les mérites du régime du protectorat et dit⁽⁶²⁾ qu'il n'est pas vrai que les Français ont introduit l'ordre et le probité dans l'Administration *indigène*. Et, à l'adresse du peuple de France,

(61) Numéro du 24 mai 1906.

(62) Le journal *L'Humanité*, de Paris, reprend un certain nombre d'articles de *Habīb al-'Umma* et affiche sa sympathie à son directeur ; exemple le numéro du 6 septembre 1906.

il exprime son étonnement ainsi que sa peine face à l'attitude passive des français de la Métropole et s'écrie : «Jusqu'à quand persisterez-vous à croire que nous sommes libres et indépendants, alors que nous sommes plus humiliés que les esclaves ? Jusqu'à quand persisterez-vous à croire que nous sommes dans l'opulence et dans l'aisance, alors que nous sommes à la veille d'être réduits à tendre la main et à mendier... Nos terres sont passées en d'autres mains, nos industries sont en décadence et nos fortunes sont anéanties... Sachez que nous avons des droits...; parmi nos droits est celui de demander un gouvernement juste, conforme à notre caractère et à nos moeurs, et soucieux de notre progrès économique. Dans ces conditions, nous pourrions nous rapprocher de vous sans arrière-pensée. Sinon, vous ne posséderez que les corps, à cause de la perfection de vos armes et de la bravoure de vos soldats, mais nos cœurs, vous ne les aurez jamais».

Le journal n'hésite pas à attaquer le Bey et dénoncer ses décisions arbitraires. Le 22 août, il informe ses lecteurs de la révocation par le Souverain de deux fonctionnaires tunisiens «accusés d'avoir manqué d'égards à sa personne» et affirme avec force que l'acte du Bey porte atteinte à la liberté individuelle, et est contraire aux principes de justice et de haute dignité. Cette position va provoquer des remous dans la Régence, et des réactions contre le journal ainsi que des soutiens. De plus, Ghattas sort un supplément⁽⁶³⁾ où il hausse le ton et menace; d'abord il annonce que la vente par numéro, de son journal, a atteint des prix extraordinaires parce que la publication contenait des vérités, puis il déclare que «la révocation des deux fonctionnaires innocents, a été signalée dans des termes respectueux mais énergiques, et S.A. s'est mise à trembler de colère, à réclamer des sanctions et a trouvé des résistances auxquelles elle ne s'attendait pas; est-ce ma franchise ou la dureté d'une vérité que les chefs de ce pays ne sont pas habitués à entendre ? Sachez que le peuple se réveille aujourd'hui et ne reculera devant rien pour revendiquer ses

(63) Supplément au numéro 14, daté du 31 août 1906.

droits, même si cela coûterait le sacrifice de plusieurs milliers d'hommes». Le ton du journal et ses appels au peuple ne pouvaient laisser indifférents les autorités du protectorat ; il est immédiatement interdit et son directeur est frappé d'une peine de 1.000 francs d'amende. Sur les 2.000 exemplaires imprimés, la police n'arrive à ramasser que le quart environ. Le directeur de la publication est convoqué par les services français et maltraité ; il est même menacé d'arrestation. Les journaux arabes, au lieu de le soutenir, se rangent du côté du Bey ; certains milieux musulmans seront émus par l'attitude du journal envers le Souverain. Un journal d'Egypte, *as-Sahafā*⁽⁶⁴⁾ se félicite même des mesures frappants son confrère tunisien «pour être sorti du chemin de la droiture et de la modération, et pour avoir pris, contrairement aux convenances, un ton tranchant et blessant à l'égard de S.A. le Bey».

Cependant, Abderrazak Ghattas⁽⁶⁵⁾ qualifié d'homme «sans aucune autorité et le parti dont il se prétend le porte-parole n'est en réalité qu'un groupe de jeunes gens ambitieux ou déclassés», par les responsables⁽⁶⁶⁾ du protectorat français, sera soutenu et même poussé à la lutte, par un certain nombre d'hommes éclairés. Des aides (3.000 francs) lui seront promises pour payer l'amende et se rendre en France afin d'intéresser à sa cause la Ligue des droits et l'Homme. *La dépêche Tunisienne*⁽⁶⁷⁾ va jusqu'à annoncer que la souscription à déjà réuni plusieurs signatures et 800 francs. Des journaux européens parlent de l'interdiction de *Habīb al-'Umma*. *Dernière Heure*, de Bruxelles, annonce la nouvelle le 3 septembre ;

(64) 16 septembre 1906.

(65) 29 ans, études au Collège Sadiki et au Lycée Carnot, pourvu du Baccalauréat ès-Sciences et du diplôme supérieur d'arabe ; a été rédacteur-traducteur et comptable au Génie militaire de Bizerte ; a enseigné les sciences physiques et mathématiques à la *Khaldounia*.

(66) *Rapport du Délégué à la Résidence au Quai d'Orsay*, à Paris, 27.9.1906.

(67) 10 septembre 1906.

L'Unione, quotidien italien publié à Tunis, prend la défense de Ghattas; *L'Huamnitè*, de Paris⁽⁶⁸⁾, sous la signature de Gustave Rouanet, dénonce l'action de «ceux qui recourent à la force pour s'assurer l'obéissance des tunisiens» et prend la défense de Abderrak Ghattas «emprisonné sur le champ. Mais emprisonner n'est pas répondre, et les accusation d'el-Ghattas ne sont pas réfutées du fait qu'on brise sa plume et qu'on la baillonne». Le journal reproduit également des extraits d'articles de cette gazette, qui décrivent la politique coloniale et la situation malheureuse de la population musulmane.

L'action de ce journal a été très importante :

1) *Habīb al-'Umma* dont «la franchise, parfois acerbe» lui a valu les sympathies de toutes les classes et la société tunisienne et une situation prospère», dira son directeur⁽⁶⁹⁾, a bousculé les conservateurs et également les milieux de gouvernement, et a mis mal à l'aise le Bey de Tunis et la Résidence générale, en peu de temps.

2) En près de trois mois d'existence, le journal s'est forgé une réputation de grand défenseur du peuple et des opprimés, a soulevé un courant de sympathie en faveur de sa lutte et a intéressé la presse étrangère à son combat. De même, il a contribué à éclairer l'opinion publique française sur la véritable situation du tunisien après vingt cinq ans de régime de protectorat français en Tunisie. Il a fait également connaître la conduite déplorable du gouvernement de la Régence.

3) Le journal était animé par Ghattas lui-même, Abdelaziz Thaâlbi, Hédi Sebaï et Mohamed ben ALi Noûmane, tous connus comme patriotes, réformistes et libéraux. Par les sujets abordés, les informations fournies et les prises de position de ses journalistes, grâce aussi à son rayonnement - son tirage initiale de 1.000 exemplaires a même doublé - nous pouvons affirmer que le journal a renforcé le développement d'une opinion publique tunisienne hostile à la colonisation.

(68) Numéro du 6 septembre 1906.

(69) *Lettre au Délégué à la Résidence générale*, en date du 28 août 1906.

مصل اداة الجديدة

بمكتب البريد محمد بن ابراهيم بن سدي بروديه 27
بغداد

المراسلات

مرسل عاجلة لاجرة ولم المدير ولا ورد لصاحبا
لغرض ان لم ينشر

لهذه المراسلات دفع مائة ولا تصرف الا بتبريل
مستطعم من الدكتور موسى بن ادير

Pour tout ce qui concerne l'administration
et la redaction s'adresser à M. ROHMANZ ECHI
DIBAN, 33, rue Sidi-Bou-Choucha, Tunis.

المزج

EL-MOZEJ

في الامتياز والامانة التوسعية
من سنة
في البلاد الاجنبية
من سنة
اخذ الانتباه من النشر الزائد:
في المراجعة الاولى بوقت واحد في المراجعة 12 مائة
ولي الزائدة 20 مائة ولي المراجعة 20 مائة
وإذا تكررت تراجع لاجرة في المراجعة لاجرة

PRIX DES ANNONCES:
En page, 4 francs; 2 page, 0,75; 3 page,
0,50; 4 page, 0,25.

Pour les annonces à insérer dans plusieurs numéros on traite à forfait avec la Direction.

الرقم الثالث سنة 1911

جريدة اسبوعية سياسية ادبية ثقافية

رقم 11 يوم الثاني سنة 1214

خطبة الجديدة

لقد كنت ابا من اهل السماك الحمدية
والدنيا بل واجب تبيدات ورونتا ارا
يقضها الحق ويستأمره الصدق على ابا
لاصاير الكرامة مبهجة ولا نداء المصالح مزيج
ومنتها الدنيا بنور الحقائق فالحمد والسرور
لا يابى سالفه على الدنيا الضوايق التقدم
مستند ولا يرباب الناس مزينة وبكثرت
الهم بل ان جشاشا من لا يتعلم المراد مارج
ولا تفهم وفيه فجاج وواصلت وسلم على
بيد المزج لادانك والحق لسار اياتك
مجد المصالح لعدوى الكسالى المصالح من
مكون الحقائق حتى اوضح المفرد مرافقا
سويا سار فيه ايامه سيرا جليا لا زالت
منازلتك بظلم تروى ما دامت مصائبهم
تترا ما يرد فان اعظم المفردات لغا واجلها
فائدة وافصح احداث المصالح لاجرة التي
ادنى فائدة العلم بالانسان راسا من المغرب



لا تظنوا هذا القائل اكرم صورا جلا لا ياب الادراك مبهجة
العلم الذي قدس في الكون سنة ووضح كدين الحقني مبهجة
السرور في السلم اعظم راسخة وان كان في يوم الكرمه مبهجة

الريضة لانس مال بلوم بها سرت من الحكمة
ارمنا على نسبة حانه الجديدة وبالوج
كما يلقى اسمها مسما فذ كان الضرب العروا
ووج كبير للاسما الذميمة والاثاب المرفوعة
والكلمات الريمة روى اسكندر انا ايكروس
في كتابه روضة الاشب انه بينا كان يوجب
العلمي مارا في طريقه اذ قصده بأبلى خيرا
وكان ثابته خيرا حول ظلم في لطوب الضرب
لمحكة وسنة باهية فقال له الفتى بنادى طلب
الرجال يا ثابت فقال له يا بني فاني اسول
ساعة الفتى الرجل انا ثابته خيرا فيقطع قلبه
حتى اتى الله منه ما اريد

المراضع التي يبطل فيها المزج

تفرض هذه المراجعة فيما تفرض فيه وصفاتها من
البيات القليلة والكلمات القليلة على انها
تضار من تلك الوصفاء بلاهات في صاحبت
اغرى منها مسئلة الحكام لاظم التي هي
اعد اللين على ايجاد هذه المراجعة على ما
اغرى الله انما تفتت سدق العول ببول الله
في هذا الموضع الجمل واضح ما آلت اليه
علا انها اجمع لاظم من العلم في الحق
الادوية والاصل لاد لاظم الظرفي روية
مراوم حتى اصحوا واكمله تلك مردون على
من العلم

من العلم في كل بلد
الادوية المثلث بل المساد
في بلدته في المراجعة المراجعة المراجعة
تفرض من العلم في كل بلد
الادوية المثلث بل المساد

الظرفي المزمع ولا ياب الادراك مبهجة
العلم الذي قدس في الكون سنة ووضح كدين الحقني مبهجة
السرور في السلم اعظم راسخة وان كان في يوم الكرمه مبهجة

اليامات على انشاء فائده الجديدة

فقد انزل الى الحجاز هذه المراجعة وراى ان يطعن
احد العلماء بغيره الخادم لاشارة ذلك
على انشاء المزمع وراى ان يطعن
رايهه الذين من مصلحة اخوانه ابناء الخلق
لاظم الذين صرا على ان يصف بطور
المصلحة والاطلاق لا غير وراى ان يطعن الى

D'ailleurs Ghattas, son directeur, «avait des opinions nettement anti-françaises, manifestées par lui notamment dans les cafés qu'il fréquentait assidûment»⁽⁷⁰⁾.

4) Il a touché une grande masse de ses compatriotes et a fait parvenir ses messages : union des tunisiens, lutte contre le Protectorat et contre l'arbitraire d'où qu'il vient, nécessité des réformes, défense des intérêts matériels et moraux du peuple tunisien arabe et musulman. Par la même occasion, il a participé à la consolidation du sentiment national chez les Tunisiens et à développer leur conscience nationale.

al-Muz'ig (L'Effroyable) - 1906 - dénonce les agissements des Caïds qui refusent de recevoir les plaignants *indigènes*, s'empressent de servir les intérêts des européens, encouragent le trafic des fonctions et la corruption, et lèsent les intérêts des pauvres gens au profit des riches. Il déplore l'action du gouvernement qui a fixé un délai d'un mois pour la vente aux colons français des propriétés domaniales situées à Souk el-Khemis, à Jendouba et à Regba, et ajoute que «la cause de cet exclusivisme est pour bien marquer la domination des français et la supériorité de l'élément protecteur, ce qui est contraire au principe d'égalité». Il affirme que le Gouvernement ne se soucie pas des *indigènes* et foule leurs droits aux pieds, et rappelle que *l'indigène* n'est pas admis dans les Services français qui se sont donnés le mot pour le refuser et le mépriser. De plus, il s'adresse aux Tunisiens, avec le ferme espoir de les faire réfléchir, et dit : «Comment le Gouvernement peut-il espérer qu'il y ait une entente entre deux individus dont l'un usurpe les biens de l'autre, l'insulte, le frappe et le tue, et dont l'autre, s'il n'est pas tué, est mis en prison pour donner satisfaction à un adversaire qu'on va jusqu'à décorer»⁽⁷¹⁾. Il accuse clairement les autorités de vouloir laisser

(70) *Rapport du Délégué à la Résidence au Ministre des Affaires étrangères de Paris*, le 27 septembre 1906.

(71) Numéro du 5 septembre 1906.

l'indigène errer dans l'ignorance ; «apprenez-leur, disent-ils (les Français), superficiellement notre langue pour nous entendre avec eux et du même coup condamner la leur à la mort. Faites en sorte que cet enseignement prenne fin lorsqu'ils seront arrivés à la fable *Le Loup et l'Agneau*»⁽⁷²⁾.

De plus, en jetant un «coup d'œil sur la situation actuelle des Tunisiens», *al-Muz'ig* secoue ses compatriotes de leur torpeur ! Sur un ton pathétique, il lance à leur intention : «Ô misérable Nation qui après avoir rempli l'Histoire de ses hauts faits, colonisé et fertilisé pendant une longue suite de siècle une vaste région du globe, se trouve maintenant au «bas de la route» et se courbe sous le joug des étrangers qui la traitent avec mépris et injustice. Ils ont même suscité contre elle des «égarsés» nés dans son propre sein et qui s'emploient à sa perdition... Ô misérable Nation qui avait ressuscité jadis la Gloire de Carthage, subjugué les Goths, élevé la puissance des Obeidites, puis des Hafsides et qui maintenant se soumet humblement à ses «protecteurs» et aux «protégés de ses protecteurs», et qui pour prix de cette soumission ne recueille de la part des premiers que les mauvais traitements, la violence, l'arrogance, et la grossièreté, et de la part des seconds, des protégés de ses protecteurs, que la flèche acérée de la haine et de l'iniquité... Malheur ! oh oui Malheur ! à ce pays qui a largement ouvert son sein pour y recevoir les étrangers... qui ont édifié d'étroites prisons qu'ils ont remplies des fils de cette fortunée contrée, l'on pressuré à leur profit, ont disposé de ses ressources et se les ont appropriées... traitent ses habitants comme des esclaves, les accablent d'impôts, font peser sur eux la même tyrannie que les Anciens égyptiens firent peser sur les Hébreux, disposent à leur gré de leur vie et de leurs biens, s'emparent par la violence de leurs terres et de leurs femmes et se conduisent à leur égard comme s'ils avaient à faire à une population féroce et barbare...»⁽⁷³⁾.

(72) Dans l'exemplaire du 26 septembre 1906.

(73) Journal du 5 décembre 1906.

Le 23 décembre, le journal est interdit par décision ministérielle. Avec un tirage de 1.000 exemplaires, ce journal de combat contre le Gouvernement du protectorat, qui se voulait un «Hebdomadaire pour servir la Ligue Islamique», s'était fixé pour tâche principale de défendre les Zaytouniens, éveiller les esprits, montrer l'intérêt de la nation et appeler aux réformes nécessaires au développement du progrès. L'évolution malheureuse du Régime créé par la France, en a fait l'un des adversaires les plus acharnés de la colonisation et des Tunisiens qui collaborent avec ce même régime⁽⁷⁴⁾.

Non seulement *al-Muz'ig* a été effroyable pour le Protectorat, mais il a contribué à nourrir chaudement le sentiment national des Tunisiens et à renforcer la conscience nationale tunisienne grâce aux écrits qui étalent largement les injustices et appellent à la réaction, à une action contre tout le système colonial. De plus, avec une fougue sans pareil, il a milité pour stigmatiser l'idée répandue et qui laissait croire que l'intérêt des Tunisiens réside dans leur aptitude à collaborer avec les Français ; de même qu'il a travaillé ses coreligionnaires pour favoriser l'émergence d'une opinion publique tunisienne nettement hostile au Régime de Protectorat français.

L'élimination du journal de Mohamed ben Omrane, qui était non seulement lu dans la Régence mais également en Algérie où il «a donné lieu à des commentaires fâcheux parmi les *indigènes algériens*»⁽⁷⁵⁾, trouve son origine non seulement

(74) Les autorités françaises cataloguent la publication de «journal de chantage, religieux et d'opposition» et qualifient son directeur d'«élève mécontent de la Grande Mosquée, un bédouin des Madjers (Thala) qui paraît rechercher le scandale pour se faire de la réclame» ; *Rapp. du Secrétaire général du gouvernement*, en date du 26 septembre 1906. Et, en 1910, la Résidence générale écrit au Ministre de France au Maroc que Mohamed ben Omrane «a toujours adopté une attitude franchement hostile à la France, qu'il a été condamné à un an de prison... sans instruction, sans valeur, malhonnête, hostile, dangereux», etc...

(75) *Lettre du Gouverneur général au Résident à Tunis*, du 3 novembre 1906.

dans ses articles virulents contre le Régime, mais surtout dans «l'accroissement du nombre des condisciples du rédacteur-gérant, qui s'intéressent à *al-Muz'iğ* ; ce sont des étudiants de la Grande Mosquée parmi lesquels se recrutent des professeurs, des magistrats et des notaires, et qui formeront les cadres de la Société musulmane»⁽⁷⁶⁾.

al-Muršid Le Conseiller) - 1906/1908 - hebdomadaire du vendredi, de tendance Jeune-Tunisien.

Il est lancé le 23 novembre par Sliman Jadoui qui fera de son journal un organe d'expression des aspirations populaires, un instrument de combat contre l'injustice faite aux Tunisiens, et contre les atteintes à l'Islam et à la culture arabe. Il défendait avec vigueur «La Question Tunisienne». Son tirage était de 1.500 exemplaires et passait parfois à 2.000.

Par l'intérêt qu'il suscite au sein de la population grâce aux sujets d'ordre national qu'il traitait avec courage et sérieux, le journal va se développer et accroître son audience auprès de ses compatriotes. En 1907, il publie une étude sur le thème «L'unité fait la force», le 3 août ; parle du passé glorieux des arabes, des agissements français dans les Iles Comores, ainsi que des devoirs du Protectorat dans «Un enseignement précieux» paru le 2 février. Il définit le rôle de la presse et rappelle tout l'intérêt qu'elle présente pour la Nation et le peuple. Il est alors frappé d'une mesure de suspension pour «atteinte à la personne du Bey». Slim Jadoui, son directeur, avait été auparavant condamné pour délit de presse à deux mois de prison et 200 francs d'amende, et écroué à la Prison Civile de Tunis à l'issue de l'audience. Il fera paraître plus tard *Muršid al-'Umma* pour reprendre son combat.

al-Haqīqa (La Réalité) - 1907 - est un quotidien politique, d'informations littéraires et judiciaires, dont 148 numéros ont paru⁽⁷⁷⁾.

(76) *Lettre du Délégué à la Résidence adressée au Quai d'Orsay, à Paris, le 17 décembre 1906.*

(77) Le dernier numéro retrouvé est le n°148.

• البتة الأولى •

• بين السعة ، سائحات •

• علة •

البرقيات تفتح سلكا

في العاصمة والمدن المسكنة

18 فريكات

من سنة

من سنة

20 فريكات

البرقيات تفتح سلكا

في العاصمة والمدن المسكنة

18 فريكات

من سنة

من سنة

20 فريكات

الحقيرة

EL HAKKA

• البرقيات تفتح سلكا

• جزعنة عينة اختبارية سائبة اودية علمية •

• فريكات يوزن الاثني عشر الفريكات •

والثلاثين ريبا

الذكور وموتان

وقال واحدا اول اثنين وخرج اثنين ...

ساحريات لا تسبح

فمن يمان العرب تبال ان يحمين

بذ الذكور وموتان في وعلو زوي • من

بما بلغ الامر الى مسلح فبعوه لآرام

وسما يريد مراكن في هذا الاسوع ، عللا

اق عزاء حشرة والحد وطهم فربه المسير

اعل غزاة ، ويأخذ من ايمان تلك الهجات

سومولي ، عذ المفضي نحو الجلاء السائبة

تاكبر سمة السامة وانك السكون فوسم

الحيث كما انك تبتون تقديم الواجب لعضوة

ومن بوى الايمان بوسوزين لامية عاتلة

الا يزال في رجال فرة ، من العود الى عمل

علات الاثف على سوية بوجوه الحج ، لمن

الوزر سمر ونيز وتظلم الا نغف ولاصن

على بلوز ، يكن الكنة رقي الا ان سة

الوزيرة ، ولا الوتر على كتمت من العلة ومعد

فان لارو تين في حن ، اذ نغف سمن لفسول

جميع البرقة الفريكات لفتحها الهام

المنية العلم ، قال ان علم لا يند فربيه

في انسية العلم ، قال ان علم لا يند فربيه

فان لارو تين في حن ، اذ نغف سمن لفسول

Il se propose d'être modéré et objectif, sincère et obéissant au Roi Mohamed-Naceur Bey. Il affirme qu'il relatara les informations venant de sources solides, diffusera les connaissances, l'éducation et le progrès. Il sera au service de la patrie et «n'est pas attiré par les intérêts personnels propres ; ne fréquente pas les personnalités⁽⁷⁸⁾». Il a été créé par Othman ben Amor ⁽⁷⁹⁾.

C'est le premier journal arabe qui s'adresse directement au Souverain de Tunis, le 1er septembre, pour exposer la situation faite par les Français aux musulmans de Tunisie, qui sont méprisés, dépossédés de leurs biens, atteints dans leur religion et leurs traditions, privés de toute liberté, ruinés et maintenus dans l'ignorance. Et c'est également le premier journal qui fera appel au Bey pour protéger et défendre les Tunisiens contre la politique du Protectorat français.

al-Haqīqa réfutera aussi les déclarations des journaux dans lesquelles ils affirment que les Tunisiens aiment sincèrement la France, et dira «tout cela n'est que flagornerie à l'adresse de la France, (car) ce n'est ni en comprimant sa liberté ni en la dépouillant de ses droits, ni en la traitant avec une injuste intégralité que l'on conquiert le cœur d'une nation... Et comment aimerions-nous la France, alors que nous n'avons aucune raison de l'aimer ?»⁽⁸⁰⁾.

Le journal traite également des problèmes du monde musulman et insiste sur le caractère particulier que doit avoir pour tous les musulmans le Sultan de Constantinople, «successeur légitime du Prophète, Chef spirituel et temporel. Il est le lien qui doit unir les musulmans»⁽⁸¹⁾. Cependant, cette attitude du journal diffère totalement d'une première position

(78) Premier éditorial, publié le 10 mars 1907.

(79) Frère du Caïd de Mahdia. Né à Tunis, 36 ans, a été Oukil et aurait été révoqué.

(80) Numéro du 1 septembre 1907.

(81) Les articles en faveur de la Sublime Porte sont attribués à Mohamed Talaât, égyptien, sujet ottoman, par les services de police.

contre l'Administration ottomane et le Sultan lui-même, exposée le 24 juin, soit près de deux mois auparavant. Ce changement d'attitude aurait été provoqué par la réaction hostile *d'as-Sawāb*⁽⁸²⁾ qui avait fait remarquer que l'article contre le Sultan «était indigne d'un bon musulman qui devait respect et fidélité au Chef incontesté de l'Islam», et cela a eu pour effet immédiat de réduire de près de moitié la vente et les abonnements *d'al-Haqīqa*⁽⁸³⁾.

Sous le titre «Nous n'avons aucune crainte à concevoir pour le Maroc», le journal expose les circonstances qui ont permis aux puissances européennes d'intervenir «pour réveiller de leur engourdissement les populations musulmanes», et fait remarquer que cette intervention est intéressée, qu'en réalité elle a consisté à se faire partager les différents Etats musulmans, à démembrer cet empire, dont malgré tout, la tête, le Calife de l'Islam, subsiste. La Turquie a pu se reconstituer et cet exemple mis en relief et accentué par le contact européen a amené les autres états musulmans à tendre eux aussi à un relèvement moral. Les mêmes circonstances qui avaient amené les puissances européennes à intervenir, poussent aujourd'hui la France à intervenir au Maroc ; mais ce pays convoité à la fois par plusieurs puissances, trouvera dans ce conflit d'intérêts la sauvegarde de son indépendance».

L'influence grandissante de ce journal au tirage déclaré de 1.000 exemplaires, dont l'effet moral produit «dans les circonstances actuelles, (est) des plus fâcheux et il cause dans tous les milieux un malaise incontestable qui ne peut se prolonger sans de sérieux inconvénients»⁽⁸⁴⁾, amènera la Résidence générale à demander à Paris la suppression *d'al-Haqīqa* qui «paraît nécessaire non pas tant en raison de ses dithyrambes en faveur du Sultan, mais pour ses critiques aussi injustifiées dans le

(82) Numéro du 4 juillet 1907.

(83) *Rapp. du Délégué à la Résidence au Quai d'Orsay*, à Paris 13.9.1907.

(84) *Rapport du Délégué à la Résidence*, adressé à Paris le 13.9.1907.

fond qu'immodérées dans la forme, adressées au Gouvernement du Protectorat».

al-Munīr (L'Eclaireur) - 1907/1934 - était un hebdomadaire islamique qui défend les intérêts nationaux. Il a été créé par Chédli Morali qui avait auparavant collaboré au journal *az-Zuhra*, puis dirigé *Hayr ad-Dīn* en 1906.

Le journal a vu le jour pour la défense de l'Islam et pour demander des réformes audacieuses, devant améliorer la vie dans la Régence. Il demandera donc le développement de l'instruction et la généralisation du travail. Il avait affirmé qu'il respecte la liberté et l'indépendance de l'esprit et qu'il se met au service de la nation.

Après la publication du douzième numéro, il s'arrête de paraître, faute de moyens. Il ne reparaît le jour qu'en 1920 (N° 13). Son tirage était de 1.000 exemplaires. Abdeljelil Zaouche, l'un des grands du Mouvement Jeune-Tunisien, y a collaboré.

at-Taqaddum (Le Progrès) - 1907/1911 - est un quotidien imprimé sur papier de couleur et tiré à 500 exemplaires. Il se voulait politique, littéraire, commercial, syndical, nationaliste, du matin.

Il est publié pour relater «les vestiges de nos pères glorieux», défendre les intérêts et les droits du peuple, de la patrie et de la religion. Curieusement, il fait paraître sur ses colonnes des parties de l'ouvrage le «Péril de l'Islam», et fût pris à partie vivement par les journaux qui lui reprochèrent la publication du travail du commandant Binger, travail nettement hostile aux musulmans «qui ont l'obligation de témoigner en toute circonstance de leur attachement et de leur respect du Sultan, leur Chef spirituel et temporel»⁽⁸⁵⁾. Devant l'émotion de la population musulmane, la Résidence générale a même écrit au Quai d'Orsay à Paris qu'«il serait peut-être bon

(85) *Rapp. du Délégué à la Résidence au Ministre français des Affaires étrangères à Paris*, du 13 septembre 1907.

Attakaddom

JOURNAL QUOTIDIEN FONDÉ EN 1887. CASI LE MATIN A 4 G. 6 S. PAGES

عدد ١

عدد ١

عدد ١

Prix de l'Abonnement

Tunis... 11 francs
 Elvinger... 24 francs

Correspondances

Toutes les lettres destinées au Directeur doivent être adressées au Directeur
 Béchir El Fouey

Administration

2, Rue de la Vérité - TUNIS

Annonces

Pour ce qui concerne les réclames et annonces on traite de gré à gré au bureau du journal



الإشتراك

١٨٨٧

١٨٨٧

١٨٨٧

الإشتراك الفوري

الإشتراك الفوري

١٨٨٧

الوافق ٣٠ جوي عام ١٢٥٧

واغسطس وايجيل

تونس يوم الثلاثاء ٢٩ جمادي الثانية ١٣٥٥

الإشتراك

خطابة الجريدة

الادب

البريد

البرق

خروج الفكر من نور الحقيقة الى ظلام الاوهام
 وعليك اعتيادي في الاخذ بعقد التعليلات
 الشرعية ولك في تثبيت قدم التقدم على ما
 شئت عليه الا ان...
 اما بعد
 ودين قضى على التمسك بعهده ان افوذ
 عن وورده القدي في ما يشيب صفائه من
 كدر الشايات ووضن بحملي على ابيزة
 غلبه وحى... من اشهرين
 ماسيح في الحق بالانصار وليس من غرضي
 الا ان...
 لا تتخذ اعناق الطامع من ارباب الدم التالية
 اليه ولا يتناولون الا بما يجتهد لهم جيل الذكر
 عما يسلون
 وقد اخذت على نفسي ان اسلك بالتهبير
 في المقامات الاخبار بما تسلك الموضوع بحيث

d'inviter *at-Taqaddum* à suspendre la publication du «Péril de l'Islam» ; c'est une suggestion du Premier Ministre inspirée par S.A. le Bey».

Nonobstant cette affaire, *at-Taqaddum* va s'attacher à lutter pour l'émancipation de la masse de la population musulmane, contre les abus et les injustices du protectorat français, et rectifier sa première attitude contre l'Empire ottoman.

Dirigé par Béchir Fourti, diplômé de la Grande Mosquée, le journal a bénéficié de la collaboration de Chédli Morali et Mohamed Djaïbi.

Seuls 359 numéros de la publication ont été retrouvés, le dernier étant daté du 5 janvier 1911.

al-Munṣif (L'Impartial) - 1907/1908 - est diffusé le 9 octobre comme hebdomadaire islamique, politique et littéraire.

Créé par Mohamed Chérif, fils du Cheikh Manoubi Tijani, le journal précise lui-même qu'il ne sera ni le premier ni le dernier à servir la nation et à consolider le nationalisme.

Il affirme également qu'il œuvre pour la civilisation et l'intérêt matériel et moral du musulman.

Il est interdit et sera remplacé plus tard par *Ḥatīb al-'Ālam*

Muršid al-'Umma (le Guide de la Nation).1909/1950-est un hebdo-islamique et commercial qui défend les idées du mouvement *Jeune Tunisien*. Dans les années vingt, il sera le porte-parole du Destour, des nationalistes tunisiens.

Dirigé par Sliman Jadoui, bénéficiant de la collaboration de grands patriotes, comme Mohieddine Klibi, Amor ben Gafsia, Ali Kahia et Tijani ben Salem, le journal va combattre avec beaucoup d'énergie la politique coloniale, défendre vigoureusement «la Question Tunisienne» et œuvrer inlassablement pour l'éveil et le développement du sentiment national tunisien, et également le renouveau de l'Islam.

En 1925, il mènera une violente campagne contre l'implantation de la Statue du Cardinal Lavigerie au centre de Tunis, symbole d'une «Tunisie chrétienne».

Le journal jouissait d'une bonne réputation dans la population tunisienne et bénéficiait d'un rayonnement important. Son tirage variait de 2.000 à 3.000 exemplaires. Il sera interdit à plusieurs reprises par les autorités françaises.

at-Tūnūsī (Le Tunisien) - 1909/1912 - est la version arabe de la publication du Mouvement *Jeune-Tunisien*. Ce journal était dirigé par Ali Bach-Hamba et avait pour collaborateurs: Abdelaziz Thaâlbi, Abdeljelil Zaouche, Ahmed Essafi, Sadok Zmerli et d'autres. C'est Thaâlbi qui joua un rôle important dans la vulgarisation des idées du Mouvement *Jeune-Tunisien*, qu'il rendit accessibles aux artisans et commerçant de la Médina de Tunis⁽⁸⁶⁾ grâce à ses articles et tous les écrits qu'il fit reproduire par le journal.

Le périodique a contribué au regroupement des nationalistes et des intellectuels de l'époque, et au développement du sentiment national. Il publiait de nombreuses études touchant à la situation intérieure du pays, à l'évolution des idées et des aspirations, qui trouvaient de larges échos auprès de la population musulmane. Il était tiré à 1.500 exemplaires.

al-Liwā' (L'Etendard) - 1910/1911 - était dirigé par Younès ben Jaballah et avait pour principaux rédacteurs : Hassine Djaziri, Ibrahim Fahmi ben Chaâbane, Béchir el-Khengui et Mohamed Djaïbi. Ce dernier exerçait une grande influence dans le journal, qui avait un tirage de 2.000 exemplaires.

A propos de la politique dite de rapprochement, entre *indigènes* et français, vigoureusement soutenue par les Jeunes-Tunisiens, *al-Liwā'* attire l'attention de l'initiateur de cette politique sur l'attitude de plus en plus haineuse et arrogante du Colon à l'égard de l'Arabe, qui devient de plus en

(86) Daniel Goldstein, *Libération ou Annexion*, page 17.

plus rancunier et vindicatif, et estime que c'est au colon et non à l'arabe que l'on doit conseiller de modifier son attitude et sa ligne de conduite envers son voisin⁽⁸⁷⁾.

Le journal expose également la misère des tunisiens qui vivent dans une crise économique sans précédent : mauvaises récoltes, concurrence aux industries locales et au commerce des indigènes, lourds impôts, renchérissement croissant de la vie, etc... Cet état des choses, les a réduits à une misère indescriptible. Ils ne savent plus quoi faire pour gagner leur subsistance et celle de leurs familles. « La carrière commerciale leur est à peu près fermée en raison, d'abord de la modicité des capitaux dont ils peuvent disposer, et aussi de leur ignorance des conditions et des pratiques du commerce moderne. Et, d'ailleurs, ceux même d'entre eux qui ont des capitaux suffisants et les aptitudes nécessaires pour faire le négoce, aiment mieux s'en abstenir, de crainte de déchoir, comme s'il y avait de la honte à commercer !... Et, quant à la carrière administrative, elle leur est si étroitement, nous ne dirons pas ouverte, mais entr'ouverte, que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler... le nombre des jeunes indigènes instruits, qui ne trouvent à tirer aucun profit de leur savoir, et qui deviennent des «déclassés », s'accroît de jour en jour...».

Il traite aussi des problèmes de l'enseignement et précocise, tenant compte des moyens existants, de faire passer l'instruction des jeunes gens avant celle des jeunes filles. Il se félicite de l'introduction des sciences modernes à la Grande Mosquée.

al-Mušir (Le Maréchal) - 1911/1958 - dénonce la mise à l'écart de la main d'œuvre indigène, s'élève contre la situation des employés tunisiens de la Direction des finances, dont très peu d'entre eux sont gardés par elle plus d'un an, qui touchent une rétribution dérisoire, et défend courageusement tous les intérêts nationaux⁽⁸⁸⁾.

(87) Numéro du 15 février 1911.

(88) Le 5 février 1911.

Il affiche clairement sa sympathie et son loyalisme à la Sublime Porte. Taïeb ben Aïssa, son directeur écrira le 5 février 1911 que :

1) C'est Osman, le fondateur de la dynastie des Osmanlis, qui a sauvé l'Islam en décadence sous les derniers Califes abbassides de Bagdad ;

2) L'Empire Ottoman compte actuellement le plus de sujets musulmans ;

3) La puissance ottomane est la plus grande et la plus forte des puissances musulmanes du monde entier, elle est la seule capable de défendre l'Islam contre les convoitises des puissances européennes ;

4) La dynastie d'Osman est, de par le consentement presque universel des musulmans, en possession du Califat depuis plusieurs siècles et cela lui confère une indéniable légitimité. Il conclut son article en proposant «que toutes les nations musulmanes - tout en gardant leur autonomie propre et l'intégrité de leur indépendance intérieure - se mettent d'accord pour remettre à la Sublime Porte la direction de leur politique extérieure. Ce serait là, le salut de l'Islam». Cette position exprimée avec autant de franchise, ne passera pas inaperçue auprès des autorités qui menacent d'interdire la publication.

Le journal sera interdit après les événements du *Djellaz*, en novembre 1911. Il reparaitra en 1920.

4^e PARTIE
LES PUBLICATIONS ARABES
SPECIALISEES.

I - La presse arabe humoristique et satirique.

Avec les journaux politiques et d'information, ont été publiées plusieurs gazettes humoriques et satiriques dans la Régence. Elles parlaient également des aspirations du peuple, présentaient les doléances religieuses, faisaient connaître les revendications nationales, critiquaient surtout les abus, dénonçaient l'injustice qui régnait dans le pays et attaquaient durement la domination française. Elles reproduisaient parfois des dessins et des caricatures qui ridiculisaient certains pontifes du régime, ou certains hommes malfaisants. Elles mettaient également à l'index des attitudes ou des positions adoptées par les responsables de faits condamnables, Et, à ce titre, elles provoquaient crainte et peur.

La regretté Mohamed-Salah M'Hidi⁽¹⁾ a beaucoup insisté sur le rôle de cette presse arabe dont «le but avoué est de distraire et faire rire, et qui, en réalité, dans un langage populaire, s'est attachée également à conseiller le peuple et à l'orienter, et à faire connaître ses plaintes au gouvernement et à l'opinion publique». Il ajoutait que cette presse «procédait par métonymies ou par symboles lorsqu'elle ne pouvait proclamer clairement les vérités, pour échapper aux rigueurs de la loi sur les imprimés, qui n'avait aucune pitié pour les écrivains lorsqu'ils voulaient exprimer leurs espérances ou leur malheurs. Le directeur de *Ğahğuh* a utilisé à ses débuts ces méthodes, puis a employé plus tard les énigmes pour porter atteinte à certaines personnes dont ils souhaitait un profit ; cette méthode de chantage est devenue la devise de nombreux journaux en langue arabe et française en Tunisie... Le journal *Ğahğuh*, par ce procédé, a établi une mauvaise tradition dans la presse tunisienne, qui lui a valu perte et ignominie aux yeux des sages, des intellectuels, des hommes de talent et d'esprit supérieur ; (la mauvaise réputation) s'est considérablement accrue et répandue dans ces milieux lors de l'arrêt de parution

(1) Journal *al-Waṭan* des 19.8, 16 et 30.9, et 14.10.1957.

du journal et la publication par le directeur d'un recueil d'articles choisis, sous le titre «Anthologie de *Ġahġuġ*» où il a rassemblé un certain nombre de poèmes : *Malzûma*, *Qsîm* et autres qui ont trait à l'apologie de la Résidence générale et à ceux qui la fréquente...».

Ces jugements de Si M'Hidi, portés sur plusieurs publications humoristiques et satiriques, nous paraissent pourtant assez durs. Car, malgré quelques faits indéniables, dans leur majorité les journalistes de ces publications, y compris ceux de *Ġahġuġ*, combattaient la colonisation et toutes les atteintes portées aux tunisiens. De plus, ils étaient connus pour leur courage et leur honnêteté, et leur patriotisme. Ils militaient vaillamment pour l'émanicipation de la masse de la population musulmane. Aussi, ils seront pourchassés continuellement par les autorités françaises, certains seront privés de leur liberté et d'autres obligés de fuir leur patrie.

Abū-Qiṣṣa paraît le 29 juillet 1908 pour «défendre l'Etat et la religion», avec un tirage de 1.000 exemplaires. Il est alors interdit après six mois de parution.

Hachemi el-Mekki⁽²⁾, homme de foi, fervent patriote, combat l'état de misère et ses coreligionnaires - à sa manière et avec son tempérament - et s'insurge contre l'existence de riches et de pauvres dans le pays. Il ira même jusqu'à prêcher le vol, car «Dieu pardonnera le pêché». Il dénonce le Caïd des Majers et le Cheikh de Oued M'grila pour «s'être fait remettre de l'argent dans une affaire de meurtre». Son journal est interdit⁽³⁾ et lui même est condamné. Il quitte son pays natal pour la Tripolitaine où il fait publier son journal. Là aussi, il s'attaque aux administrations locales et met à l'index les abus.

(2) Père du distingué artiste-peintre, Hatem el Mekki et de Kussay elMeKki qui a occupé des fonctions de direction au sein de l'Administration tunisienne.

(3) Ce Journal parut en remplacement d' *al-Islām*, lui même interdit.

Des poursuites judiciaires sont déclenchées contre lui. Il retourne en Tunisie où il est jeté en prison, à Sfax. Libéré, il reste quelques temps à Tunis, puis part pour l'Indonésie (Batavia). Une fois installé dans ce nouveau pays de l'Islam, Hachemi el-Mekki s'attache à répandre la langue arabe dans les villages les plus reculés des «Indes Néerlandaises», à professer la foi musulmane et à réveiller le sentiment national chez les petits indonésiens⁽⁴⁾. Il fait paraître **Boro Budur**, journal arabe où il dénonce, parmi autres choses, «le Roi d'Arabie qui vend les pays arabes contre de l'argent, et contribue à affaiblir l'Islam».

En 1909, le 8 juillet, Ben Aïssa ben Cheikh Ahmed publie **Ġhā** (Le Bouffon), tiré à 2.000 exemplaires, dont nous parlons plus loin. Frappé d'interdiction, il est remplacé le 20 octobre 1910 par **Ġahḡuḡ** qui, en guise de dénonciation, pose des devinettes⁽⁵⁾ : «Qui, à Mahdia injurie le public au marché au poisson ? Qui est venu des Souassis à Tunis, pour y faire des siennes dans les terrains vagues ? Quel est le premier menteur et voleur des orphelins à Sfax ?», etc...

Abū-Nawās sort le 17 août 1909, pour «éduquer les nationaux», avec une livraison de 200 exemplaires seulement. Son directeur Sliman Jadoui, qui avait dirigé *al-Muršid* puis *Muršid al-'Umma*, donnera à sa publication un ton franchement nationaliste. Seuls dix-sept numéros du journal, ont été retrouvés.

al-'Ifrit (Le Lutin) est publié également la même année, au mois de septembre, en remplacement de **Tarwīḡ an-Nūfūs**. Azouz Khiari, son directeur n'arrivera pas à le sortir d'une manière régulière.

al-Mudḡik (Le Rigolo) voit le jour le 26 janvier 1910. Le 12 mars de la même année, il est interdit par arrêté ministériel

(4) Voir notamment le dossier 99, Section d'Etat, Série E, Carton 531, 1907 (Archives générales, Premier ministère).

(5) Numéro du 11 octobre 1923.

pour ses critiques contre le Secrétaire général du gouvernement, dont nous avons parlé plus haut. Il reparait en février 1911 puis disparaît de nouveau, après la publication du numéro 23, en date du 1er septembre 1911, suite à l'interdiction de toute la presse arabe. Il était tiré à 2.000 exemplaires.

Walad al-Bilād (Le fils du pays) paraît le 19 avril 1910. C'est un hebdomadaire humoristique illustré, rédigé en arabe parlé, qui publie des commentaires sur l'actualité, et des caricatures dénonçant les méfaits du protectorat et mettant en relief l'action en faveur de la sauvegarde de la Nation. Béchir Fourti⁽⁶⁾ faisait reproduire son journal par le procédé de la lithographie, sur papier de couleur. Ce journal était édité en association avec Nesillon, publiciste français, chargé des dessins. Faute de moyens financiers, le journal s'arrête après la publication du numéro 9, daté du 23 juillet 1910.

Kārākūz (Le Guignol) voit le jour le 18 juin 1910, sous la direction de Hadj Sadok Belkhodja, et disparaît aussitôt (2 numéros).

an-Nims (Le Furet), l'hebdomadaire critique et humoristique, de «défense des intérêts des indigènes», est publié par Mohamed ben Hadj Mohamed Tounsi, à partir du 10 août 1910. Comme ses confrères, il avait des difficultés ; sa parution était irrégulière : 6 numéros jusqu'en novembre 1911, année où il fût interdit. Son tirage était de 1.000 exemplaires.

Abū-Halaf est le journal de Sahbi ben Othman el-Mekki, né à Tunis en 1881 et frère de Hachemi el-Mekki, directeur d'*Abu Qiṣṣa*. Il paraît pour «défendre et servir la Nation, et distraire ses lecteurs».

Sa vie a été brève, moins d'un mois d'existence. En effet, il disparaît après la sortie du 5ème numéro, le 25 octobre 1910. Son tirage : 1.000 exemplaires.

(6) Il avait dirigé en 1907, le journal *at-Taqaddum*. Il est diplômé de la Grande Mosquée.

ad-Dahik (Le Rire) de Ben Aïssa ben Cheïk Ahmed, dont nous avons parlé plus haut, a été publié le 26 janvier 1911. «Il paraît s'être donné comme tâche... une œuvre de salubrité morale, en s'élevant à la fois contre les vices d'une partie de la population citadine : prostitution, ivrognerie, jeux, et contre les superstitions, notamment la croyance au pouvoir des marabouts qui ont défiguré la pure doctrine islamique. Tout en préconisant avec plusieurs de ses confrères tunisiens, le relèvement des populations musulmanes, il a saisi jusqu'à présent les différentes occasions qui ont pû se présenter pour lui, d'affirmer son loyalisme...», écrit le Résident général de France à Tunis, le 13 juin 1911, au Gouverneur d'Algérie, en réponse à une demande d'information. Malgré cette dernière précision, le journal sera frappé d'interdiction comme toute la presse arabe ; car, tout en évitant de publier «quoi que ce soit qui fût de nature à surexiter (ses) coreligionnaires... cela ne peut en rien diminuer (sa) vigilance envers le Gouvernement», proclame le directeur du journal au Secrétaire général du gouvernement, le 25 avril 1912.

II- Les publications scientifiques et culturelles.

En plus des publications traitées dans la 3ème partie, nous avons trouvé, tout d'abord, **Irsādāt 'Ammā lil-'Ummāi** (Informations générales aux Gouverneurs). C'est le 20 décembre 1899, que la Direction des finances publie cette revue dans laquelle sont intégrées des études, des recherches sur le droit des lois et des textes sur les impôts, les finances, le budget et la trésorerie générale.

Tahqîq al-'Amāl (La réalisation des espoirs), une revue scientifique, littéraire et historique, qui paraît deux fois par mois à Sousse, à partir du 18 août 1905, pour «le progrès, l'action et le bien» et pour encourager les Sociétés de bienfaisance.

Elle était dirigée par Mohamed Béchir Zarrouk, un fonctionnaire municipal. Tirée avec le procédé lithographique, à 300 exemplaires, cette revue s'arrête de paraître le 24 janvier

1906 (12 numéros). «Sans aucune importance», note un rapport de police (N° 265) du 26 septembre 1906.

Hayr ad-Dīn, revue islamique, illustrée, mensuelle. Elle est lancée par Mohamed Djaïbi le 27 mars 1906 pour «servir l'Islam, les musulmans et la religion». Si Mohamed Ennakhli, professeur à la Grande Mosquée, y publie des conférences, causeries littéraires et des sujets sociaux.

«Elle fût créée, dit-on, avec des subsides du prince Tahar. Cette allégation est quelque peu justifiée par la publication dans les colonnes de *Kheireddine*, d'un livre de philosophie religieuse et sociale que cette feuille attribue au Bey défunt, mais que son fils le prince Tahar tint à publier sans consulter personne. Ce livre intitulé «Le Conseil sincère au public et à l'élite», n'est que la reproduction de lieux communs. Le véritable auteur de cet ouvrage est le précepteur de feu Sidi Mohamed El-Hadi Bey, le Cheikh Ahmed Djamal-ed-dine, professeur à la Grande Mosquée...», note un rapport du 26 septembre 1906. La revue était tirée à 600 exemplaires.

al-Ma'ārif (Les Connaissances) sort le 10 janvier 1907. Mohamed Sadok Mahmoudi publie son journal pour servir l'instruction, les connaissances, la langue arabe et la littérature islamique. Il se propose de contribuer à la formation de l'esprit scientifique et à la réflexion sur la situation de malheur dans le pays. Ce journal émettait de vives critiques à l'encontre du gouvernement. Il était tiré à 1.000 exemplaires. A son départ pour Tripoli, le journal disparaît. Le dernier numéro retrouvé, est le numéro 31, daté du 26 septembre 1907.

al-Islām, 10/17 juin 1908 (2 numéros). Cet hebdomadaire réformiste et religieux, publie des études sur les problèmes touchant à la religion. Il est interdit par arrêté ministériel en date du 24 juin 1908, pour avoir publié des articles sur l'Islam et les droits des citoyens. C'est Hachemi el-Mekki qui a lancé et dirigé le journal.

al-Fallāh (L'agriculteur) sort le 11 décembre 1910. Mohsen Zaccaria publie ce «journal politique, littéraire, socialiste» dont un seul numéro a été retrouvé.

En 1911, à Gabès, est publiée une revue pour conseiller les agriculteurs et les aider à travailler la terre. Cette revue éditée en arabe et en français, *Mağalla Šahriyya Filāhiyya*, n'a duré qu'une année, de janvier à décembre (12 numéros).

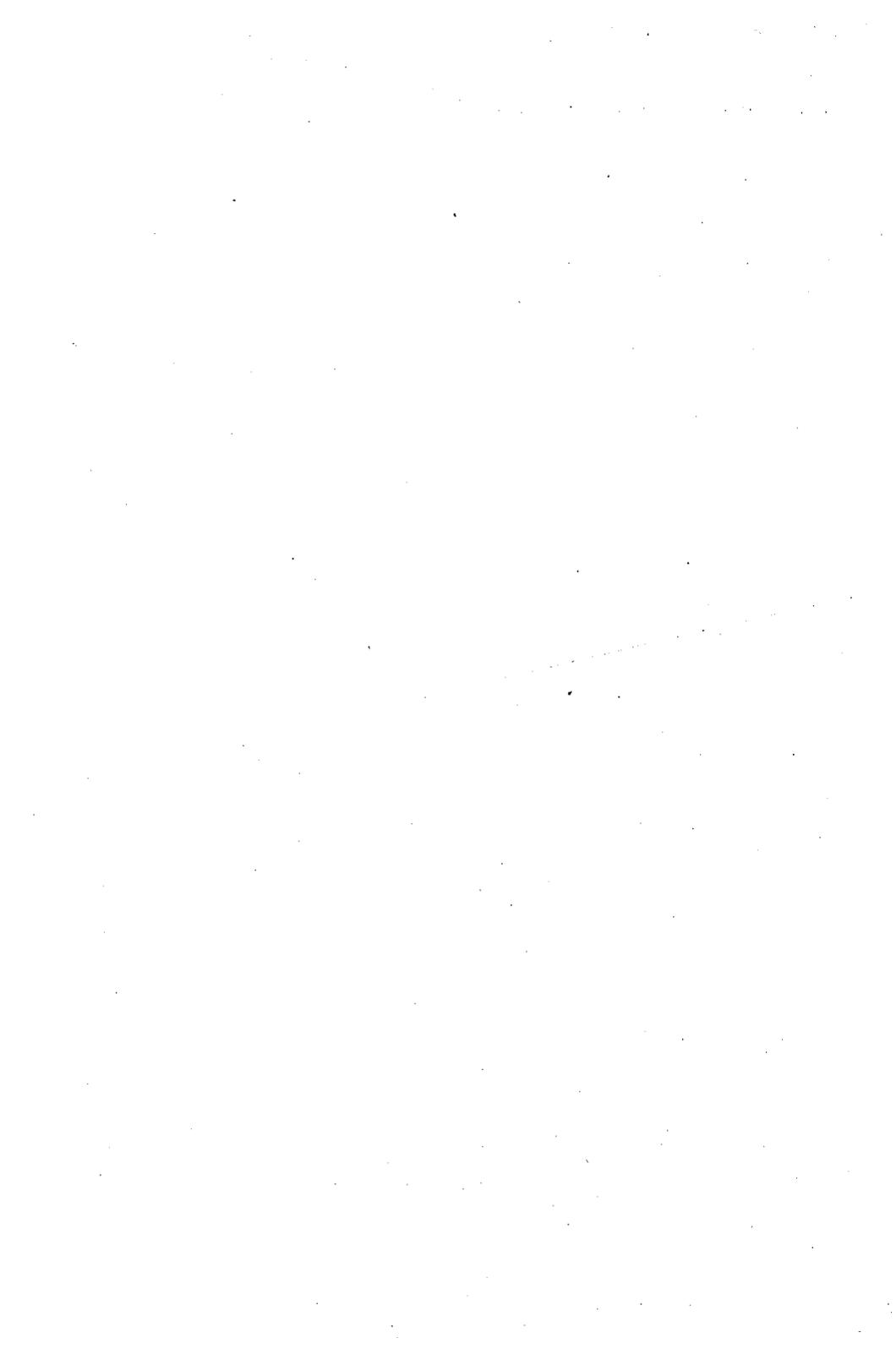
al-Madrasa (L'école) est une revue scientifique, artistique et mensuelle, «pour éclairer les esprits par les sciences modernes», qui a publié des articles variés, des sujets scolaires touchant à la géographie, aux sciences naturelles, à la chimie et à l'histoire. Des cours de professeurs, donnés à la *Khaldounia*, ont été également publiés dans la revue, ainsi que des traductions d'études scientifiques, et les activités des associations scientifiques. Abderrazak Ghattas lui-même enseignant à la *Khaldounia*, a lancé la revue pour aider les étudiants de la Grande Mosquée ; parmi les collaborateurs de la revue, Hassen Hosni Abdelwahab et Mohamed Othman Ben Jelal.

De plus, des annuaires ont vu le jour dans la Régence. Hassen Lazoghli, du journal Officiel, publié de 1861 à 1873 **al-Bahğa al-Husayniya fī-āt-Tawārih al-Hāliya** (Le Charme husseinite à l'époque actuelle), un annuaire qui contient des tableaux de concordance entre le calendrier hégirien et le calendrier grégorien.

an-Nuzha al-Hayriya paraît en remplacement d'*al-Bahğa*, à partir de l'année 1874. Lazoughli avait opéré une transformation de l'ancienne publication ; en effet il modifie la présentation et le contenu. *an-Nuzha* contient alors des études variées. L'annuaire cesse de sortir en 1902, à la mort de son fondateur.

Muntaḥabāt ar-Rā'id at-Tūnusi ar-Rasmiyya, qui reproduit des choix de textes officiels, d'organisation et de réglementation, et qui avait été publié à l'Imprimerie officielle à partir de 1881, s'arrête de paraître également en 1902.

ar-Ruznāma at-Tūnusiyya, annuaire beaucoup plus intéressant que les publications indiquées plus haut, sort à partir de 1901. Il a rassemblé des notes historiques, astrologiques, politiques, administratives, littéraires, et aussi des biographies et des aperçus sur les travaux d'édition et d'impression dans la Régence, sous la direction de Mohamed Belkhodja. Le dernier numéro est sorti en 1917.



5^e PARTIE

LA PRESSE NON TUNISIENNE
PUBLIEE DANS LA REGENCE.

I- La presse non tunisienne publiée en langue arabe.

Pour toucher la population musulmane et communiquer avec elle, la Résidence générale ou certains groupements d'intérêts et des particuliers français publient des journaux en langue arabe. Ils auront recours à quelques tunisiens⁽¹⁾, pour l'exécution de leurs projets.

Près de six mois avant la publication du premier journal de l'élite tunisienne *al-Ḥādīra*, Victoir Lellouche lance *Natā'ig al-Aḥbār* (Les Dernières Nouvelles) le 6 janvier 1888, avec un tirage de 300 exemplaires. Le journal aurait été créé par les services de la Résidence générale qui avaient constaté que dans la Régence, n'étaient répandus que des journaux de langue française, italienne ou judéo-arabe. La même année paraît *al-Qaṣba* (La Citadelle) de Jacquinot d'Oisy ; c'est un hebdomadaire «anti-sémite, anti-esclavagiste et pour la fraternité franco-arabe». Ce journal demandera aux musulmans de combattre les juifs qui «sont des rancuniers et des traîtres, et dont le nombre croît sans cesse dans la Régence», et annonce qu'il «contribuera à l'écrasement du scorpion juif». Il était l'édition arabe du journal *La Kasbah. al-Mubaššir at-Tūnuṣī* (Le Messenger Tunisien) est publié en 1892 pour «faire comprendre aux Tunisiens l'intérêt que représente la colonisation française» et aussi «prendre la défense des malheureux *indigènes*, dont la situation n'a fait qu'empirer depuis l'établissement du protectorat». Il était dirigé par Auguste Prax, ancien directeur du *Réveil Tunisien*, et s'opposait aux autorités du protectorat, plus particulièrement au Résident général. Il sera suspendu après la parution du troisième numéro, car son but était «d'exciter les populations *indigènes* contre le gouvernement» ; il avait publié un article dans lequel

(1) exemple: Salah ben Mahmoud, rédacteur d'*al-Minbar al-Firansawī al-'Arabi* en 1908, avait été rédacteur d'*az-zuhra* (1890), directeur de *Tūnūs* (1905), gérant d'*at-Taraqī* (sept. 1905), directeur de *Lisān al-'Umma* (1907).

il précisait que des terrains appartenant au Bey, à Hammam-Lif, sont mis en vente au profit des colons, sous le titre : «De l'empiètement des représentants de la France sur les droits de S.A le Bey».

Néjib Melhamé, sujet libanais, présenté tantôt comme protégé de la Sublime Porte (ancien Ministre du Sultan Abdulhamid II) et tantôt protégé français, tantôt juif et tantôt syrien maronite, fait paraître **al-Basīra** (La Clairvoyance) le 15 avril 1893, tiré à 1.200 exemplaires, et qui durera près de quatre ans. Cette publication ⁽²⁾ qui s'est occupée surtout des problèmes de l'Empire Ottoman, avait été créée par les autorités du protectorat qui ont certainement voulu utiliser politiquement les dons et capacités de Melhamé (il était avocat à Sousse) au service de la colonisation. Tout un matériel d'imprimerie fut importé de l'imprimerie catholique de Beyrouth, pour permettre au journal de se développer.

Toujours en 1893, paraît **al-Muntazar** (Le Messie), propriété de la Société Omessa et Cie, dirigé par Goguyer. Ce dernier s'attaque violemment aux responsables de la Résidence générale de France à Tunis, «en échange des sommes d'argent» diront ces autorités qui ajoutaient que M. Goguyer adoptait une telle attitude, uniquement pour «s'attirer des clients et faire prospérer son agence commerciale». Le journal avait annoncé que ses buts étaient : l'unité fraternelle nationale ; le bien de l'humanité et des arabes en général, et particulièrement des arabo-musulmans. Il est interdit près de dix semaines après sa sortie. Son directeur aspirait à servir la France ⁽³⁾ même comme agent secret. Douze années après *al-Muntazar*, sort **at-Taraqī** (Le Progrès) de René Bouyac, ancien haut fonctionnaire français ⁽⁴⁾ ; ce journal était subventionné et soutenu par la Résidence générale.

(2) *La presse maghrébine (Libye-Tunisie-Maroc-Algérie)*; Christiane Souriau-Hoebrechts, C.N.R.S., Paris, 1969, p. 53.

(3) *Lettre au Ministre des Affaires étrangères*, à Paris, le 6.9.1893.

(4) Il a exercé les fonctions de Contrôleur Civil.

Il dit qu'il va défendre les intérêts arabes et français, et demander des améliorations pour *les indigènes* afin que s'opère «une meilleure fusion des races». Il durera treize mois et disparaîtra avec le 95^e numéro, daté du 1^{er} novembre 1906. Son tirage de 1.000 exemplaires au début, sera porté jusqu'à 2.500. **al-Minbar al-Firansawī at-Tūnūsī**, l'organe du Parti Républicain Socialiste (imprimé en arabe et en français) est diffusé à partir de 1907. Il voulait «servir intelligemment les intérêts français en Tunisie et acquérir la sympathie des arabes». Sa durée de vie n'excèdera pas quatre mois ; sa relève se fera par **al-Minbar al-Firansawī al-'Arabī** (1908), encouragé également par les autorités françaises. Lui aussi aura une vie extrêmement brève.

En 1912, Christian Dominguez publie la version arabe de son journal *Le Phare*. **al-Manār** revendique des droits pour *les indigènes*, vise à définir les droits et devoirs des protecteurs et des protégés et à créer la concorde entre Tunisiens et Français. Seuls trois numéros de ce journal verront le jour.

Tous ces journaux, malgré les efforts de leurs créateurs (présentation, langage susceptible d'accrocher, slogans, abonnements, etc...), n'ont pu s'attirer la sympathie des Tunisiens éclairés, encore moins disposer de la confiance de la population musulmane. L'absence de rayonnement de cette presse a fait que la plupart des titres ont disparu très vite, faute de lecteurs. Toutes les tentatives, quelles soient des autorités officielles ou de simples particuliers français «cherchant l'intérêt du Tunisien», pour attirer l'attention de la masse de la population musulmane et l'intéresser à des sujets de cohabitation franco-tunisienne, et l'amener également à une collaboration avec le Protectorat, ont échoué lamentablement. Aucun journal n'a pu se développer vraiment et se tailler une place parmi la presse tunisienne de langue arabe. En définitive, le bon sens du peuple l'éloignait des moyens et actions qui tendaient, en fin de compte, à faire de lui un peuple de «race inférieure», un peuple dominé.

II- Les journaux de langue étrangère publiés dans la Régence.

A côté de la presse arabe ^(4 bis) nous retrouvons de nombreux journaux judéo-arabes ⁽⁵⁾, dont plusieurs auront un caractère humoristique et satirique et certains seront sionistes. De même, des publications italiennes de propagande et d'informations, surtout destinées à la colonie italienne de la Régence, paraissent dans le pays. L'Unione qui sort depuis 1886, sera le principal journal des italiens.

A partir de 1883, la colonie française verra sa presse se développer jusqu'à devenir un puissant instrument de colonisation et de domination. Ses journaux seront aidés efficacement soit par la Résidence générale soit par les groupements d'intérêts français. C'est en 1881 que le Bureau de l'Agence Havas d'information, au service du gouvernement du Protectorat, ouvre ses portes et se met à publier des bulletins d'informations françaises et internationales. Le 28 février 1884 paraît le premier numéro de **Tunis-Journal**, l'organe d'expression de l'opinion française, et depuis cette date le nombre des titres de journaux français va croître sensiblement ⁽⁶⁾. **Le Colon Français** (hebdomadaire) puis **La Tunisie Française** (quotidien du soir), seront les journaux les plus virulents de la colonie française et ne manqueront aucune occasion pour s'attaquer à la «race inférieure»,

(4bis.) Il faudra attendre 1888 pour que le journal *al-Ḥāḍira* voit le jour, soit plus d'un quart de siècle après la parution d'*ar-Rā'id*.

(5) *La littérature populaire des israélites tunisiens*; par Eusèbe Vassel, in *Revue Tunisienne de l'Institut de Carthage*, numéros publiés de 1904 à 1908.

(6) *La littérature et la presse tunisienne, 1880-1900*; par Albert Canal, Paris 1925. *La vie littéraire et intellectuelle en Tunisie de 1900 à 1937*; par Yves châtelain, Paris, 1937. *La presse ouvrière européenne en Tunisie (1881-1939)*; par Claude Liauzu, in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1970, C.N.R.S, Paris 1971, pp. 933-955. *Aux origines du Socialisme en Tunisie. La presse démocratique française avait 1914*; par Claude Liauzu, in *Ann. Afrique du Nord* 1971, C.N.R.S, Paris 1972. pp. 943-963.

c'est-à-dire celle des tunisiens. Il y avait également **Le Réveil Tunisien** d'Auguste Prax, qui s'attaquait aux responsables du protectorat et devait «aider les Tunisiens à comprendre leur intérêt» et **La DépêcheTunisienne**, un journal qui a été créé par le Résident général en 1889 pour que «Les Français, les étrangers, les arabes et les juifs, les francs-maçons et les catholiques n'éprouvent en l'ouvrant aucun frisson : un journal amorphe qui ne blesse les convictions de personne», et qui disparaîtra avec le régime qui l'a créé. A cette même époque, paraissaient aussi des publications régionales, comme **Le Progrès du Centre** qui sortait à sousse. Il y avait également une presse française dite «démocratique», traitée par Liauzu.

Avant la première guerre mondiale, il y avait près de 50 titres de journaux français, 10 italiens et 50 judéo-arabes qui paraissaient en Tunisie. Des journaux européens, peu nombreux, et quelques revues égyptiennes étaient diffusés dans la Régence.

L'attitude de la presse coloniale française va créer dans le pays des tensions raciales et alimenter de violentes polémiques entre les Français et les Tunisiens.

Cette presse française, «dignement» représentée par *Le colon Français* et *La Tunisie Française*, soucieuse de la liberté de parole et de la libre expression, bien entendu quand cela la concerne, fera tout pour «clouer le bec» à la presse arabe et écorcher vif le Tunisien. Elle sera hostile à la presse arabe et pleine de mépris, souvent agressive et provocatrice.

1) Dès 1894, *al-Hāḍira* ⁽⁷⁾, précisément pour tempérer la violence de ton de ces journaux français, réclame que l'on restreigne «jusqu'à un certain point la liberté de presse, de façon à prévenir les polémiques injurieuses... auxquelles nous assistons depuis de longues années déjà». Le 5 février 1895, le même journal revient sur les journaux de la colonie française, dans un arti-

(7) Point 11 des premières revendications tunisiennes ; 20 novembre 1894.

cle intitulé «La liberté de presse», pour attirer de nouveau l'attention du Résident général sur leurs attaques violentes, leurs critiques haineuses, tendancieuses et passionnées contre les lois, les moeurs et les coutumes de l'Administration *indigène*. «Et dont le langage et les procédés de polémique, par trop outrageants pour la communauté musulmane, ne sauraient sans de graves inconvénients, être tolérés plus longtemps». La campagne de presse d'une violence sans égale, déclenchée par les publications des colonialistes, en 1896, obligera le gouvernement du protectorat à établir le cautionnement le 2 janvier 1897. Cependant, loin de mettre un terme à l'action de cette presse largement soutenue financièrement, la mesure prise par les autorités françaises a provoqué la disparition des quelques journaux arabes qui venaient de naître et n'avaient pas les moyens de payer la caution; seul *al-Hādīra* continuera à paraître.

2) *Le Progrès du Centre*, publié à Sousse, s'élève contre «l'excitation de la population musulmane» et dénonce ⁽⁸⁾ «les abus des *indigènes* et l'absence de mesures énergiques de la part du gouvernement...face aux encouragements de la presse *indigène*». *Le Colon Français* «fait une guerre sans trêve ni merci» aux Tunisiens et à leurs journaux ⁽⁹⁾, ainsi que *La Tunisie Française* qui continuera, longtemps après *Le Colon*, le combat violent contre les *Indigènes*. Même *La Dépêche Tunisienne* ⁽¹⁰⁾, pour réduire au maximum le nombre de publications arabes et empêcher la naissance de nouvelles gazettes, soutient une campagne en faveur du maintien du cautionnement car, écrit-elle le 18 avril 1903, «il importe, à notre avis, que le publiciste qui dispose de la plume, cette arme redoutable, sache que matériellement il est reponsable de ses écrits». D'autres exemples, pour

(8) Numéro du 14 décembre 1899.

(9) Note Chédly Khairallah ; *Le Mouvement Evolutionniste Tunisien*, tome III, Tunis, 1938, pp. 31-42.

(10) Journal pourtant créé pour ne froisser personne.

illustrer davantage l'attitude hostile des journaux français, ne manquent pas. Ainsi *Le Progrès*, encore un autre publié à Tunis, menace ⁽¹¹⁾ *ar-Ruṣḍiya* «qui parle des administrations françaises pour les blâmer et les livrer au mépris» et se demande pourquoi le gouvernement ne s'est pas encore occupé des feuilles arabes selon ses dires.

3) Ce sont les excès du *Parti Colon* et de son chef, Victor de Carnières, qui amèneront les patriotes tunisiens à lancer le premier journal *indigène* de langue française *Le Tunisien*, le 7 février 1907, pour répondre aux attaques répétées des journaux de la colonie française — dans leur langue — et se faire entendre par les gouvernements du Protectorat et de Paris, et par l'opinion publique française ⁽¹²⁾. Très vite de violentes polémiques sur l'instruction des *Indigènes* et leur accession aux fonctions publiques, ainsi que sur le peuplement français en Tunisie et le développement de la colonisation du pays, éclatent entre de Carnières dans *Le Colon Français* et Abdejelil Zaouche et Ali Bach-Hamba dans *Le Tunisien*.

Il y avait également dans cette presse française des écrits stupéfiants sur les Tunisiens, «des levantins dans le plus mauvais sens du mot... des adversaires sournois et perfides» ⁽¹³⁾ et d'autres qualificatifs attribués par elle aux *indigènes*, qui font frémir de rage, que nous reproduisons par ailleurs pour illustrer quelques unes de leurs réactions. Alors que *Le Courrier de*

(11) Octobre 1905.

(12) Mémoire de Sc. Politiques *Le journal «Le Tunisien» et son époque*; Khaled Guezmir, Paris, 1970, 60 pages ronéo. et annexes. Voir également *Index des Revues et Journaux tunisiens de langue française, de 1907 à l'Indépendance* (1956); Mohamed Dabbab, C.E.R.E.S (Université de Tunis), 1974, pp. 7 à 10.

(13) *L'Afrique Française*, 1920, citée par Daniel Goldstein dans son livre *Libération ou Annexion. Aux chemins croisés de l'histoire tunisienne, 1914-1922*, M.T.E, Tunis, 1978, p. 13.

Tunisie évoque timidement les revendications tunisiennes présentées par la presse arabe (enseignement professionnel, commercial et agricole ; formation et protection de la main-d'oeuvre ; relèvement des industries locales ; conservation de la propriété indigène) celles-ci sont combattues violemment par le journal des Colons et *La Tunisie Française*. Quand Abdeljelil Zaouche réclame «une place équitable» pour les Tunisiens dans les Chambres d'Agriculture, le *Colon Français*, à l'affût de toute demande d'amélioration de situation des Tunisiens, déclare : «les indigènes occupent déjà une place équitable, celle de chaouch» ⁽¹⁴⁾. Toujours dans *Le Colon Français*, le triste sieur de Carnières s'adressant un jour à «ces messieurs du *Tunisien*», lance le 6 décembre 1908 : «Vous avez ouvert une brèche dans nos retranchements! Mais, derrière le mur abattu, vous trouverez la colonie française, rempart vivant ; oubliant toutes divergences de vues et de nuances, elle s'unira afin de repousser vos attaques ; la lutte est pour la vie... Et, nous n'oublierons pas que jadis, partout où les Arabes ont triomphé, ils ont semé les ruines et la mort!... C'est dans l'intérêt de nos enfants que nous vous combattons, c'est dans l'intérêt de la France dont la domination doit être assurée sur l'Afrique du Nord!...». Le ténor de la colonie française avait déjà senti, depuis quelques temps, le développement de l'action tunisienne et l'influence de plus en plus grande de la presse indigène, qui lutte pour l'émancipation du Tunisien, sur la masse musulmane. Le 5 février 1911, son journal, *Le Colon Français*, reprendra ses attaques et menaces, et déclarera solennellement «L'entente impossible» entre la colonie française et la population tunisienne...

4) *La Presse Coloniale*, sous le pseudonyme *Mirador*, relève à propos de la mesure d'interdiction qui a frappé *aṣ-Ṣawāb* et *al-Mudhik* ⁽¹⁵⁾ qu'il se trouvera en Tunisie, sans aucun doute,

(14) *Le Colon Français*, le 4 octobre 1908.

(15) Mars 1910.

des feuilles françaises pour applaudir à l'interdiction en question et ajoute : «rappelez-vous, par exemple, ce que *La Tunisie Française* pense de la presse arabe». D'ailleurs, ce que pense *La Tunisie Française* de la presse arabe, n'est pas bien loin de ce que pense *Le Colon Français* de tous les Tunisiens ⁽¹⁶⁾ : «ce sont des gens qui n'ont pas en matière de morale les mêmes idées que nous, dit-il ; ils ne respectent que la force, sans souci de droit ni de justice ; humbles vis-à-vis des puissants, arrogants vis-à-vis des faibles ; diplomates habiles à séduire ou à tromper, leur libéralisme n'est qu'un masque. Leur humanité...Ah! Laissez-moi rire. Quand donc a-t-on vu un *indigène* humain ? Comédiens, ces gens-là! le singe qui saisit le geste, le perroquet qui répète la parole, ne font rien à côté de ces merveilleux imitateurs». Beaucoup plus tard, cette fois de Paris, le *Bulletin de l'Afrique Française* ne s'empêchera pas aussi de maltraîter les publications arabes et réclamer contre elles les mesures les plus répressives, car «la presse arabe a en Tunisie une importance particulière, qui tient à ce que nos protégés ont la superstition de l'imprimé. D'être fixée dans un livre ou dans une gazette, une chose reçoit, à leurs yeux, une investiture de vérité...Avidemment lues partout, ces feuilles portent la bonne parole dans les petits centres de l'intérieur et dans les campagnes, qu'elles tendent à mettre au diapason de la Capitale»⁽¹⁷⁾ .

5) Si nous laissons de côté les quelques journaux français qui n'ont pas occupé une place prépondérante sur la scène politique Tunisienne, nous pourrions affirmer que la presse française, porte-parole et reflet du régime imposé à la Tunisie pour, en définitive, détruire son âme, a milité activement pour l'exploitation éhontée de la Régence et l'écrasement du Tunisien, au risque parfois d'indisposer les autorités par la virulence du ton adopté.

(16) Khaled Guezmir, dans son mémoire, page 41, cite Charles-André Julien.

(17) Juillet-Août 1920.

6) Cependant, cette même presse française qui utilisait un langage odieux, appelait à la haine de la race arabe et de l'Islam, et à la domination éternelle du Tunisien, n'a pas eu qu'un effet douloureux et négatif sur la population musulmane. Elle a été un véritable stimulant pour les journalistes *indigènes*. Elle a aiguisé plus d'une plume arabe et a offert plus d'une occasion aux Tunisiens pour relever les défis, analyser la situation imposée aux autochtones, exposer les besoins du peuple et faire connaître ses aspirations. Elle a également excité plus d'un esprit attentif et aidé à «remballer plus d'une balle au vol». Posez la question aux vieux! D'aucuns vous répondront, encore, qu'ils se souviennent ou ont entendu parler de «cet article magistral» de la presse arabe, qui a fait palpiter les coeurs, ou encore de «cette réplique foudroyante écrite avec les larmes des yeux», ou bien de «cette leçon donnée à ceux qui se prennent pour le nombril du monde»! Ils vous parleront aussi de tel journal qui a fait le tour du café ou de tel autre qui a animé les discussions dans les soirées tunisiennes.

Curieusement, les textes qui répriment les appels à la haine des races ou qui provoquent le mécontentement dans la population de manière à troubler l'ordre, en vigueur dans le pays, ne seront jamais exhibés à l'encontre de la presse française au plus fort des campagnes haineuses et insultantes dirigées contre les Tunisiens, des vives émotions ressenties par la population *indigène* et des protestations énergiques de la presse arabe.

6^e PARTIE

**LE REGIME DE LA PRESSE OU LA
LOI FRANÇAISE «ADAPTEE» A LA
REGENCE, EN 1884**

APERÇU SUR LE RÉGIME DE LA PRESSE AVANT LE PROTECTORAT

En 1859, pour la première fois dans l'histoire contemporaine du pays, Mohamed Sadok Bey, possesseur du Royaume de Tunis, autorise la publication d'une gazette en arabe et en italien par Richard Holt, sujet anglais, et précise qu'elle ne doit diffuser que des informations dont toute question d'ordre politique doit être exclue ⁽¹⁾. Près de huit mois plus tard, exactement le 17 juillet 1860, le gouvernement beylical créait «l'Eclairéur Tunisien» ou *ar-Rā'id at-Tūnisi*, en spécifiant que le journal ne doit aborder aucun sujet politique sans l'accord du Président du Conseil Municipal (Tunis) et qu'aucun propos sur les personnes, de nature à porter atteinte à leur réputation et à leur dignité, ne doit être imprimé. Le Général Hussein, président du Conseil municipal de la capitale, sera désigné directeur-responsable du Journal Officiel.

Quelques années après, l'imprimerie et la librairie furent soumises aux dispositions du décret du 26 septembre 1875, qui réglemente les études de la Grande Mosquée (*Jamaâ az-Zaytouna*) et dont un article stipule que la publication de tout ouvrage doit nécessairement être approuvée par deux inspecteurs des études de la *Zaytouna* et, dans le cas douteux, par le gouvernement lui-même ⁽²⁾.

-
- (1) Les difficultés rencontrées dès la parution des premiers numéros de la gazette, à cause de certains articles, ne tardèrent pas à convaincre le Bey - il en fit la remarque au Consul général de Sardaigne - que si les représentants étrangers croyaient devoir protester chaque fois que la presse tunisienne ne reproduirait pas des articles de presse européenne déjà passés au crible de la censure, la publication d'un journal en Tunisie deviendrait impossible.
 - (2) En avril 1904, quand la revue *as-Sa'āda al-'Uzmā* publiera un article recommandant l'effort législatif (l'Ijtihad) en matière d'interprétation du Coran, les Ulémas de Tunis ou Cheiks inspecteurs de la Grande Mosquée feront appel à l'article 50 du décret cité, pour exiger l'interdiction aux journaux de traiter des questions religieuses.

LE REGIME DE LA PRESSE SOUS LE PROTECTORAT

Le 14 octobre 1884, avec l'installation du régime du protectorat français, sur proposition du Résident général, Paul Cambon, le Bey appose son sceau sur deux décrets ⁽³⁾ qui rendent applicables à la Tunisie, sous certaines conditions d'adaptation locale et de procédure, la loi française sur la liberté de presse du 29 juillet 1881, car «il avait semblé dangereux, au point de vue de notre influence politique, d'accorder à la presse en Tunisie, au lendemain de l'établissement de notre protectorat, le régime institué en France par la loi de 1881», fait noter le premier responsable de la colonisation française ⁽⁴⁾, qui ajoute que «le décret beylical du 14 octobre 1884 renforça donc la répression des délits commis par voie de presse, en les soumettant à la compétence des tribunaux correctionnels et en imposant l'obligation du cautionnement...». Nous verrons tout au long des exemples fournis, combien les autorités du nouveau régime avaient utilisé les textes définissant le statut de la presse ⁽⁵⁾, au lendemain de leur publication, pour réprimer. Nous constaterons également, combien ces textes ont été contournés, détournés, pour faciliter l'application des mesures arbitraires. Nous découvrirons aussi, combien de fois la loi a été modifiée, complétée ou «adaptée», au gré des circonstances et des humeurs, pour mieux sévir. Nous lirons de plus, les motifs invoqués pour frapper la presse tunisienne et la réduire au silence. Et nous saisirons toute l'étendue de l'impact des méthodes policières sur les hommes, et les chocs successifs sur les esprits.

A) Décret relatif à la presse

Les 18 articles qui réglementent l'affichage, le colportage, la

(3) Textes publiés au Journal Officiel du 16 octobre 1884.

(4) *Rapport au Président de la République sur la situation en Tunisie, en 1904; Tunis 1905, pp. 27-28.*

(5) *La législation de la presse et les libertés publiques en Tunisie; par André Duran-Angliviél, Paris 1936.*

vente sur la voie publique et la procédure, ainsi que les sanctions des infractions - ces textes s'inspirent plus ou moins étroitement des chapitres 3 et 5 de la loi française - prévoient un cautionnement de 10.000 piastres (6.000 francs) pour tous les journaux politiques publiés en Tunisie et de 5.000 pour les non politiques, avec paiement éventuel des frais, dommages-intérêts et amendes, et cessation de parution de la publication jusqu'à complète libération de la dette ou reconstitution intégrale du cautionnement. Ils punissent les auteurs contre le Bey et sa famille, les cultes dont l'exercice est autorisé et les droits et pouvoirs de la République française dans la Régence, de 2 mois à 3 ans d'emprisonnement et à une amende de 160 à 5.000 piastres⁽⁶⁾. Ils prévoient la suspension ou l'interdiction du journal ou écrit périodique en langue arabe ou hébraïque dans lequel les crimes, délits ou contraventions sont commis par des européens ou s'il a encouru une condamnation judiciaire. Ils soumettent au régime de l'autorisation préalable - celle-ci pourra être retirée par les autorités - la profession de crieur, vendeur ou distributeur d'écrits. Ils interdisent l'affichage ou le placardage d'écrits politiques et rendent applicable à la Tunisie, l'article 463 du code pénal français dans tous les cas prévus par le code tunisien de presse.

B) Décret de promulgation : l'imprimerie et la librairie

Quand au décret de promulgation (les chapitres 1, 2 et 4 de la loi française, avec certaines modifications) qui traite de l'imprimerie et la librairie, le droit de publier, la gérance, la déclaration, les publications étrangères, les crimes et délits de presse, les publications interdites et les mesures répressives (41 articles), il énonce que tout journal ou écrit peut être publié sans autorisation préalable, après accomplissement des formalités. Il fait

(6) Bien vite, presque tous les sujets soulevés et les critiques avancées dans la presse arabe, seront considérés comme atteinte aux droits et pouvoirs de la République Française.

obligation au gérant⁽⁷⁾ de déposer auprès du Secrétariat général du gouvernement tunisien (presse arabe ou hébraïque) ou au parquet du Procureur de la République (presse européenne), une déclaration écrite comportant le titre, la périodicité et la langue du journal, ainsi que le nom et l'adresse de l'imprimerie, et précise que le document doit être accompagné d'un certificat du Receveur général des finances constatant le dépôt du cautionnement et des pièces justifiant que le gérant jouit de tous ses droits. Cette déclaration écrite dont «il en sera donné récépissé», deviendra une sorte de demande d'autorisation de publier ; le récépissé délivré, équivaldra à une véritable autorisation écrite, soumise au préalable à de nombreuses conditions restrictives, non énoncées. Lors de nos recherches, nous avons constaté combien il était difficile de délivrer un récépissé de déclaration à un tunisien arabe : le document ne pouvait être rédigé qu'après l'obtention de plusieurs avis, notamment celui de la police. En définitive, la délivrance d'un récépissé dépendait uniquement du bon vouloir des gouvernants ; elle n'a jamais été automatique.

Le même décret instaure le système du dépôt légal : 2 exemplaires aux Archives du Gouvernement Tunisien, pour les collections beylicales, déposés par l'imprimeur (l'acte de dépôt doit mentionner le titre et le tirage, et l'imprimé ou la publication doit contenir le nom et l'adresse de l'imprimeur) ; 4 exemplaires signés du gérant, doivent être remis aux Archives (deux) et au Parquet, et le nom du gérant doit être imprimé au bas de tous les exemplaires. Il prévoit également, l'interdiction de la presse étrangère par décision spéciale contresignée par le Résident général de France à Tunis et énonce les sanctions pour

(7) Il doit être européen pour la publication en langue européenne et tunisienne pour tout périodique publié, en tout ou partie, en langue arabe ou hébraïque.

offense au Président de la République française : 3 mois à 1 an de prison ; 160 à 5.000 piastres (100 à 3.000 francs) d'amende.

C) Les mesures nouvelles qui modifient ou complètent le statut

Cependant, ce statut de la presse, défini par les décrets de 1884 publiés à la suite d'un préambule qui proclame que «jusqu'à présent l'imprimerie et la librairie n'étaient pas libres dans notre Royaume ; la publication des journaux et écrits n'était pas autorisée. Notre intention étant de donner la liberté aux industries de l'imprimerie et de la librairie, et de laisser paraître sans autorisation préalable ni censure les journaux et écrits périodiques, en quelque langue que ce soit...», sera - comme nous l'avons déjà écrit - continuellement remodelé. Un train de mesures restrictives et répressives, sera suivi par d'autres qui feront découvrir chaque jour, encore un peu plus, le vrai visage des *prépondérants*.

1) La question du cautionnement

Le 18 août 1887, le cautionnement est supprimé. Le texte pris à la suite de nombreuses protestations de la presse française, la presse arabe étant inexistante⁽⁸⁾, permit aux journaux arabes de naître. Mais, le 2 janvier 1897, il est rétabli à la suite d'articles violents⁽⁹⁾ parus dans la presse française. Celle-ci faisait «feu de tout bois» pour dénoncer, insulter et attaquer les Tunisiens, ce qui provoqua la colère et l'indignation dans les milieux *indigènes*. Cependant, cette mesure destinée à tempé-

(8) Il est probable que, parmi les tunisiens, ceux qui mûrissaient l'idée de lancer un journal arabe, n'avaient pas les moyens financiers de le faire.

(9) «...l'attitude de la presse musulmane, à cette époque à l'état embryonnaire, n'a été pour rien dans les modifications nécessaires apportées à la loi de la presse ; mais on peut affirmer que c'est grâce à la suppression du cautionnement qu'a pu se développer la presse arabe», précise un document de la Section d'Etat, du 25 septembre 1900. Voir document du 25.9.1907, dossier «Presse arabe-Surveillance Indigène», N° 34/Arch. G., 1er Ministère, Carton 12.

rer l'ardeur de certains journaux français, donna pour résultat la disparition de la presse arabe, démunie de ressources ; seule *al-Hāḍira* pourra s'acquitter du montant de la caution et continuer à paraître.

Sept années plus tard, jour pour jour, le 2 janvier 1904, le cautionnement est de nouveau supprimé. Mais le décret qui l'abolit, fait obligation pour tout journal ou écrit périodique qui aura encouru pour délit de presse, dans la personne de son directeur, rédacteur ou même celle de l'auteur d'un article inséré, une condamnation correctionnelle même non définitive soit à l'emprisonnement, soit à une amende de 100 francs au moins, soit à des réparations civiles supérieures à cette somme, de consigner à la caisse du Receveur général des finances, dans un délai de trois jours, une somme égale au montant des frais, amendes et réparations civiles et qui, en cas de condamnation à l'emprisonnement, ne peut être inférieure à 500 francs par jugement de condamnation intervenu. A défaut de consignation, la publication cesse et, en cas d'infraction à la disposition de la loi, les directeur, gérant et imprimeur sont punis d'une amende de 100 à 200 francs et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois.

2) Le dépôt légal

Par le décret du 15 juillet 1910, le gouvernement impose à l'imprimeur - cette fois, 24 heures à l'avance - le dépôt de deux exemplaires de toute publication périodique ou tout écrit non périodique, paraissant pour la première fois, auprès des Archives du gouvernement, contre récépissé. Cette nouvelle mesure doit assurer un contrôle plus étroit des écrits et permet à l'administration de pouvoir intervenir à temps pour empêcher la diffusion d'une nouvelle publication qui ne se conformerait pas à la politique coloniale.

Le 9 septembre 1913, un nouveau décret ordonne à l'imprimeur de déposer 2 exemplaires, dans les mêmes conditions que celles indiquées dans les textes antérieurs, auprès de la Biblio-

thèque Nationale et la Direction de la Sûreté publique. C'est le deuxième dépôt qui semble avoir été visé par les rédacteurs de la loi, pour un meilleur contrôle des écrits et une plus grande surveillance des publications arabes.

3) Les associations

Il est à signaler qu'un décret pris en date du 15 septembre 1888, soumet la constitution d'une association à l'autorisation du gouvernement «qui fera connaître sa décision dans le délai d'un mois. Cette autorisation est toujours révocable». Ainsi, en 1906, quand M. Abderahman Snadly, directeur du quotidien *az-Zuhra*, voudra constituer un syndicat de la presse *indigène* - il s'était vu interdire l'adhésion au syndicat européen - les autorités du Protectorat lui opposeront, en application de ce texte en vigueur depuis huit ans, un refus catégorique.

4) L'interdiction de la presse arabe

C'est «en considérant que des excitations de nature à troubler l'ordre public peuvent être répandues dans la Régence par voie de publications», que les responsables du régime colonial décident de compléter encore plus la panoplie de textes répressifs, et adoptent un nouveau décret, le 6 mai 1893, qui proclame que les journaux ou écrits périodiques de langue arabe ou hébraïque peuvent être interdits au même titre que la presse publiée en dehors de la Tunisie. Il prévoit, en cas de non respect de la décision, une amende de 16 à 1.000 francs et s'il y a récidive, une peine de 6 jours à 3 mois de prison. Voilà maintenant la presse arabe traitée comme une presse étrangère, chez elle! et son interdiction se fait par décision spéciale contresignée par le Résident général. Ce décret permettra aux autorités d'agir librement et directement, sans recourir à l'autorité judiciaire ; ils useront abondamment de «décision spéciale».

5) Répression des provocations, apologies de délits ou crimes, reproduction de documents sur les faits de guerre, excitation de la population à enfreindre la loi, etc...

Le 18 juin 1894, le Gouvernement du protectorat rend applicable à la Régence de Tunis, les articles 24 et 25 (toujours adaptés) de la loi française sur la presse (1881) et les dispositions de l'article 49 qui répriment les provocations ou apologies (vol, crime de meurtre, pillage et incendie — art. 435 du code pénal), les crimes ou délits contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat et les appels aux militaires pour les détourner de leurs obligations, par des peines d'emprisonnement allant de 1 à 5 ans et des amendes de 100 à 3.000 francs pour les crimes et délits non suivis d'effets et la provocation de militaires ; de plus, en cas de condamnation, les écrits ou imprimés peuvent être saisis, supprimés ou détruits. Une précision vient - comme pour atténuer la rigueur du texte - indiquer que «la destruction ou la suppression peut ne s'appliquer qu'à certaines parties des exemplaires».

La reproduction de documents sur les faits de guerre, violences ou attentats survenus dans un pays quelconque, entre musulmans et non musulmans, est interdite par la loi du 14 octobre 1912. Il est clair que ce texte tend surtout à empêcher la presse arabe de parler des luttes menées par les peuples arabes et musulmans contre la domination étrangère et pour la libération.

En 1913, le 9 juillet est promulgué le code pénal tunisien dont l'article 81 prévoit que : est puni d'un emprisonnement de 2 mois à 3 ans et d'une amende de 100 à 3.000 francs, celui qui, soit par des écrits qu'il publie, soit par les actes qu'il commet ou les paroles qu'il prononce en public ou en réunion, provoque à la haine ou au mépris du Souverain, du Gouvernement ou de l'administration de l'Etat ; provoque le mécontentement dans la population de manière à troubler la paix publique; excite la population à enfreindre la loi du pays. Ainsi, grâce à ce document, les autorités du Protectorat français peuvent à n'importe quel moment taire toute voix qui sonnerait faux dans leurs oreilles. Tous les écrits, actes ou gestes des journalistes tunisiens —

ou tout au moins la plupart — tombent sous le coup de cette loi, véritable épée de Damoclès sur leurs têtes.

6) L'étouffement des voix partriotiques

A la suite des événements du *Djellaz*, un arrêté du Premier Ministre, sur proposition de la Résidence générale, en date du 8 novembre 1911, interdit les journaux arabes, exceptée *az-Zuhra*⁽¹⁰⁾. Et, le 13 novembre de la même année, un décret beylical est promulgué, qui ordonne à l'autorité militaire, entre autres décisions, d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à maintenir le désordre, et proclame l'état de siège dans la ville et le Contrôle Civil de Tunis.

La grave décision qui s'abat sur la presse arabe est relevée par le journal *Le Tunisien* du 10 décembre, qui précise que «cette mesure, comme bien on pense, n'a pas manqué de provoquer un mouvement de surprise dans les milieux *indigènes*. On s'est demandé, partout, pourquoi les organes de presse arabe étaient ainsi frappés, alors que d'autres feuilles, dont les excitations malsaines et les insinuations malveillantes sont connues de tous, continuent à paraître. La classe éclairée de la population tunisienne ne comprend pas qu'on lui enlève la seule arme dont elle pouvait se servir pour défendre ses droits ; elle ne comprend pas davantage le mobile qui a poussé le gouvernement à la priver de l'unique moyen dont elle disposait pour faire connaître son opinion sur les événements tragiques qui viennent de se dérouler. Il est en effet de toute nécessité que les intellectuels musulmans puissent, en toute liberté et en toute indépendance, répondre aux attaques perfides dont ils sont quotidiennement l'objet, et réfuter les accusations odieuses et ineptes tout à la fois, qu'une certaine presse ne cesse, au mépris de la vérité, de diriger contre nous. On est porté à croire, en présence de cette interdiction de paraître, signifiée aux journaux arabes, qu'ils ont été pour quelque chose dans les incidents de la semaine der-

(10) Afin que les *Indigènes* ne restent pas sans informations de presse.

nière, qu'ils ont, d'une manière ou d'une autre, encouragé les horribles tueries que nous déplorons tous avec la dernière énergie... C'est juste au moment où l'on aurait besoin de faire entendre partout des paroles de paix et de concorde, qu'on a pris vis-à-vis des journaux arabes une mesure que rien, dans leur attitude, ne pouvait justifier...».

L'affaire des Tramways amène, le 13 mars 1912, l'arrestation des membres du mouvement *Jeune-Tunisien*, dont certains seront expulsés de la Régence, et l'interdiction du seul journal indigène de langue française *Le Tunisien*...

L'état de siège, étendu à tout le territoire de la Régence, en vertu du décret du 2 août 1914, ne sera levé qu'à la fin de mars 1921.

Près de vingt cinq ans après la promulgation du Code de la presse en Tunisie, Mohamed Djaïbi, le directeur de l'hebdomadaire *aṣ-Ṣawāb*, dans une longue lettre ouverte au Président de la République Française, publiée le 21 avril 1911, résumera la situation faite à la presse arabe, en écrivant qu' : «...elle est actuellement chargée de chaînes, enserrée de liens les plus étroits. Elle gémit sous ce régime de servitude, sans que nul ne prenne pitié d'elle ; et la compression, les persécutions que subirent les journalistes *indigènes* seraient intolérables même pour des êtres inanimés, à plus forte raison pour les êtres humains. Cette question de la presse arabe est devenue pour certains intrigants, un prétexte pour accuser les journalistes *indigènes* d'être les ennemis de la France, alors qu'ils sont au contraire ses amis les plus sincères, puisque ce sont eux qui lui exposent les choses franchement et dans toute leur vérité, sans jamais chercher à la tromper ni à lui faire prendre les apparences pour des réalités. La situation faite à la presse arabe dans ce pays est tellement précaire que la suppression d'un journal arabe dans la Régence est aussi facile pour nos gouvernements que l'allumage d'une allumette. Ils l'ont soumise à des restrictions tellement impitoya-

bles qu'à la moindre incartade, ou à ce qui paraît tel à l'autorité administrative, n'importe quel journal arabe est immédiatement supprimé. Et, non content de le supprimer, ils l'accusent, ou plutôt ils accusent son directeur d'être un ennemi de la France, et cette accusation fait du journaliste qui en est l'objet une victime de l'arbitraire, de cet arbitraire qui, nous l'avons déjà dit, est la principale tache qui dépare le front du Protectorat». *Muršid al-'Umma*, le 18 août 1911, à l'occasion de la tenue du Congrès islamique de Tunis, demande avec insistance aux délégués de formuler et soumettre au gouvernement une recommandation pour «qu'une liberté complète et sans restriction soit octroyée à la presse arabe, organe de l'opinion publique *indigène* et son porte-parole auprès du gouvernement».

Nous pouvons longuement dissenter sur l'apport de la colonisation en Tunisie et nous pouvons également parler en détail des «idées généreuses» avancées, des perspectives offertes et tant chantées, si tel était l'objet de l'étude. Notre propos étant de traiter de la presse tunisienne de langue arabe, nous pouvons tout simplement dire qu'elle a été - par le jeu des lois imposées et des mesures pratiques appliquées - maltraitée, bousculée, muselée pour mieux se faire écraser. Elle sera pourchassée et combattue durement par les tenants de la colonisation. Car, que recherchent ces personnes, les «protecteurs», les colonisateurs qui vont s'établir dans un territoire étranger? sinon qu'à profiter et dominer ! Au risque de nous répéter, nous dirons encore une fois qu'ils n'ont cessé d'agir pour le rattachement de la colonie à la métropole ; ils exploiteront cette terre tunisienne économiquement, socialement, culturellement et politiquement dans leur intérêt en premier et dans l'intérêt de leur pays d'origine en second. Ils feront tout pour dépersonnaliser le Tunisien, pour le dépouiller de ses biens et faire en sorte que toute la population *indigène* n'ait plus «droit au chapitre», chez elle. Aussi, ils ne reculeront devant rien pour taire toutes les voix patriotiques du pays. La loi aidant, les autorités du Protectorat Fran-

çais s'ingénieront à trouver des méthodes et des pratiques coercitives, utilisées parfois avec une certaine discrétion, pour abattre non seulement les journaux arabes mais surtout les hommes qui les animent. Nous le verrons dans les pages qui suivent.

Cependant, parfois «A quelque chose malheur est bon». Malgré les mesures répressives - je serais tenté d'écrire : à l'aide des mesures répressives - la presse arabe a pu apporter sa noble contribution au développement de la conscience nationale grâce à l'émergence de journalistes talentueux, pleins de courage et de foi patriotique, qui ont su affronter les foudres du Pouvoir⁽¹¹⁾, braver les dangers qui les guettaient, nourrir chaudement par leurs écrits le sentiment national et orienter efficacement l'opinion publique tunisienne.

(11) «...il suffisait d'une brève décision contresignée par le Résident général pour que le journal disparut... (cependant)... est-il à peine disparu, qu'un digne successeur le remplace, lequel adopte la même ligne de conduite... La liberté de la presse n'a rien à redouter des mesures pré-servatrices qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités a le devoir de prendre contre les semeurs de haine qui ne se servent de la liberté de presse, que pour prêcher la violence...», écrit dans *Le Petit Matin*, de Tunis, Dariac, ancien ministre français et Président de la Commission des finances de la Chambre des Députés, le 28 septembre 1923.

7^e PARTIE

**L'ORGANISATION DU CONTRÔLE
DE LA PRESSE ARABE,
LA SURVEILLANCE DES
JOURNALISTES MUSULMANS, LES
MESURES VEXATOIRES ET DE
COERCITION, LA REPRESSION
DES JOURNAUX ET LES MOTIFS
D'INTERDICTION.**

I- Organisation du contrôle des journaux

1) Le contrôle étroit des journaux et le recueil d'informations sur chaque publication, chaque journaliste ou collaborateur occasionnel, sont organisés méthodiquement au Secrétariat général du gouvernement (Section d'Etat), grâce au concours quotidien de la police et de divers agents du protectorat.

Un dossier, ouvert à l'occasion de chaque déclaration de publication, est alors alimenté par des documents concernant la personnalité du requérant et sa conduite, ainsi que ses connaissances et ses fréquentations. Et dans la mesure où le journal a vu le jour, les traductions d'articles et divers renseignements sur son attitude à l'égard du régime du protectorat français, son influence sur les Tunisiens et les sujets d'ordre politique qu'il aborde, sont joints au même dossier. De même que des informations sur les collaborateurs du journal. De plus, certaines indications pour des opérations éventuelles de chantages, y sont notées.

L'homme qui suivait de très près l'évolution de la presse arabe et qui se flattait de la tenir, Bernard Roy, Secrétaire général du gouvernement (1889/1910), mènera la vie dure aux journalistes et utilisera tous les moyens pour domestiquer la presse. Il était «un maître en intimidation, manoeuvres et conciliabules»⁽¹⁾.

2) A Paris, le Ministère des Affaires étrangères, sentant de plus en plus l'importance que prend la presse arabe, va même charger, à partir du 19 juin 1909, la Sous-Direction du Levant

(1) Roy, agent télégraphique au kef, lors de la conquête française en 1881, «avait su jouer les confréries religieuses non seulement pour sauver sa peau, mais encore pour livrer la ville aux troupes françaises sans combat», écrit Daniel Goldstein dans son livre *Libération ou Annexion*, p. 14. En 1910, ayant atteint l'âge de la retraite, M. Roy fût maintenu au gouvernement ; le Secrétariat général a été scindé en une division administrative et une division judiciaire, c'est à la tête de cette dernière qu'il demeura jusqu'en 1919.

de procéder «dans un dossier spécial, au classement des différentes informations que nos agents seront en mesure de recueillir sur les principales feuilles et revues qui se publient en pays d'Islam»⁽²⁾, pour mieux suivre les courants d'idées qui traversent ces pays et les attitudes adoptées à l'égard de la France, et pouvoir ainsi envoyer à ses représentants des instructions et ordonner, le cas échéant, des mesures répressives. Dans divers documents consultés, nous retrouvons des indications précises sur les efforts de coordination entre tous les services français, qu'ils soient installés à Tunis, Paris, Alger ou ailleurs, pour un meilleur contrôle de la presse et des hommes qui l'animent, dans les pays sous domination française.

3) En janvier 1911, les autorités de Tunis développent le Bureau de presse. Monsieur Blanc⁽³⁾ fait connaître aux directeurs français, par lettre du 2 février⁽⁴⁾, la création du nouveau Service de la presse tunisienne chargé de la lecture des journaux, de la constitution de dossiers de coupures de presse, de la traduction des principaux articles et de la confection d'un rapport quotidien contenant l'analyse ou la traduction des principaux articles des journaux français, italiens, arabes et israélites de la Régence. Quatre fonctionnaires sont alors chargés de suivre au jour le jour les publications : Gauthier pour la presse française, De Lord pour l'italienne, Khmeis pour l'arabe et Chemla pour l'israélite.

Le système mis au point, permettra au Secrétaire général d'être informé du contenu de chaque journal, des agissements politiques de ses rédacteurs ou de la conduite privée des publicistes, à la fin de chaque journée. Parfois, l'excès de zèle des services spécialisés, produira même des documents très particuliers, fan-

(2) Lettre du Ministre des Affaires étrangères aux agents diplomatiques et consulaires (Section d'Etat, Série E, Carton 531, dossier 9,1911).

(3) Secrétaire général du gouvernement.

(4) Section d'Etat, Série E, Carton 531, dossier 5, 1911.

taïstes, susceptibles d'attirer les foudres du Pouvoir et de servir de base aux décisions arbitraires. Un certain nombre de documents étaient surtout destinés à démontrer l'attitude hostile et dangereuse de la presse arabe considérée, à priori, comme ennemie de la France et des intérêts français.

II- Surveillance des journalistes et coopération des services français

1) Le 5 avril 1908, les services du Secrétariat général ordonnent aux autorités de police la surveillance étroite des journalistes *indigènes* et de leurs déplacements à l'intérieur de la Régence⁽⁵⁾. Et un véritable réseau de renseignements, de contrôle et de surveillance est mis au point. Non seulement ce réseau fonctionnera dans les limites géographiques de la Régence, mais aussi à l'étranger.

Dès qu'un publiciste tunisien entreprend une tournée à l'intérieur du pays, pour essayer d'obtenir des abonnements à son journal, chercher des correspondants locaux ou dénicher un dépositaire, il est pris en filature par la police et surveillé étroitement par les agents des Caïds, les Cheïks et les Khalifats; le Caïd en personne s'occupe parfois des déplacements du journaliste. Tous les renseignements recueillis, sont regroupés et transmis ensuite au Contrôleur-Civil qui, à son tour, les expédie au Secrétariat général qui établit son rapport au Résident

(5) Section d'Etat, Série E, Carton 531, dossier 2.

général⁽⁶⁾ Il arrive souvent que des initiatives de responsables régionaux mettent en difficulté le publiciste qui se trouve alors obligé d'interrompre son voyage et ses contacts. Il est même parfois empêché de circuler, maltraité et bousculé en public par «des personnes inconnues» des autorités. De plus, des circulaires sont envoyées aux Caïds pour les informer que «les directeurs de certains journaux *indigènes* se rendent dans les caïdats pour y recueillir des abonnements. Ils cherchent à intimider les *indigènes* et vont jusqu'à les menacer pour obtenir des souscriptions. Ils n'hésitent pas enfin à recourir à l'escroquerie pour leur extorquer de l'argent...il apparait que ces abus sont de pratique courante et que la plupart de ces publications ne peuvent se maintenir que grâce aux manoeuvres auxquelles, sous prétexte d'abonnement à recouvrer, ils se livrent au cours des tournées... Veuillez prévenir les^hcheikhs de cette situation pour qu'ils se tiennent sur leurs gardes et qu'ils puissent aviser leurs administrés»⁽⁷⁾.

2) Quand un journaliste *indigène* demande un passeport pour l'Algérie ou le Maroc, par exemple, la Résidence générale de

(6) «J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les fréquents déplacements des journalistes indigènes dans la plupart des caïdats. Le but avoué de leurs pérégrinations est de percevoir le montant d'abonnements en retard et recueillir des souscriptions nouvelles. Mais, il s'agit le plus souvent de la recherche des gens en difficultés avec la justice ou les autorités, ou ayant quelque exigence à satisfaire, afin de mettre, argent comptant, les colonnes du journal à leur disposition. Des chefs indigènes, trop pusillanimes, se sont laissés mettre à contribution. Aux anciennes collectes des derviches s'instituèrent les collectes des publicistes arabes. Dans le courant des mois de février et mars derniers, les autorités du littoral signalaient le passage des directeurs du Sawab, la Zohra, de l'Idhar al haqq et de la Tribune Franco-arabe», écrit le Secrétaire général dans une lettre confidentielle en date du 13 avril 1908.

(7) Section d'Etat, Série E, Carton 531, dossier 2.

France à Tunis informe immédiatement ⁽⁸⁾ le Gouverneur général d'Algérie ou le Résident dans l'Empire chérifien, des intentions de l'intéressé et de l'itinéraire qu'il se propose de suivre. D'autres informations, touchant à la couleur politique du publiciste, sont également transmises souvent par télégramme.

Au vu des renseignements fournis et des indications en sa possession, le Représentant de la France autorise l'entrée sur le territoire du journaliste ⁽⁹⁾ ou refuse de le laisser séjourner, ou même de transiter. Une fois le responsable du journal tunisien dans l'un des deux pays maghrébins, il est suivi par la police spéciale qui recueille sur son compte tous les détails de ses contacts et de ses propos pour les transmettre à l'autorité compétente qui, par la suite, achemine sur Tunis des copies de rapports sur l'activité du directeur de la publication tunisienne.

3) Dans le cas où le directeur d'un journal arabe se rend dans une contrée non placée sous l'autorité directe de la France, la Résidence générale à Tunis communique avec la Légation, Consulat ou Ambassade de France dans le pays, par le canal du Quai d'Orsay à Paris, pour l'échange d'informations et de la documentation sur le Tunisien en déplacement ⁽¹⁰⁾. Souvent, les autorités françaises de Tunis répugnent à délivrer un passeport pour le publiciste qui se propose de se rendre dans un pays non placé sous la domination de la France.

(8) «Mohamed Djaïbi se propose de se rendre à Alger, Souk Ahras, Meskiane, Ain el-Bida, Khenchela, Batna, Biskra et Constantine pour recueillir des abonnements» ; télégramme 7.12.1007 : Résident général à Tunis au gouvernement général d'Algérie.

(9) «Ghattas serait immédiatement expulsé si sa conduite laissait à désirer au point de vue politique» ; télégramme du Ministre de France à Tanger, du 15 mars 1912.

(10) «Nous n'avons pas à nous féliciter de l'attitude de la presse tunisienne. Surveiller Djaïbi» ; télégramme de Tunis au Concul de France à Tripoli de Barbarie, 28 août 1908.

4) La diffusion de la presse arabe tunisienne est également très suivie. Les journaux distribués dans les pays du Maghreb sont surveillés étroitement par les autorités françaises de ces régions, qui demandent souvent à Tunis des précisions sur les tendances de cette presse et les mesures prises contre elle⁽¹¹⁾. Elles menacent aussi tel journal ou tel autre de le priver de circuler sur le territoire⁽¹²⁾, dans le cas où il aurait critiqué l'action de la France en Afrique du Nord. Parfois même elles exigent des responsables français à Tunis des sanctions contre la presse arabe. D'autre part, Tunis leur communique immédiatement les articles qui traitent des agissements français dans l'un des pays du Maghreb et les éclaire sur tout ce qui s'écrit sur la politique menée par eux dans les pays qu'ils dirigent.

III— De quelques mesures vexatoires contre les journalistes...

En plus des difficultés de toutes sortes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, des sanctions qui les frappent en diverses occasions, parfois même des procès qui leurs sont imposés, les journalistes de la presse arabe sont souvent maltraités et soumis à des mesures vexatoires de la part des autorités du protectorat.

Mohamed Bourekiba qui avait demandé à faire paraître *Lisān al-Haqq*, est convoqué à la Section d'Etat, en février 1896, pour se voir reprocher sa collaboration au journal *al-Muntazār* sup-

(11) «...mon administration a donc intérêt à connaître d'une façon précise le caractère et les tendances de ces deux feuilles (aḍ-Ḍaḥik et abū Qiṣṣa), ainsi que leur attitude en ce qui concerne l'action de la France dans l'Afrique du Nord», écrit le Gouverneur d'Algérie au Résident à Tunis, le 5 juin 1911.

(12) «...S'il ne se montre pas plus réservé à l'avenir (*ar-Ruṣḍiya*), je n'hésiterai pas à provoquer l'interdiction de sa circulation en Algérie»; lettre du Gouverneur de l'Algérie au Résident à Tunis, 21 novembre 1905.

primé par mesure administrative, et s'entendre dire que le Gouvernement n'a pas oublié cette collaboration et qu'il le surveille.

Hassine ben Othman, directeur d'ar-Ruṣḍiya, est appelé le 9 décembre 1905 au Bureau de la presse indigène, à la suite d'articles sur la situation malheureuse des algériens, pour «recevoir des observations énergiques». Il est alors informé «que s'il ne se montre pas plus réservé à l'avenir, le Gouvernement général n'hésiterait pas à provoquer l'interdiction de son journal en Algérie». Le 20 juin 1907, il reçoit «un avertissement comminatoire» de la Section d'Etat et se voit menacé de mesures répressives, à la suite d'un article dans lequel il avait rendu le Gouvernement reponsable de la mort de nombreux marins tunisiens. Le 28 novembre 1907, les autorités françaises le font condamner pour délit de presse, par le Tribunal de la Driba, à deux mois de prison et 200 francs d'amende et écrouer à l'issue de l'audience. La Résidence générale lui refuse, en mai 1908, un passeport pour se rendre en Algérie et en Libye.

Abderrazak Ghattas, le directeur de *Ḥabīb al-'Umma* qui avait émis des critiques contre une décision beylicale, et dont le journal avait été interdit, sera durement malmené. Des ordres écrits, émanant du Secrétaire général, précisaient à M. Fleury, le 1er septembre 1906 ce qui suit : «ce matin à 10 heures, envoyer chercher le sieur Abderrazak Ghattas par un Commissaire de police (Mattei) et vous le ferez amener à la Section d'Etat. Là, en présence de si Ali ben Mustapha et des rédacteurs de la Section, vous lui annoncerez : 1) que son journal est supprimé ; 2) qu'il est frappé d'une peine de 1.000 francs d'amende à titre d'avertissement comminatoire. Vous ajouterez que nous sommes décidés à ne plus tolérer ses attaques contre le Bey, la France et le Gouvernement. Vous lui direz qu'il a spéculé sur le libéralisme du bey et du gouvernement de la République pour prendre une attitude indigne, et que nous sommes décidés à ne plus tolérer plus longtemps cette attitude ; à la première incartade, au premier manquement qu'il commettra, il sera sévèrement

frappé. Vous ajouterez que nous ne le prenons pas au sérieux, que c'est un galopin, qu'il n'offre dans son passé aucune garantie qui puisse donner quelque valeur à ses critiques. Mais, comme il est un gamin malfaisant et que des naïfs de bonne foi pourraient, ne le connaissant pas, ajouter quelque foi à sa parole, nous n'admettons plus qu'il trouble l'ordre public. Nous nous félicitons en tout cas de n'avoir jamais donné satisfaction aux demandes qu'il nous a adressées de servir le Gouvernement. Là-dessus, vous le renverrez ; vous n'admettrez pas qu'il tente aucune justification et s'il le faisait, vous le ferez mettre à la porte».

Mohamed Zarrouk, Secrétaire à l'administration générale, qui collaborait au journal *Izhar al-Haqq*, est mis dans l'obligation de rompre les relations avec l'équipe du journal après avoir reçu «un avertissement comminatoire qui fit cesser cette collaboration», note le rapport du Secrétaire général, le 4 octobre 1906.

Abderrahman Snadly (az-Zuhra), pour avoir publié deux articles contre l'Italie, est convoqué dans les locaux de l'Administration française, le 10 juin 1908, pour recevoir de la part du Secrétaire général du gouvernement en personne, Bernard Roy, un avertissement ordonné par le Résident général.

Ben Aïssa ben Cheikh Ahmed, le directeur d'*ad-Dahik* qui, durant toute l'année 1912 et même en 1913, demandera l'autorisation de faire reparaître son journal malgré le mauvais accueil réservé à ses missives, saisira le 4 septembre 1912 le Délégué à la Résidence d'une plainte formelle à l'encontre d'un fonctionnaire de la Section d'Etat. Il écrit dans sa requête : « aussitôt arrivé sur les lieux (il avait été convoqué), je fus mal reçu de la part d'un fonctionnaire si Larbi ben Abdellah et, d'un mot, je reçus l'ordre de ne plus écrire à cette Section, sinon je serais poursuivi et condamné à la prison».

Taïeb ben Aïssa, le directeur d'*al-Mušir* qui avait expliqué dans son journal pourquoi les musulmans doivent regarder vers

«le Sultan de Turquie qui est le légitime Calife de l'Islam», sera convoqué par les autorités et menacé. En effet, deux jours après la parution de son article, soit le 7 février 1911, le Secrétaire général du gouvernement ordonne à la Section d'Etat de faire amener le directeur du journal «et lui faire remarquer qu'il existe un protectorat français. C'est un fait qu'il ne peut ignorer quelle que soit la bonne volonté. Ce fait étant, le Gouvernement ne pourrait admettre qu'un journaliste admette la possibilité de voir la Tunisie s'en remettre pour sa politique extérieure à un gouvernement autre que celui qui la protège. Il ne faudra donc pas qu'il soit surpris s'il est supprimé».

Résumant la situation faite aux publicistes tunisiens, *al-Muršid* écrit le 24 août 1908 que «Si nous regardons autour de nous et comparons l'autochtone à l'étranger, que voyons-nous? Nous voyons le journaliste *indigène* tourmenté par les obstacles qu'il trouve sur sa route (la circulaire aux Caïds sur les journalistes en est un exemple frappant) et nous constatons que les journaux arabes sont suspendus sans autres forme de procès».

IV— Les mesures répressives contre les journaux et les journalistes.

Les journalistes tunisiens ont développés plus d'une fois, dans leurs écrits la situation imposée à la presse arabe par les autorités du protectorat. Ils ont plus d'une fois dénoncé l'arbitraire de l'Administration et manifesté leur mécontentement contre la politique répressive du gouvernement.

Les recherches entreprises dans les journaux, pour connaître les motifs réels de suspension ou d'interdiction - la mesure de suspension, le plus souvent est une mesure d'interdiction définitive - n'ont pas permis de trouver les indications justifiant toutes les mesures qui ont frappé les journaux, et qui sont très nombreuses. Car rarement sont mentionnées les raisons qui ont amené le Gouvernement à sévir. Le plus souvent, le texte laco-

nique (arrêté) publié par les autorités, indique simplement que la publication est suspendue ou interdite. *al-Muršid* avait signalé⁽¹³⁾ à l'opinion publique qu'il «existe sur la presse une loi confectionnée par le Gouvernement pour la lui appliquer en cas de besoin, mais le lecteur pourra voir que l'arrêté ne cite aucun article de cette loi...Il nous reste à implorer la pitié de ceux qui nous dirigent, en leur demandant que cette suspension ne soit pas de longue durée...».

Près de quarante ans après — la méthode n'ayant pas changé — en mars 1945, à la suite des dernières mesures contre les journaux arabes, la presse coloniale (pour une fois) fait remarquer que «si un journal quelconque mérite d'être frappé, il faut qu'il le soit par un tribunal et non par mesure administrative». Elle s'emporte même contre tant d'injustice et déclare que «cette façon de supprimer des journaux, sans même daigner fournir, à ce sujet, la moindre explication, est vraiment intolérable».

Néanmoins, des explications, nous en avons trouvé fort heureusement dans les documents d'archives ; dans des dossiers soigneusement classés, bien loin des regards indiscrets. Les divers papiers examinés, dont certains ne donnent que des renseignements épars sur les mesures administratives, nous permettent cependant de saisir les objectifs visés, à court et à long terme, par ces mesures prises par le Régime du protectorat contre la presse arabe. Le regard jeté par les autorités françaises, dès le début de la colonisation, sur *les indigènes* en général et sur la presse arabe en particulier, était un véritable regard de haine et de mépris. Le jugement porté sur le Tunisien, loin d'être élogieux, va persister tout au long des années et contribuer à élargir d'avantage le fossé qui sépare les Français des Tunisiens, malgré certains appels à l'entente et à la collaboration, lancés de part et d'autre.

(13) Numéro du 30 juillet 1908.

Et, les raisons qui amènent les responsables à prendre des mesures excessives, les motifs invoqués parfois pour frapper la presse arabe, montrent à quel point ces autorités ne pouvaient comprendre la mentalité des *indigènes*, et à quel point elles étaient réellement peu soucieuses d'instaurer dans le pays un régime d'égalité, de justice et de liberté. C'est pour consolider davantage la domination française en Tunisie, que les autorités feront tout ce qui est en leur pouvoir pour taire toutes les voix qui se dressent sur leur chemin. Elles avaient une crainte viscérale de tout ce qui pouvait atteindre les lettrés et le public tunisiens — qui ne serait pas conforme à leur manière de voir, à leur manière d'agir et à leurs déclarations — par le canal de «ces publications particulièrement dangereuses, en raison du mouvement panislamique qui agite le monde musulman en ce moment, (et qui) sont de nature à compromettre gravement notre situation en Tunisie, si nous ne réagissons pas énergiquement», affirme le rapport⁽¹⁴⁾ adressé par Tunis au Ministre des Affaires étrangères à Paris, en 1906.

al-Hādīra, ce premier journal tunisien de langue arabe, a été créé avec la bénédiction des autorités françaises et leur soutien actif⁽¹⁵⁾ pour barrer la route aux journaux égyptiens et devenir «un moyen d'action précieux sur la population instruite de Tunis, à qui il expliquerait le sens de nos réformes...(et qui) diminuerait les chances de succès de toute feuille qui aurait pu être fondée en dehors de notre influence». Or, cette publication qui a vu le jour grâce à un groupe de fonctionnaires tunisiens décidés à exposer les bienfaits du nouveau régime, se verra très vite imposer une première décision d'intimidation : les fonctionnaires autorisés par le Gouvernement à collaborer à ce journal, ont été priés de cesser toute collaboration «à la suite d'articles fâcheux et turcophiles» publiés en 1893 ; et depuis cette date, il sera soumis à un contrôle régulier. En 1910, il est suspendu

(14) Le 26 septembre 1906.

(15) *Rapport du Secrétaire général* du 26 septembre 1906.

pendant quinze jours pour avoir affiché sa sympathie envers la Turquie. Le 8 novembre 1911, il est interdit après les événements du *Djellaz*, comme toute la presse arabe.

az-Zuhra, le grand journal officieux d'information, disparaît pendant quelques mois en 1897, à la suite du rétablissement du cautionnement. En 1904, il est frappé d'une mesure d'interdiction pour avoir lancé quelques accusations contre le Gouvernement, après l'affaire du pénitencier de Djougar où des tunisiens furent maltraités ; cette mesure fût levée sur intervention énergique de la Ligue Française des Droits de l'Homme. Quatre années plus tard, en juin 1908, Abderrahaman Snadly, le directeur du journal est convoqué par le Secrétaire général du gouvernement pour «recevoir un avertissement comminatoire» après avoir écrit des articles contre l'Italie et des articles favorables à la Turquie, ce pays musulman qui tient dans les colonnes de toute la presse arabe une place de choix.

al-Mubaššir at-Tūnusi, l'hebdomadaire franco-arabe pour «faire comprendre aux tunisiens l'intérêt de la colonisation française, faire connaître les devoirs des arabes et aussi leurs droits, et contribuer à leur émancipation», et qui était dirigé par Auguste Prat, un ancien directeur de journal français, fera l'objet d'une décision de suspension, en date du 15 novembre 1892, pour son article «De l'empiètement des représentants de la France, sur les droits de S.A. le Bey» dans lequel on apprendait que des terrains situés autour du Palais beylical, à Hamman-Lif, et appartenant au Souverain, étaient mis en vente au profit des colons français. C'est par le journal *al-Hāḍira* que l'on connaîtra la raison de la suspension de ce journal.

Sabil ar-Rašad, la première publication du Cheikh Abdela-ziz Thaâlbi, fera également les frais d'un arrêté de suspension, une année après sa parution. Le journal «fût en effet supprimé au mois d'avril 1896, à la suite d'attaques injustifiées contre le Cheikh al-Islam»⁽¹⁶⁾. En réalité, le journal avait dénoncé l'en-

(16) *Rapport du Secrétaire général du gouvernement* du 26.9.1906.

trée et la consommation du chocolat en Tunisie⁽¹⁷⁾. Il avait combattu la «Fétoua» qui autorisait sa consommation et par la même occasion contribuait à une pénétration plus importante des produits étrangers dans la Régence.

Lisān al-Haqq a disparu en 1897, suite au rétablissement du cautionnement. Son directeur, Mohamed Bourekiba⁽¹⁸⁾, dans l'impossibilité de reprendre la publication de son journal, présenta de nombreuses demandes au gouvernement pour obtenir un emploi, n'ayant «aucune ressource...Je suis donc obligé de recourir aux emplois administratifs pour gagner ma vie...(et) aucune fonction ne m'a été accordée. On me reproche d'avoir collaboré» au journal *al-Muntazar*⁽¹⁹⁾. Il ne sera jamais employé dans l'Administration.

ar-Ruṣḍiya, après la libération de son directeur, Mohamed Bourekiba, reparaît le lundi 6 janvier 1908. Le jour même, la consignation du montant des frais, amende et réparations civiles, 500 francs, est faite à la Caisse du Receveur général des finances⁽²⁰⁾. Malgré cela, le Secrétaire général du gouvernement veut poursuivre en justice Bourekiba afin d'interdire définitivement le journal. Il informe le Résident général⁽²¹⁾ que «ce journaliste ayant fait paraître son journal avant de s'être conformé aux prescriptions du texte précité (article 2 du décret du

(17) Journal *al-Wāzīr*, le 26 août 1948.

(18) Né en 1871, a fait ses études à la Grande Mosquée. Ami de MM. Hédi Sebāi, interprète et collaborateur du Cheikh Thaâlbi, et Sellami, professeur à l'Ecole normale de Tunis. Réformiste et patriote. Il s'installera dans les années 1905, Oukil auprès des services judiciaires musulmanes.

(19) Lettre envoyée par Bourekiba à «Monsieur l'honorable député», le 29 janvier 1901.

(20) Suite au jugement du Tribunal de la Driba, du 28 décembre 1907.

(21) 9 janvier 1908.

2 janvier 1904), sera dès la mise en état de la procédure qui vient d'être ouverte contre lui, déféré au Tribunal de la Driba sous l'inculpation d'infraction aux disposition de l'art. 4 du décret sus-visé». Cependant, la Résidence générale s'y oppose⁽²²⁾ et prie «M. Léal (Chef de la police) de charger, à l'avenir, de ses communications un agent moins gaffeur que celui qui a fait la notification». Mais le Directeur des Services judiciaires n'est pas de cet avis, non seulement il entame la procédure judiciaire contre le directeur du journal *ar-Ruṣḍiyya*, mais il prévient même, confidentiellement, le Résident général qu'il s'applique à présenter le dossier juridique : il va créer un faux document. «Afin d'éviter de classer à ce dossier les procès-verbaux dressés par M. Watrin - P.V qui, à la lecture, ne paraissent avoir en vue que l'avenir - j'adresse à M. Léal la note jointe dont vous voudrez bien prendre connaissance et que je ferai ensuite reproduire par le Bureau d'ordre. Cette note sera le 2 du dossier. Le 1 sera la notification faite à la Prison. Le N°3 sera le récépissé des Finances. De cette façon, toute critique sera impossible»⁽²³⁾. Ainsi, le Directeur des Services Judiciaires non seulement confectionnera un document susceptible d'accabler le directeur du journal, mais il le fera antidater; il lui donnera un faux numéro de façon à tromper le Tribunal et démontrer que Mohamed Bourekiba est en faute. Et, malgré la position invariable de la Résidence, il va lui-même décerner un mandat d'amener et faire écrouer de nouveau le journaliste tunisien.

Le 15 juillet 1908, *ar-Ruṣḍiyya* est suspendu de nouveau. Cette dernière mesure «continue à impressionner l'opinion publique et à laisser aux commentaires de ses nombreux lecteurs et amis, un champ de plus en plus vaste... (la mesure) considérée par la rumeur publique comme ayant eu pour objet de prévenir les perturbations auxquelles aurait pu donner naissance la question des Habous. Or, cette mesure elle-même est essentiellement de

(22) Annotation de la correspondance du Secrétaire général ; 9.1.1908.

(23) le 9 janvier 1908.

nature à causer des troubles et à donner lieu à de nombreux commentaires», écrit aṣ-Ṣawāb, le 14 août 1908.

Sans travail et sans ressources, Mohamed Bourekiba envoie, le 14 décembre 1908, une seconde lettre aux autorités du protectorat pour rappeler que son journal *ar-Ruṣḍiya* est suspendu depuis cinq mois et qu'il est «arrivé à un point de dénuement en présence duquel, je suis sûr que vous prendrez intérêt pour moi et pour ma famille. J'ai créé ce journal non point pour faire de la politique, mais dans un but commercial pour vivre moi et la famille de mon père, et dont je suis le seul soutien. Moi même j'ai une femme et des enfants, et les quelques francs que me rapportait ce journal nous achetaient le pain quotidien. Je vous promets respectueusement, Monsieur le Ministre, qu'à l'avenir je ferais plus attention et je n'écrirais jamais plus quoique ce soit qui m'attirerait des reproches de votre part...».

aṣ-Ṣawāb subira l'effet de plusieurs mesures d'interdiction. Son directeur, Mohamed Djaïbi⁽²⁴⁾, sera malmené et maltraité plus d'une fois par l'Administration française, comme le seront d'ailleurs la plupart des journalistes tunisiens.

Le journal cesse de sortir une première fois, le 11 mars 1910, frappé d'une mesure d'interdiction temporaire. L'hebdomadaire *Le Tunisien* annonce dans sa version du 7 avril, que l'interdiction est venue sanctionner la publication d'un deuxième article sur la justice tunisienne. Cependant qu'une note de la Section d'Etat, datée du 10 août de la même année, retrouvée dans les Archives nationales, précise que le journal a été supprimé pour

(24) A fait ses études à la Grande Mosquée et a suivi les cours de la *khal-dounia*. En 1912, une note des Services de renseignements (N°R/565 du 10 août) nous apprend qu'il est sans ressources et qu'il fait des démarches pour obtenir l'autorisation de faire reparaitre son journal. Il déclare même que s'il ne trouve pas à gagner sa vie, il repartira pour Constantinople. Il a refusé d'être le correspondant de plusieurs journaux turques par peur des tracasseries et des représailles de la police.

avoir fait l'apologie de l'assassinat du Ministre égyptien. Dans une requête adressée le 17 mars au Résident général, Djaïbi fait remarquer amèrement que les efforts entrepris «pour connaître les causes de cette mesure sont demeurés vains... Il advient, à mon plus grand étonnement et à celui de la population tunisienne, que je suis frappé sans avis ni accusation préalables, et en dehors de toute sanction judiciaire, au mépris de la pureté de mes tendances et du soin constant que j'ai mis à connaître mes intérêts sacro-saints avec les droits respectés du protectorat...(cette) mesure qui me lèse à tous les points de vue, me contriste et me fait douter de ma sécurité personnelle en présence d'une rigueur administrative que l'on est en droit de trouver inopportune...Il n'est pas juste que ce pays demeure sous le régime de lois administratives auxquelles ont été soustraits les pays civilisés...J'étais parti jusqu'ici à voir de l'exagération dans les plaintes de ceux qui se sont trouvés dans mon cas. Je les comprends mieux aujourd'hui et je viens, M. le Ministre, solliciter mon admission en votre présence pour plaider notre cause...».

Suite à la «*Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Française*», dans laquelle le journal expose la situation du tunisien et les agissements des autorités françaises, et publiée le 21 avril 1911, le Secrétaire général informe le Résident de ce qui suit ; «J'ai l'honneur de vous communiquer la traduction in-extenso du dit article dont les termes et l'esprit me paraissent inadmissible. J'ai, dans ces conditions, préparé l'arrêté d'interdiction que vous trouverez ci-joint. Je vous serais très obligé, si vous partagiez mon sentiment, de vouloir bien le revêtir de votre visa et me le renvoyer ensuite pour que je puisse le soumettre à la signature de S.E le 1er Ministre». Cependant, le Représentant de la France ne suivra pas la voie indiquée par le Secrétaire général, et le journal ne sera pas interdit. L'hebdomadaire s'arrête de paraître quelques mois plus tard, après la distribution du numéro daté du 3 novembre 1911, en application du décret du 8 novembre qui interdit toute la presse arabe, exceptée *az-Zuhra*.

En 1912, précisément le 15 février, Béchir Djaïbi entreprend des démarches pour faire sortir de nouveau son journal du fait que «les causes qui ont nécessité la mesure ont disparu». Il est alors convoqué par les autorités qui l'informent que «l'autorisation ne pourra être accordée que lorsque la grève des tramways sera terminée». Depuis cette date et jusqu'en 1919, Djaïbi introduira de nombreuses demandes pour reprendre la publication de son journal, qui seront toutes refusées.

Habîb al-'Umma est sanctionné le 31 août 1906, quatorze semaines après sa parution, par un arrêté qui interdit son impression, sa publication et sa circulation. Et, suite à cette décision, des instructions sont données le jour même à Jean Mathieu, Commissaire central adjoint de police, pour saisir tous les exemplaires. Le lendemain, le 1er septembre, Gauthier, haut fonctionnaire français au Secrétariat général, dans une note de service à Fleury, ordonne qu'on fasse amener Abderrazak Ghattas et qu'on le sçoue. De plus, on lui annonce qu'il est frappé d'une peine de 1.000 francs d'amende.

Ces réactions violentes des autorités françaises trouvent leur origine dans la place importante occupée par le journal sur la scène tunisienne et la qualité de ses rédacteurs. Ces derniers ont démontré leur détermination à s'opposer aux abus et à toute forme de répression. Et c'est bien pour cela que l'Administration utilisera tous les moyens non seulement pour faire disparaître définitivement le journal, mais encore pour faire taire toutes les voix patriotiques et briser tous les hommes qui fabriquent ce journal.

Un document officiel, d'ordre strictement intérieur à l'Administration, nous éclaire davantage sur les méthodes utilisées par le Régime pour brimer et humilier les journalistes de la presse arabe, afin d'asphyxier ou domestiquer leurs moyens d'expression. La note de la Section d'Etat⁽²⁵⁾ indique que «Ghattas est soutenu pécuniairement par : 1° Mohamed Laroussi, président

(25) Dossier 77, Carton 531, Série E, Section d'Etat.

de la Société Musicale el-Husseynia. Mais cette aide pourrait lui être coupée de suite, car Mohamed Laroussi est titulaire d'une demande de Khalifa, classée à la Section d'Etat et ne tarderait pas de rompre avec Ghattas si jamais il apprenait que l'Etat était au courant de ces agissements. Mais il faudrait agir très prudemment, car Mohamed Laroussi a des amis à Dar el-Bey (Section d'Etat). 2° Mohamed Bourkiba, Oukil à la Direction des Services judiciaires et homme vaniteux au dernier degré. Ses agissements pourraient être anéantis par son déplacement de Tunis à une ville de l'Intérieur. 3° Chadli Kastalli, l'Amine révoqué de la Berka, adjoint au président de la Société de Bienfaisance Musulmane. 4° Un nommé Mazigh dont le père est assez aisé. Mais ce jeune homme intrigue en cachette de ses parents. On pourrait le faire revenir à de meilleurs sentiments en ouvrant l'oeil à son père. Le Cheikh Médina pourrait être utile à ce sujet. 5° Un nommé Hadi Dargouth, agriculteur s'occupant de politique et cherchant depuis longtemps à avoir une renommée dans la Société musulmane. Le Cheikh Médina pourrait lui donner des conseils pour l'éclairer sur son véritable rôle. Si on coupe ces ailes à Ghattas, il aurait le bec dans l'eau et n'oserait pas demander un passeport pour la France, passeport que l'Administration pourrait d'ailleurs lui refuser en tout temps. Il s'exposerait à des pénalités s'il partait sans le document...».

En mai 1908, à la suite de la promulgation de la loi française du 10 avril, relative à l'amnistie, Ghattas demande une réhabilitation, avant de reprendre la publication de son journal. Le 29 mai, il réclame à l'Administration un poste d'Oukil afin de pouvoir disposer de quelques moyens financiers lui permettant de faire paraître son journal. Devant le silence des autorités, il quittera Tunis pour le Maroc, afin de pouvoir gagner sa vie. En effet, dans son pays toutes les portes lui furent fermées : après des études secondaires «au Collège Sadiki et au Lycée Carnot (il est bachelier ès-Sciences), il demanda à la Direction de l'Enseignement une bourse pour suivre en France les cours d'une Ecole de pharmacie. Cette demande n'ayant pas été accordée.

il fût employé comme interprète à Bizerte par le Génie militaire. Privé de cette situation, il a sollicité divers emplois dans les contrôles et dans l'Administration tunisienne, mais ses demandes n'ont pu être accueillies en raison des opinions nettement anti-françaises, manifestées par lui notamment dans les cafés...»⁽²⁶⁾.

al-Muz'iğ, malgré ce titre d'Effroyable, milite pour éveiller les esprits, «servir La Ligue Islamique», défendre les Zaytouniens, montrer l'intérêt de la Nation et appeler aux réformes nécessaires au développement du progrès. Cependant, il effraya sérieusement les autorités du protectorat français par ses articles sur les abus en Algérie et la situation misérable des tunisiens⁽²⁷⁾, qui provoqueront la levée des boucliers contre le journal. Aussi le 17 décembre 1906, le Représentant de France à Tunis informe ses supérieurs à Paris⁽²⁸⁾ qu'il se propose, sauf objection, de faire supprimer le journal dont l'interdiction a déjà été faite en Algérie. Paris ne fera pas d'objection et par décision administrative, en date du 23 décembre, le journal sera interdit. Il avait paru le 1er août 1906. Comme pour les autres mesures qui ont touché d'autres journaux arabes, cette dernière ne sera pas justifiée devant l'opinion publique et les raisons ne seront nullement avancées dans le document d'interdiction.

al-Muršid est suspendu par arrêté ministériel en date du 24 août 1908. Le motif de la mesure qui l'a frappé ne sera jamais invoqué officiellement, à notre connaissance.

al-Munsif qui «s'adresse au lecteur en tenant compte de l'intérêt des gouvernants et des gouvernés, qui usera de la liberté d'expression et défendra la justice», sera également interdit le 25 mai 1908 et remplacé par **Ḥatīb al-'Ālam** dont un seul numéro

(26) *Rapport du Délégué à la Résidence générale*, d'Anthouard, au Ministre des Affaires étrangères à Paris, numéro 512, du 27 septembre 1906.

(27) *Journal* des 5 et 12 décembre 1906.

(28) *Rapport du Délégué à la Résidence* au Quai d'Orsay, à Paris, numéro 681, 17 décembre 1906.

a paru. Ce dernier est aussi interdit sans que l'on sache les raisons de la décision. Son directeur, Mohamed Chérif, fils du Cheikh Manoubi Tijani ne sera jamais informé des causes réelles de l'interdiction.

al-Islām de Mohamed Hechmi ben Cheikh Othman el-Mekki est interdit après la sortie du second numéro, daté du 24 juin 1908. Il est remplacé par **abū Qiṣṣa**. Ce nouvel hebdomadaire humoristique et satirique, tiré à 1.000 exemplaires pour «défendre l'Etat et la religion», ne fera pas long feu (29 juillet 1908 - 28 janvier 1909). Le directeur du journal, après l'interdiction de sa publication, est poursuivi devant les juridictions tunisiennes et condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende, pour «dénonciation calomnieuse». En réalité, il avait signalé et dénoncé les agissements du Caïd des Majers.

el-Mekki demande alors l'autorisation de faire paraître un quotidien, *al-'Okaz*. La Section d'Etat le prévient qu'à la suite de sa condamnation, il ne peut publier un nouveau journal et qu'il va être poursuivi pour l'article du numéro 20, qui est une «excitation au vol». Pour se soustraire aux condamnations, Hachemi el-Mekki s'expatrie à Tripoli et publie dans cette contrée son journal.

En mai 1909, il transmet une requête au Consul de France en Tripolitaine, pour rentrer dans son pays et publier de nouveau son journal⁽²⁹⁾. Cependant, la Section d'Etat, le 22 mai, rappelle que l'intéressé a été condamné pour «dénonciation calomnieuse: il avait accusé le Caïd des Majers et le Cheikh de Oued M'grila de s'être fait remettre de l'argent dans une affaire de meurtre», et demande qu'aucune décision, au sujet du retour à Tunis de Hachemi el-Mekki, ne soit prise avant que la Justice ne se prononce dans l'affaire du meurtre, «en effet, si un acquittement survient, cette décision, sans justifier le Directeur du Bou

(29) Lettre du Consul de France en Tripolitaine, numéro 10, du 13 mai 1909.

Guécha, est de nature à atténuer sa responsabilité. D'autre part, il vaut mieux n'autoriser sa rentrée qu'après une décision définitive pour qu'il ne revienne pas sur cette affaire. En tout état de cause, la remise des peines prononcées contre lui ne saurait être accordée pas plus que l'autorisation de publier un nouveau journal. La seule faveur que l'on pourrait faire, serait de surseoir à l'exécution de la peine». A son retour sur le territoire tunisien, el-Mekki est arrêté. Me Mohamed Noômane envoie immédiatement une lettre au Secrétaire général du gouvernement pour demander sa libération, car «il n'est pas possible qu'un homme qui a la parole d'un Consul de France, puisse être inquiété», dira t-il. A la suite de cette intervention de l'avocat tunisien, un télégramme officiel, adressé aux autorités françaises de Sfax, ordonne la libération du détenu. Après quelques temps, ce dernier quittera de nouveau la Tunisie, cette fois définitivement, pour s'installer en Indonésie où il publiera un journal et continuera à répandre la langue arabe, à professer la foi musulmane et à réveiller le sentiment national chez les petits indonésiens.

Mursid al-'Umma qui avait remplacé *al-Mursid*, est à son tour interdit le 8 novembre 1911. Il est cependant autorisé à paraître le 17 mars 1920 et de nouveau interdit le 29 novembre 1925. On apprendra beaucoup plus tard, qu'il avait été éliminé pour s'être élevé énergiquement contre l'implantation de la Statue du Cardinal Lavignerie en plein centre de Tunis.

al-Iqbāl est frappé d'une mesure interdisant sa publication, sa circulation et sa mise en vente «du fait qu'*al-Iqbāl*, publié par Hassine ben Othman, directeur-gérant, n'est en réalité que la continuation de journal *ar-Ruṣṣdiya* et que les vendeurs sur la voie publique annoncent cette nouvelle feuille, non sous son véritable nom mais sous celui du journal interdit», consignent dans leurs documents d'archives, les autorités du protectorat. Hassine ben Othman n'a eu le temps que de faire paraître trois numéros de son nouveau journal, du 14 au 17 septembre 1908.

Ġha, l'hebdomadaire humoristique et satirique, qui mettait en relief chaque action entreprise en faveur de la Nation et s'opposait farouchement à toute initiative du régime du protectorat, qui lèse les intérêts des tunisiens, est suspendu le 19 octobre 1910. Les documents consultés, laissent entendre que la mesure qui l'a frappé avait pour origine un texte de Hassine Djaziri, publié le 13 octobre. Cet écrit avait été jugé comme «article de provocation». Il est alors remplacé par *ad-D'ahik*, puis *Ġaḡḡuḡ* et ensuite *Shihāb Ġaḡḡuḡ*, malgré de nombreuses tracasseries policières, et même de sérieuses menaces. Retiré dans son village natal, à Tébourba, après l'interdiction de ses publications, Ben Aïssa ben Cheikh Ahmed sera encore poursuivi par les tracasseries policières. Le 2 août 1914, il se sentira dans l'obligation d'attirer l'attention des autorités officielles sur ce qui se trame contre lui - certainement sur ordre - et écrira au Secrétaire général du gouvernement ceci: «J'ai été convoqué aujourd'hui par le Brigadier de Tébourba qui m'a avisé qu'il avait reçu du Secrétaire général une lettre d'avertissement me concernant. Il m'a déclaré qu'un Français s'était plaint de mon séjour à Tébourba en ce temps de guerre, parce que je suis journaliste, que je me fais envoyer des journaux de Stamboul, que j'entretiens une correspondance avec une personne de cette ville et que je suis le correspondant du journal Ezohra. J'ai répondu qu'en effet j'entretiens une correspondance avec un ancien agent de police à Tunis, Mustapha Kourda, parti pour la Turquie depuis trois mois. Mais ses lettres que j'ai gardées toutes, mentionnent des salutations. D'autre part, je reçois un journal dit *Jehane Islami* que je remets aux marchands de journaux à Tunis. J'en ai envoyé 10 numéros à Constantine et 10 autres à Sfax pour les vendre. Ce n'est pas un journal politique. Il est l'organe de la Société de Bienfaisance d'Istamboul et ne traite que de questions sociales. J'ai remis 2 numéros de ce journal au brigadier de police. C'est dans un but commercial que je me fais envoyer ce journal qui n'est d'ailleurs pas interdit...».

al-Tūnūsī, l'organe du Mouvement *Jeune-Tunisien* ne durera que seize mois. Il avait été lancé pour la défense des intérêts nationaux et pour «la politique de collaboration franche et loyale avec la France», et sera interdit après les événements du Djellaz, le 8 novembre 1911. Il est cependant autorisé à paraître le 17 février 1912 et sera, de nouveau, frappé d'une mesure d'interdiction, le 13 mars de la même année. Aucune raison n'a été avancée.

al-Mudhik, le journal humoristique tiré à 2.000 exemplaires, paraît seulement du 26 janvier au 2 mars 1910 (6 numéros), sous la direction de Abdelaziz Mahjoub. Il était animé par Hassine Djaziri et Abderrazak Karabaka. Il est suspendu le 12 mars. On saura par la suite que c'est en raison des critiques adressées au Secrétaire général du gouvernement, que le journal a été éliminé de la scène nationale.

Il reparaitra en 1911⁽³⁰⁾ et sera de nouveau interdit le 8 novembre de la même année, suite aux événements du Djellaz.

Karakūz, journal également humoristique et satirique, paraît le 18 juin 1910. Le premier exemplaire de la publication imprimée sur papier rose, se trouve aux Archives (dossier 142). Il semble bien que le journal soit sorti avant d'obtenir le récépissé de déclaration ; le document préparé par le Secrétaire général, en date du 1er juillet 1910, étant classé dans le dossier du journal.

Un rapport de la police coloniale présente sous un jour sombre le directeur de la publication, Hadj Sadok Belkhodja, connu à cette époque comme activiste nationaliste. Il indique notamment que «Belkhodja - âgé de 28 ans - veuf...était chaouachi ; actuellement sans occupations. Était étudiant à la Grande Mosquée, mais il y a 6 ans il a été exclu de l'Université à cause de sa mauvaise conduite. Il a pris une part active dans la manifestation des étudiants de la Grande Mosquée. Était en relations

(30) C'est le journal *al-Liwā*, du 15 février 1911, qui annonce que la mesure d'interdiction vient d'être rapportée.

continues avec Sadok ben Goubrane qui jouit d'une mauvaise réputation...El Hadj Sadok Belkhodja qui a déjà fait paraître les 2 premiers N° du journal «Karakouz» prétend qu'il a avisé le Gouvernement de la parution de ce journal, ne croyant pas qu'il fallait tout d'abord obtenir l'autorisation du gouvernement. En tout cas, il a pris l'engagement de ne plus faire paraître ce journal en attendant des instructions de l'Ouzara».

Ce qui est à remarquer, c'est que l'intéressé à bel et bien fait sa déclaration de publication ; elle est datée du 14 juin. En second, un récépissé de déclaration a bien été établi en date du 1er juillet, mais jamais remis à son destinataire. En troisième lieu, malgré la loi, le récépissé est devenu une véritable autorisation. L'absence de ce document entraîne automatiquement des poursuites judiciaires toujours précédées de tracasseries policières.

an-Nasr, pour avoir annoncé le 25 novembre ⁽³¹⁾ qu'il se propose d'exposer aux lecteurs «les questions dont la discussion a été abordée par les délégués que le Gouvernement a choisis et envoyés à la Conférence Consultative, sans que les *indigènes* aient donné leur assentiment à ce mode de consultation», et précisait qu'il fera comprendre au gouvernement que la voie qu'il a suivie en cette occasion, «n'est plus de mise au XXème siècle, qui est une ère de science et de lumière, de justice et de vérité», sera interdit le 7 décembre pour l'article «renfermant à l'adresse du gouvernement des menaces de nature à troubler l'ordre public».

Comme on le constate encore une fois, aucune critique de la part de la presse arabe n'est admise par le Protectorat français, qui condamne sans preuve ce journal qui n'a provoqué ni trouble matériel ni émeute, etc...⁽³²⁾.

(31) Journal publié du 8 septembre au 1er décembre 1912.

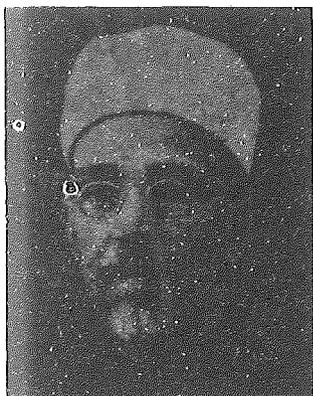
(32) Voir la jurisprudence française à ce sujet.

8^e PARTIE

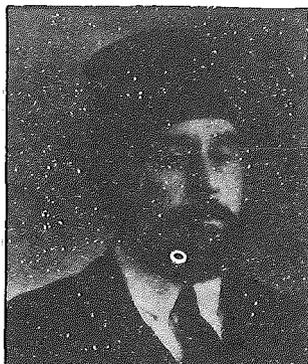
**EN RESUME : L'ACTION DES
JOURNAUX ET DES JOURNALISTES
ARABES.**



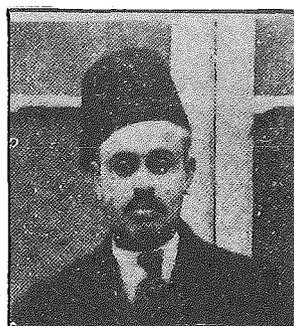
QUELQUES BRILLANTS JOURNALISTES DE L'EPOQUE



Med Khedher HASSINE



Abdelaziz THAALBI



Taieb BEN AISSA



Tahar HADDAD



Sadok BEN BRAHIM



Sliman JADOUÏ



Ali BOUCHOUCHA



Hassine DJAZIRI



Mohsen SAKARIA

1) Par la diffusion des idées nouvelles et la vulgarisation des progrès, la presse arabe a secoué les Tunisiens de leur engourdissement et les a aidé à se libérer des préjugés qui les maintiennent dans une situation de misère. Par la même occasion, elle a combattu les causes de la décadence du pays, favorisé l'émergence d'un esprit nouveau dans la Régence et milité activement pour l'émancipation du Tunisien.

2) Par les rappels répétés du passé glorieux des arabes et des bienfaits de l'Islam, elle a porté l'esprit du Tunisien vers le désir de ranimer un passé brillant. Mais la presse arabe a aussi répandu le courant réformiste religieux et, ainsi, elle a travaillé au Renouveau de l'Islam et au réveil des esprits. De plus, grâce aux appels continuels à la solidarité des musulmans, à la défense de la langue du Coran, de l'Islam, des lois et des traditions tunisiennes, cette presse a défendu de son mieux, face aux agressions répétées de la colonisation française, la personnalité arabo-islamique du Tunisien. Elle a contribué efficacement au renforcement et au développement du sentiment national chez les Tunisiens, et à la «consolidation du nationalisme» précise le journal *al-Munsiif* dans son édition du 19 octobre 1907.

3) Les journaux arabes ont mené un combat sans merci contre l'ignorance. Ils ont revendiqué vigoureusement la réforme de l'instruction et son développement, ainsi que l'enseignement des sciences exactes et des langues vivantes aux jeunes tunisiens. Ils ont également demandé l'utilisation de nouvelles méthodes pédagogiques pour enseigner les matières scolaires. Par ces actions, ils tentaient de former des hommes capables de provoquer le redressement du pays et d'amener la renaissance de la Nation ; sources de Gloire, de Puissance, d'abondance de biens et de modernisme.

4) De même, ces journaux ont lutté courageusement contre la politique française de spoliation et de dépossession des terres tunisiennes au profit des colons. Ils ont aussi combattu la main mise française sur tous les rouages de l'Administration

et sur les différents secteurs de l'économie tunisienne. Par la même occasion, ils contribuaient à limiter l'emprise française dans la Régence, et défendaient ainsi les intérêts des Tunisiens. De cette manière aussi, ils s'opposaient à une plus grande pénétration française en Tunisie, dont ils tentaient de bloquer le développement.

5) La presse arabe a dénoncé les abus et l'injustice, étalé la misère des Tunisiens et démontré les méfaits de la domination française dans le pays. De cette façon, elle s'est opposée farouchement au régime du Protectorat et a contribué à la formation d'une opinion publique tunisienne contre le maintien d'une telle domination.

Moyen d'expression de l'élite tunisienne, cette presse a été également le miroir et le reflet des sentiments de la masse de la population musulmane du pays.

6) De plus, la presse arabe de Tunisie s'est opposée, et a dénoncé les visées des Etats européens sur les pays faibles ; de même qu'elle s'est attaquée à leur domination sur les peuples musulmans. Le journal *ar-Ruṣḍiyya* s'est élevé contre la situation faite aux algériens par les autorités françaises, qui sont obligés de payer des impôts sur les ânes et dont on interdit tout appel à la prière (9.5.1905). *aṣ-Ṣawāb* dénonce les agissements de l'Italie qui a jeté son dévolu sur le littoral abyssin de la mer rouge puis sur l'Afrique éthiopienne, et qui tente de conquérir la Tripolitaine (11.11.1905). *al-Haqqīqa* expose les circonstances qui ont permis aux puissances européennes d'intervenir dans les pays musulmans et à se les partager, et parle de la France qui intervient au Maroc, pays convoité à la fois par plusieurs puissances (1907). *al-Murṣīd* dévoile les vilains agissements des français dans les Iles Comores et rappelle les devoirs du Protecteur (2.2.1907). *al-Hāḍira* démontre que les grands travaux réalisés au Congo par les Belges, profitent en premier aux colonisateurs (10.12.1901) ; etc...

7) Conçu comme journal de combat contre la domination étrangère, dès qu'il est frappé d'interdiction, son directeur

s'empressé de lui créer un digne successeur qui prend la relève. Mohamed Chérif Tijani, après *al-Munṣif*, lance *Ḥabīb al-'Alam*, lui-même interdit le 8 juin 1908 et remplacé par *at-Taṣāmuḥ*. *Abū Qayṣa* suit *al-Islam* éliminé le 24 juin 1908. *al-Iqbal* poursuit le combat entamé par *ar-Ruṣḍiya* ; *Murṣid al-'Umma*, celui d'*al-Murṣid*. *al-'Ibar* prend la relève d'*al-Muz'ig* et *al-'Ifrīt* celle de *Tarwīḥ an-Nufūs*, et d'*al-'Alam*. *Ġhā* est remplacé par *ad-Dahik*, *Ġahḡuh* et enfin *Ṣiḥab Ġahḡuh*.

8) Les autorités du protectorat et les journaux français accusaient la presse arabe d'être islamique, panislamique et turcophile; ils se conduisaient envers elle, comme on se conduit envers un ennemi. Les journalistes qui la confectionnaient, étaient également traités en ennemis par ces mêmes autorités, qui, bien plus, essayaient de faire croire aux tunisiens que cette presse était aussi leur ennemie et qu'elle agissait contre leurs intérêts.

Or, pour les musulmans, l'Islam est toujours considéré comme le principal vecteur de la revendication de la liberté. Cette « religion se dresse contre la tyrannie », rappelle Khalid Mouhammad Khalid⁽¹⁾. Et l'Islam demeure fondamentalement « un sanctuaire du refus et le recours ultime de l'identité », ajoute Hichem Djaït⁽²⁾. De plus, les musulmans gardent un esprit islamique de solidarité religieuse et ne se préoccupent donc, ni de leur origine ethnique ni du peuple auquel ils appartiennent. Seul le lien religieux est pris en compte. Aussi, « on constate que les musulmans se différencient de tous les autres adeptes de religions, par l'émotion et le regret qu'ils ressentent, en entendant dire qu'un territoire musulman s'est

(1) *La religion au service du peuple*; Khalid Mouhammad Khalid, in revue l'Orient, Paris, 1961, numéro 20, pp. 155-161.

(2) *La personnalité et le devenir arabo-islamiques* ; Hichem Djaït, éditions du Seuil, Paris, 1974, p. 30.

détaché d'un régime islamique»⁽³⁾, qu'un pays musulman est passé sous domination européenne.

Cependant, ce panislamisme tant critiqué, dénoncé et combattu par les Français en Tunisie, avait une couleur nettement politique. C'était essentiellement une réaction des musulmans tunisiens, sous couvert de l'Islam mais aussi grâce à l'Islam, à une situation de dépendance qui humilie et avilit le Tunisien. D'ailleurs, ce courant beaucoup plus politique que religieux s'inscrivait bien dans le mouvement de solidarité entre musulmans, qui s'est répandu à partir de la Capitale ottomane, siège du Califat, dans les Etats musulmans, au moment où ces pays sentaient de plus en plus les menaces des puissances européennes contre leur souveraineté. Il était bien destiné à lutter contre cet état de choses. Ainsi, les positions exprimées et les attitudes adoptées par la presse arabe de Tunisie, tendaient toutes à l'émancipation complète des pays musulmans et à leur libération de toute tutelle européenne.

Cette conviction commune «exploitée par une classe dirigeante, ... basée sur cette conception (actuelle) que les musulmans ont suffisamment profité des leçons des pays protecteurs et qu'ils ont acquis une expérience et une capacité leurs permettant d'assumer seuls la direction des affaires du pays... prend sa forme dans une force profonde, bloc-intangible qui, à travers les siècles, a résisté à l'épreuve du temps et des idées», notera le Colonel Baron dans les années vingt⁽⁴⁾.

Et la plupart des tunisiens croyaient que «c'est dans les liens qui la rattachaient à l'Empire Ottoman, que la Régence de Tunis devait chercher sa meilleure sauvegarde contre les con-

(3) *La nationalité et la religion musulmane* ; Djamel ad-Din al-Afghani, art. publié en arabe le 20 mars 1884; in revue l'Orient, Paris, 1962, numéro 22, pp. 125-130.

(4) *Rapport du Colonel Baron*, rapporteur auprès du Tribunal militaire de Tunis, dans l'affaire abdelaziz Thaâlbi ; Tunis, 1921.

voitises européennes», écrit le Général Kheireddine Pacha, en 1867, dans *Mémoire de ma vie privée*. Aussi, sentant les menaces européennes, Kheireddine, Premier Ministre, voulu déjouer les manœuvres occidentales en essayant d'obtenir de la Turquie le fameux Firman rappelant le rattachement de la Régence de Tunis à la Sublime Porte.

«Quand, au début du XX^e Siècle, des intellectuels tunisiens entreprirent une campagne en faveur du nationalisme local, ils firent appel à leurs souvenirs historiques », conclut Casemajor⁽⁵⁾.

9) Les journalistes tunisiens musulmans, pour la plupart formés à la *Zaytouna* et à la *Khaldounia* (1896/1912), ont non seulement milité pour la Renaissance *d'al-'Umma at-Tunusiya* et la libération du Tunisien par les écrits, mais ils ont été eux-mêmes à la tête des tunisiens qui déployaient de grands efforts pour créer des structures capables d'aider à améliorer les conditions de vie des *indigènes* et à amener l'émancipation de la population musulmane. En hommes d'action, ils ont renforcé la lutte contre l'état de décadence du pays et contre la colonisation. Ils ont aussi participé aux Congrès Coloniaux (1906/1908) pour défendre les intérêts *indigènes* et dénoncer la politique coloniale française. Ils ont de même aidé au succès de l'importante réunion organisée pour protester contre les prétentions aux juridictions françaises des israélites tunisiens (1909). Ils ont encouragé et soutenu les grèves des étudiants de la Grande Mosquée, qui réclamaient des programmes modernes d'enseignement (1910). Bien plus, ils sont à la base du premier affrontement entre la population musulmane et l'appareil colonial (affaire du *Djellaz*, 7 novembre 1911), affrontement qui traduit «la prise de conscience par la masse, d'une opposition qui n'avait été jusque-là sentie que par l'élite intellectuelle»⁽⁶⁾. Ils sont du Comité de boycottage des tram-

(5) *L'Action Nationaliste en Tunisie* ; Casemajor Roger, Tunis, 1948.

(6) *L'Afrique du Nord en marche* ; Charles-André Julien, Paris, 1952, Juillard, p. 65.

ways de Tunis (1912), comme porte-parole de la population et défenseurs des revendications des grévistes, auprès des autorités françaises. D'ailleurs, plusieurs journalistes, suite aux tracasseries policières, quitteront le pays pour s'installer dans d'autres contrées. Certains mêmes, seront exilés par les autorités françaises.

Bien mieux, comme hommes de combat pour les causes justes, ils vont s'organiser pour porter aide à leurs frères trinitains.

La guerre italo-turque et l'occupation de la Libye qui s'en est suivie, ont été ressenties comme une atteinte à l'Islam et à la liberté, par la population musulmane de la Régence. En 1912, en dépit des dangers qu'ils en couraient, Abdelaziz Thaâlbî, Ali Bach-Hamba, Mohamed Djaïbi, Béchir Fourti, pour ne citer que ces noms, vont entreprendre des collectes de denrées alimentaires, réunir des sommes d'argent, acheter des chameaux⁽⁷⁾, peut-être même récupérer quelques armes, pour les acheminer ensuite vers les combattants libyens et la population des régions limitrophes au Sud tunisien.

10) Cette presse arabe, avant la première guerre mondiale, a créé une véritable génération de militants pour la cause nationale et a été à la base du grand mouvement tunisien qui va secouer énergiquement le Régime du protectorat français en Tunisie, et acheminer la Régence vers son indépendance. De plus, elle a créé une tradition de grand journalisme dans le pays grâce «aux belles et grandes figures trop tôt disparues hélas ! et que la Tunisie ne pleurera jamais assez : Ali Bouchoucha, Béchir Sfar et Ali Bach-Hamba», écrit Me Hassen Guellaty, le Chef du Parti Réformiste, dans le journal *al-Bûrhan*, le 19 septembre 1921.

11) On a écrit : «nul n'est remué comme les Arabes par la parole ou l'écriture. Aucune autre langue ne semble capable

(7) *M'hamed Ali. La naissance du mouvement ouvrier tunisien ;* Dr Ahmed ben Miled, éd. Salamambo, Tunis, 1984.

d'exercer sur l'esprit de ceux qui la parlent une influence à ce point irrésistible»(8).

Le Tunisien, cet arabe si sensible au verbe, héritier d'un passé arabo-musulman glorieux, cet homme fier de sa religion et fier d'appartenir à une communauté importante, cet *indigène* dis-je, réveillé de sa torpeur et secoué par la flamme patriotique hautement portée par la presse arabe, enfermé dans la certitude de ses croyances et remué par la langue du Coran, puisera en lui-même une force irrésistible, toujours renouvelée, capable de détruire toute opération de domination ou d'assimilation, et de neutraliser toute action de dépersonnalisation. Si bien qu'après quelque temps, il se libère nécessairement de toute domination étrangère.

(8) *Précis d'Histoire des Arabes* ; philip K. Hitti, p. 27.

9^e PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

I— Bibliographie sommaire sur la Tunisie, en fin du XIXe Siècle et début du XXe.

- Abdesselem (Ahmed), **Les Historiens Tunisiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe Siècles** (Essai d'histoire culturelle); Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Tunis, 1973.
- Ben Miled (Dr Ahmed), **Cinquante années de prépondérance française en Tunisie** (l'ouvrage est publié sous le pseudonyme de Hadi Zamane) ; Paris, Imp. Blanquet, 1931.
- Casemajor (Roger), **L'Action nationaliste en Tunisie, du Pacte fondamental de M'hamed Bey à la mort de Moncef Bey (1857/1948)** ; Tunis, 1948.
- Congrès Colonial de Marseille (5-9 septembre 1906) **Questions Tunisiennes - Communications présentées au Congrès...**; M'hamed Lasram et P. Dianous, Paris, 1907.
- Congrès de l'Afrique du Nord tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908, **compte-rendu des travaux** (2 volumes) ; Charles Depince, Paris, 1909.
- Djaït (Hichem), **La personnalité et le devenir arabo-islamique** ; éd. du Seuil, Paris, 1974.
- Enseignement (L') en Tunisie : **l'enseignement en Tunisie dans les années 1900 et essai de bibliographie générale, des temps les plus anciens à nos jours** (1973) ; en collaboration : Chédly khairallah, Mohamed Dabbab et les agents du Centre de documentation nationale, numéro Spécial 3, revue Tunisie-Actualités, CDN, Tunis, 1974.
- Ganiage (Jean), **Les Origines du Protectorat français en Tunisie (1861/1881)**; MTE, Tunis, 1968.
- Goldstein (Daniel), **Libération ou Annexion - Aux chemins croisés de l'Histoire tunisienne**; M.T.E. , Tunis, 1978;
- Guezmir (Khaled), **Jeunes Tunisiens**; éd. Alif, Tunis, 1986.
- Julien (Charles-André), **L'Afrique du Nord en marche** (Nationalismes musulmans et Souveraineté française) ; Paris, Julliards 1952.
- Colons Français et Jeunes-Tunisiens (1882/1912)** ; in Revue Française d'histoire d'Outre-mer, Tome LIX, Paris, 1967.
- Karoui (Hachemi), **La Régence de Tunis à la Veille du Pro-**

tectorat français ; Débats pour une nouvelle organisation (1857/1877) ; thèse dactylo, Tunis, 1973.

- Khairallah (Chédly), **Le Mouvement Evolutionniste Tunisien. Notes et Documents ; (3 tomes), Tunis, 1934 et 1938.**

Le mouvement Jeune-Tunisien . Essai d'histoire et de synthèse des mouvements nationalistes Tunisiens ; Tunis, 1956.

- Kraiem (Mustapha), **La Tunisie Précoloniale; (2 tomes), Tunis, 1973.**

- Lejri (Mohamed-Salah), **Evolution du mouvement national, des origines à la deuxième guerre mondiale ; (2 tomes), MTE, Tunis, 1974, 1977.**

- Le Tourneau (Roger), **Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane (1920/1961), Paris, Colin, 1962.**

- Mahjoubi (Ali), **Les origines du mouvement national en Tunisie, 1904/1934 ; Faculté des lettres, Publications de l'Université de Tunis, 1982.**

- Mzali (Mohamed-Salah) et Pignon (Jean) **Khereddine Homme d'Etat-Mémoires, M.T.E, Tunis, Sept. 1971 (Tomel).**

- Smida (Mongi), **Kheireddine, Ministre réformateur (1873-1877) ; M.T.E, Tunis, 1970.**

- Poncet (Jean), **La Colonisation et l'Agriculture européennes en Tunisie depuis 1881. Etude de géographie historique et économique ; Paris-La Haye, éd. Mouton, 1962.**

- Tlili (Béchar), **Etudes d'histoire sociale tunisienne du XIXe Siècle ; Faculté des lettres et Sciences Humaines, Tunis, 1974.**

Les Rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident en Tunisie, au XIXe Siècle (1830-1880) ; Fac. Let. Sc. H., Tunis, 1974.

Socialistes et Jeunes-Tunisiens à la veille de la Grande guerre (1911-1913) ; Fac. Let. Sc. H. Tunis, 1974.

- Zmerli (Sadok), **Figures tunisiennes. Les Successeurs ; M.T.E, Tunis, 1967**

II- Bibliographie sur la presse de Tunisie.

1- INDEX ET LISTES

ARCHIVES GENERALES

- Listes des journaux arabes aux Archives Générales, Tunis 1971, 28 pages dactylographiées ; Arch. C.D.N.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

- Liste des journaux édités en Tunisie (non arabes) et classés à la Bibliothèque Nationale, Tunis 1969, 14 pages dactylographiées : Arch. C.D.N.

- 3200 revues et journaux arabes (1800-1965) par MM. Abdelghani Bayouhd, Hassen Hanafi et Habib Sakki ; Bibliothèque Nationale de Paris, 1969. 250 pages.

- Liste des journaux et revues de la Bibliothèque Nationale, Tunis 1971, 37 pages dactylographiées : Arch. C.D.N.

CENTRE DE DOCUMENTATION NATIONALE

- Liste des journaux et revues de Tunisie au C.D.N. ; in Rev. Tunisie-Actualités, Tunis, Spécial 1971, pp. 19-30.

DABBAB (Mohamed)

- Index de la presse de Tunisie (1838-1904) ; Institut Français de presse (Université de Paris), février 1964, 60 pages ronéotypées, 21 x 27 cm.

- Liste des journaux, revues et publications en langue arabe publiés en Tunisie depuis 1860 (1277) ; in Rev. Tunisie-Actualités, Tunis, N°49-50, 2e semestre 1972, pp. 152-174.

- La documentation nationale (C.D.N) : liste des journaux et revues de Tunisie, la masse documentaire, l'organisation générale ; Numéro Spécial 1, Revue Tunisie-Actualités (Ministère des Affaires Culturelles et de l'Information), C.D.N., Tunis, 1971, 61 pages.

INSTITUT DES BELLES LETTRES ARABES

- Liste des journaux et revues de la Bibliothèque Ibla, 13 pages dactylographiées, Tunis 1971 ; Arch. C.D.N.

PILIPENKO (hélène), ROUSSET de Pina

- Récapitulation des périodiques officiels parus en Tunisie de 1881 à 1955 ; Bibliothèque Nationale, Tunis 1956, 108 pages 16 x 24 cm.

QUEMENEUR (J)

- Publications de l'imprimerie officielle tunisienne, de sa fon-

dation (1860) à 1882 ; in Rev. Ibla, N° 98, Tunis 1962, pp. 147-173.

- Almanachs tunisiens, in Rev. Ibla, N° 117, Tunis 1967, p. 67.

- La Ruznama de M'Hamed Belkhodja ; in Rev. Ibla. N° 121 Tunis 1968, pp. 17-44.

VAN LEEWEN (A)

- Index des publications périodiques parues en Tunisie (1874-1945) ; in Rev. Ibla, N° 69, Tunis 1955, pp. 153-167.

- Parmi les publications récentes... ; in Rev. Ibla, N° 73, Tunis 1956, pp. 72-80.

ZAWADOWSKI (G)

- Index de la presse tunisienne (1861-1936) ; in Rev. d'Etudes Islamiques, cahier IV, Paris 1937, pp. 357-389.

2- ARTICLES

BACH-HAMBA (Ali)

- La presse arabe en Tunisie ; hebdomadaire. Le Tunisien, Tunis, 7.4.1910.

CATTON (I)

- Mohamed es-senoussi ; in Revue Tunisienne de l'Institut de Carthage, Tunis, 1902, p. 432.

DABBAB (Mohamed)

- La presse tunisienne sous le régime du protectorat (1881-1954) ; quot. L'Action, Tunis, 11 et 13.3.1964.

- Le régime de la presse en Tunisie depuis ses débuts jusqu'à la veille de l'indépendance ; quot. L'Action, Tunis, 14 et 17.3.1964.

- La presse tunisienne : son développement et son rôle ; quot. L'Action, Tunis, 24 et 25.3.1964.

- Les publications et la presse étrangère en Tunisie ; quot. L'Action, Tunis, 26.3.1964.

- Contribution à l'établissement d'une bibliographie sur la presse Tunisienne ; in Rev. Tunisie-Actualités, N° 45, 1971, pp. 85-98.

- Chédly Khairallah, journaliste, homme politique et historien ; in Revue Tunisie-Actualités. C.D.N. Tunis, 1972, N° 47-48,

pp. 170-179.

- Le rôle de la presse dans la formation de la conscience nationale ; in Cahiers du C.E.R.E.S, Série Sociologie, N° 2, Tunis, 1974, pp.163-174.

DEMEERSEMAN (André)

- Soixante années de pensée tunisienne à travers les revues de langue arabe ; in Rev. Ibla, N° 62, Tunis 1953, pp. 113-201.

- Une parente méconnue de l'imprimerie arabe et tunisienne : la lithographie ; in Rev. Ibla, N° 64, Tunis 1953, pp. 347-389.

- Les données de la controverse autour du problème de l'imprimerie ; in Rev. Ibla, N° 65 et 66, Tunis 1954, pp. 1-48 et 113-140.

- Une nouvelle page de l'histoire de l'imprimerie en Tunisie ; in Rev. Ibla, N° 75, Tunis 1956, pp. 275-312.

- Contribution à l'histoire de l'imprimerie arabe en Tunisie ; in Rev. Ibla, N° 98, Tunis 1962, pp. 135-145.

LADREIT DE LA CHARRIERE (J)

- Le statut de la presse tunisienne ; in Bull. du Comité de l'Afrique Française, N° 6, Paris, juin 1935, pp. 379-381

LIAUZU (Claude)

- La presse ouvrière européenne en Tunisie (1881-1939), in Ann. de l'Afrique du Nord, 1970, Paris, C.N.R.S, 1971, pp. 933-955.

- Aux origines du Socialisme en Tunisie : La presse démocratique française avant 1914 ; in Ann. de l'Afrique du Nord, 1971, Paris, C.N.R.S. 1972, pp. 943-963.

ROSSIGNOL (Gilles)

- Le statut de la presse et des journalistes en Tunisie de 1859 à 1969 : in Rev. Servir, N° 6, Tunis 1970, pp. 38-49.

REVUE TUNISIENNE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

- Notes sur l'imprimerie en Tunisie ; Tunis, 1909, p. 107

VASSEL (Eusèbe)

- La littérature populaire des israélites tunisiens ; in Rev. Tunisienne de l'institut de Carthage, Tunis, 1904 : N° 46, juillet, pp.273-288; N° 47, septembre, pp. 371-390; N° 48,

novembre, pp. 495-507. 1905 : N° 49, janvier, pp. 26-40 ; N° 50, mars, pp. 121-135 ; N° 51, mai, pp. 207-220; N° 52, juillet, pp. 322-335 ; N° 53, septembre, pp. 453-459; N° 54, nov. pp. 591-598. 1906 : N° 57, mai, pp. 217-232 ; N° 58, juillet, pp. 337-359 ; N° 60, novembre, pp. 591-598. 1907: N° 61, janvier, pp. 51-63 ; N° 62, mars, pp. 137-146 ; N° 63, mai, pp. 292-301 ; N° 64, juillet, pp. 366-380 ; N° 65, septembre, pp. 426-437. 1908 : N° 68 mars, pp. 121-134.

- Un précurseur l'abbé F. Bourgade ; in R.T.I.C. 1909

3- OUVRAGES

BEN MAMI (Mohamed Sadok)

- La presse et la formation d'une opinion publique en Tunisie avant l'indépendance; mémoire, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1970.

BEN REJEB (Bourguiba)

- La presse humoristique tunisienne, des origines à 1964, à travers 3 périodiques : Jahjoui-El-Watan-El-Kanfoud; mémoire de fin d'Etudes Supérieures, présenté à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (Université de Tunis), juin 1972, 62 pages dactylo.

BEN SASSI (Khaled)

- Les origines de la presse écrite en Tunisie (1838-1888); mémoire de fin d'Etudes Supérieures, présenté à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (Université de Tunis), octobre 1971, 34 pages ronéotypées.

BEN YOUSSEF (Kamel)

- «La presse de Tunisie» entre hier, aujourd'hui et demain ; mémoire de fin d'études supérieures présenté à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (Université de Tunis), juin 1972, 40 pages.

BERCHER (Léon)

- La presse arabe en Tunisie 1861-1938 ; Nanterre s.l.n.d, dactylo.

CANAL (Albert)

- Conférence sur la presse, à l'Association des Anciens de

Sadiki ; Texte dactylographié, Tunis 1908, 15 pages. Arch. C.D.N.

- La littérature et la presse tunisienne (1880-1900) : édition la Renaissance du Livre, Paris 1923, 390 pages.

CANDAS (G.)

- Les coulisses de la presse tunisienne ; Tunis 1906.

CHATELAIN (Yves)

- La vie littéraire et intellectuelle en Tunisie de 1900 à 1937 ; librairie Paul Geuthner, Paris 1937, 340 pages.

DABBAB (Mohamed)

- La presse et les moyens d'information en Tunisie de 1838 à nos jours ; mémoire stencylé, présenté à l'Institut Français de Presse de l'Université de Paris en 1964, 446 pages.

- Index des revues et journaux tunisiens de langue française, de 1907 à l'indépendance (1956) ; Cahiers du C.E.R.E.S. (Université Tunis), 1974, 116 pages.

DE TRAZY (Philippe), Vicomte

- Histoire de la presse arabe ; tome IV, Beyrouth, 1953.

DURAN-ANGLIVIEIL (André)

- La législation de la presse et les libertés publiques en Tunisie ; Ed. Nouveau Prométhée, Paris 1936, 176 pages.

GHARBI (Fayçal)

- Le journal de l'aile radicale du mouvement Jeune Tunisien «Le Tunisien»: Mémoire de D.E.S., Faculté de Droit et des Sciences Economiques, 1970 (Université de Paris), 71 pages dactylographiées.

GUEZMIR (Khaled)

- Le journal «Le Tunisien» et son équipe ; mémoire de D.E.S., Paris, 1970, 69 pages ronéot.

JAAFAR (Majed)

- La presse littéraire en Tunisie de 1904 à 1955 ; Université de Tunis, 1979.

HADHRI (Mohieddine)

- Quelques aspects de la presse tunisienne à travers le journal «Le Tunisien» (Al Tunīsi) ; mémoire de fin d'étude supé-

rieures présenté à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (Université de Tunis), juin 1972.

SMIDA (Mongi)

- Aux origines de la presse en Tunisie. La Fondation du «Rā'id»; Imprimerie Officielle de la République Tunisienne, Tunis, 1979, 155 pages.

SOURIAU-HOEBRECHTS (Christiane)

- La presse Maghrébine, Libye-Tunisie-Algérie-Maroc ; évolution historique. Situation en 1965, organisation et problèmes actuels ; (préface de Roger le Tourneau). Edition du C.N.R.S, Paris 1969, 369 pages.

III- Documents d'archives

Les différents dossiers des journaux arabes, classés aux Archives générales (Premier Ministère), sont inventoriés sous: Série E, Carton 531, Section d'Etat. Le dossier «Presse arabe-Surveillance Indigène», est le carton 12. Il existe également une Boîte 550-30-15 contenant des dossiers de journaux. Voir également dossier 839 bis et SS. : presse arabe ; dossier 839, carton 71: Règlement de l'Imprimerie Officielle ; dossier 847, carton 77: documents sur le personnel de l'Imprimerie Officelle ; dossier 844: documents sur la gestion financière de l'Imprimerie Officielle.

المراجع والمصادر العربية عن الصحافة

- مقال بالرائد التونسي ، 1878 ، عدد 12 (السنة 19)
بقلم محمد السنوسي .

- «حرية المطبوعات» .

بقلم علي بوشوشة

جريدة «الحاضرة» ، عدد 430 ، 29 سبتمبر 1896 .

- «تاريخ الجرائد» .

بقلم محمد الصادق المحمودي .

مجلة «المعارف» ، تونس 1907 .

- «الجرائد العربية التونسية»

جريدة «الحاضرة» 2 جوان 1908 .

- «تاريخ الصحافة التونسية»

بقلم البشير الفورتي ، 1911 .

- «في تاريخ الصحافة التونسية»

بقلم الطيب بن عيسى

جريدة «المشير» ، 1912

- «الصحافة التونسية»

جريدة «العمران» ، 29 أبريل 1921

- «دخول الجريدة في العقد التاسع عشر من حياتها»

قلم التحرير

«جريدة الصواب» 17 فيفري 1922 .

- «تاريخ الصحافة العربية» .

للفيكونت فيليب دي طرازي

الجزء الرابع، بيروت، المطبعة الامريكانية، 1933 .

(جمع هذا العدد مع الجزء الثالث الذي نشر ببيروت سنة 1914 وطبعاً معاً بمطابع دار صادر ، بيروت . سنة 1967) .
«جرائد المملكة التونسية» 1870 - 1929 ، ص. 250-259 .

« متى كان ظهور الطباعة في تونس » .
بقلم محمد بالخوجة
«المجلة الزيتونية»
5، عدد 4، فيفري 1941، ص 144 .

«تاريخ الصحافة العربية بالبلاد التونسية» .
بقلم الأستاذ محمد بن الحسين
جريدة «الزهرة»، تونس 23 مارس 1944 .

«تاريخ الصحافة التونسية» .
بقلم محمد الحبيب
«المجلة الزيتونية»، 1945، ص 350 .

«الرائد الرسمي التونسي» .
بقلم الهادي المداني
«مجلة القضاء»، تونس، 1948 .

« الصحافة التونسية في ثلثي قرن»
بقلم الأستاذ ع... (عمر بن قفصية) .
جريدة «الأسبوع»، عدد ممتاز، تونس 25 ديسمبر 1950 و 8 جانفي 1951 .

«الحركة الأدبية والفكرية في تونس» .
محاضرات القاها الشيخ محمد الفاضل بن عاشور على طلبة قسم الدراسات الأدبية واللغوية 1955 .
جامعة الدول العربية، معهد الدراسات العربية العالية «القاهرة» 1956 .

« تاريخ الصحافة العربية وتطورها بالبلاد التونسية» .
للأستاذ محمد الصالح المهدي
دراسات معهد علي باش حانبة، السلسلة الأولى 1965 .
المطبعة الرسمية، تونس، 28 ص.، الحجم 16x24 .

10^e PARTIE

**LISTE DES PUBLICATIONS ARABES
(1860-1914).**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

QUOTIDIENS

اليومية

- | | | |
|--------------------------------|-----------|--|
| 1) Az-Zuhra (La Planète Vénus) | 1890-1307 | - الزهرة
صدرت مجلة شهرية في
1935 |
| 2) Ar-Ruṣṣiya (L'Informateur) | 1904.1321 | - الرشدية |
| 3) Al-Ḥaqqīqa (la Vérité) | 1907.1325 | - الحقيقة |
| un bimensuel a paru en 1922 | | صدرت جريدة نصف شهرية في 1922 |
| un hebdomadaire a paru en 1950 | | |
| 4) At-Taquddum (Le Progrés) | 1907.1325 | - التقدم |
| 5) Al-Iqbāl (L'Audace) | 1908.1326 | - الاقبال |

BIHEBDOMADAIRES

النصف اسبوعية

- | | | |
|---|-----------|--------------------------|
| 6) Al-Ittiḥād al-Islāmī (L'Union Islamique) | 1911-1329 | - الاتحاد الاسلامي |
| 7) Al-'Amal (L'Action) | 1934-1353 | - العمل |
| un quotidien a paru en 1955 | | صدرت جريدة يومية في 1955 |

HEBDOMADAIRES

الاسبوعية

- | | | |
|---|-----------|---------------------------------------|
| 8) Ar-Rā'id at-Tūnusī (L'Indicateur Tunisien) | 1860-1277 | - الرائد التونسي |
| 9) Al-Ḥāḍira (La Capitale) | 1888-1305 | - الحاضرة |
| 10) Sabīl ar-Rāsād (La Voie de Raison) | 1895-1313 | - سبيل الرشاد |
| 11) Lisān al-Ḥaqq (Voix de la Vérité) | 1896-1314 | - لسان الحق |
| 12) Al-Qalam (La Plume) | 1903-1321 | - القلم |
| Une revue trimestrielle a paru en 1968 | | صدرت مجلة (كل ثلاثة اشهر) في 1968. |
| 13) Ḡhā (Le Bouffon) | 1904-1321 | - حجا |
| Une revue irrégulière a paru en 1965 | | صدرت مجلة (الصدور غير منتظم) في 1965. |

14) Aṣ-Ṣawâb (La Justesse)	1904-1322	- الصواب
15) Izhâr al-ḥaqq (Montrer la Vérité)	1904-1322	- اظهار الحق
16) Tûnûs (Tunis)	1905-1323	- تونس
Un bimensuel a paru en 1907		صدرت جريدة نصف شهرية في 1907
Un quotidien a paru en 1936		صدرت جريدة يومية في 1936
17) Ḥabîb al-'Umma (L'Ami de la Nation)	1906-1324	- حبيب الامة
Un quotidien a paru en 1921		صدرت جريدة يومية في 1921
18) Al-Muz'iğ (L'Effroyable)	1906-1324	- المزعج
19) Tarwiḥ an-Nufûs (La Gaïeté des Ames)	1906-1324	- ترويح النفوس
20) Al-Muršid (Le Conseiller)	1907-1324	- المرشد
21) Al-Ma'ârif (Les Connaissances)	1907-1324	- المعارف
un bimensuel a paru en 1953		صدرت جريدة نصف شهرية في 1953
22) Lisân al-'Umma (La Voix de la Nation)	1907-1324	- لسان الامة
23) An-Naṣiḥa (Le Conseil)	1907-1325	- النصيحة
Un mensuel a paru en 1908		صدرت مجلة شهرية في 1908
24) Al-'Adliya (La Justice)	1907-1325	- العادلةية
25) Al-Munîr (L'Eclairer)	1907-1325	- المنير
26) Al-Qustâs (La Balance)	1907-1325	- القسطاس
27) Al-Munṣif (L'Impartial)	1907-1325	- المنصف
28) Al-'Ibar (Les Vérités édifiantes)	1908-1326	- العبر
29) Ḥatîb al-'Ālam (Orateur du Monde)	1908-1326	- خطيب العالم
30) Al-Islâm (L'Islam)	1908-1326	- الاسلام
31) At-Tasâmuh (La Tolérance)	1908-1326	- التسامح
32) Abû 'Gissa (Le Songe)	1908-1326	- ابو قشة
33) Al-Faṭḥ (La Conquête)	1909-1327	- الفتح
34) Muršid al'Umma (Guide de la Nation)	1909-1327	- مرشد الامة
35) An-Naḥḍa (L'Essor)	1909-1327	- النهضة

Un quotidien a paru en 1936	1909-1327	صدرت جريدة يومية في 1936
36) Abū-Nawās (Abou Nawas)		- أبو نواس
Un hebdomadaire a paru en 1952		صدرت جريدة اسبوعية في 1952
37) Al-'Ifrīt (Le Lutin)	1909-1327	- العفريت
Un hebdomadaire a paru en 1957		صدرت جريدة اسبوعية في 1957
38) At-Tūnūsī (Le Tunisien)	1909-1327	- التونسي
Un hebdomadaire a paru en 1952		صدرت جريدة اسبوعية في 1952
39) Al-Muḍḥik (Le Rigolo)	1910-1328	- المضحك
40) Walad al-Bilād (Le Fils du pays)	1910-1328	- ولد البلاد
41) Kārākūz (Le Guignol)	1910-1328	- كاراكوز
42) An-Nims (Le Furet)	1910-1328	- النمس
43) An-Naṣr (La Victoire)	1910-1328	- النصر
44) Abū-Ḥalaf	1910-1328	- أبو خلف
45) Ḡaḥḡūh (Le Bouffon)	1910-1328	- جججوح
46) Al-Liwā' (L'Etendard)	1910-1328	- اللواء
Un hebdomadaire a paru en 1949		صدرت جريدة اسبوعية في 1949
47) Al-Mušīr (Le Maréchal)	1911-1328	المشير
48) Aḍ-Ḍaḥk (Le Rire)	1911-1329	- الضحك
49) Al-Manār (Le Phare)	1912-1330	- المنار
Un hebdomadaire a paru en 1955		صدرت جريدة اسبوعية في 1955

BIMENSUELS

النصف شهرية

50) as-Sa'āda al-'Uzma (Le plus grand bonheur)	1904-1322	- السعادة العظمى
51) Taḥqīq al-amāl (La Réalisation des Espoirs)	1905-1323	- تحقيق الامال
52) Tūnūs (Tunis)	1907-1324	- تونس
Un hebdomadaire a paru en 1096		صدرت جريدة اسبوعية في 1906

MENSUELS

الشهرية

53) Ḥayr ad-Dīn (Khéreddine)	1906-1324	- خير الدين
54) Maḡallat an-Naṣīha (Le Bon Conseil)	1908-1326	- مجلة النصيحة
Un hebdomadaire a paru en 1907		صدرت جريدة اسبوعية في 1907
55) At-Turayā (La Pléiade)	1909-1327	- الثريا
Une revue mensuelle a paru en 1943		صدرت مجلة شهرية في 1943
56) Al-Madrassa (L'Ecole)	1911-1329	- المدرسة
Une revue trimestrielle a parue en 1933		صدرت مجلة (كل ثلاثة اشهر) في 1933

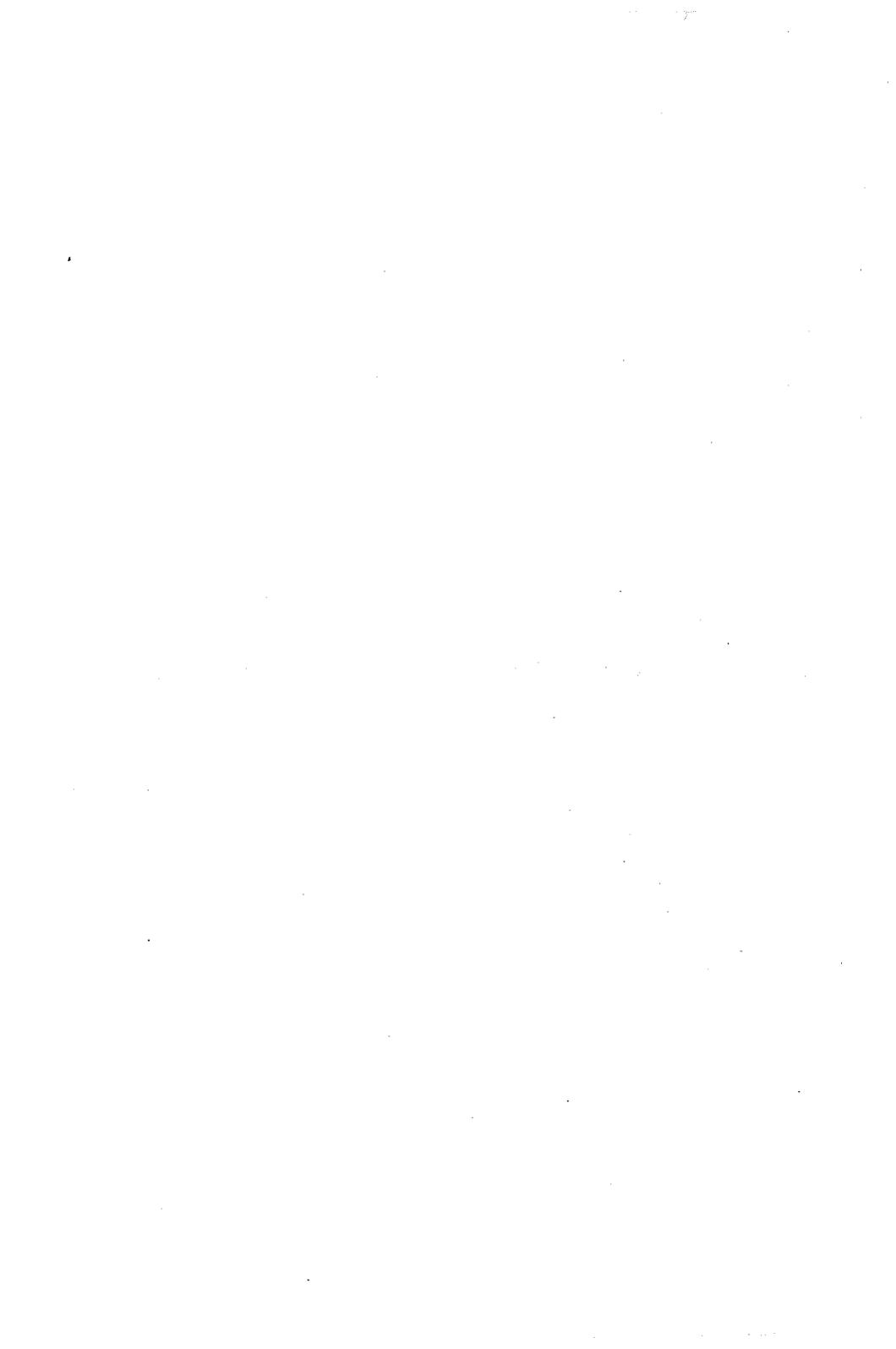
ANNUAIRES

السنوية

57) Al-bahḡa al-ḥusayniya fi t-tawāriḥ al-ḡāliya (Le Charme husséinite à l'époque actuelle)	1861-1278	- البهجة الحسينية في التواريخ الحالية
58) An-Nazha I-hayriya (La Distraction de Khéreddine)	1874-1291	- النزهة الخيرية
59) 'Ar-Ruznāma at-Tūnusiya (L'Amanach tunisien)	1901-1319	- الرزنامة التونسية

11° PARTIE

INDEX DES NOMS DE PERSONNES.



ABDELWAHAB, Hassen Hosni	123.
ABDOU, Mohamed (Cheikh)	10,89.
AKOUDI (al), M. Ben Salah	87.
BACH-HAMBA, Ali	10, 28, 32, 133, 185.
BAHRI, Mohamed	90.
BAROUDI, Mohamed	60.
BAYRAM, Mohamed (Beyram V)	60.
BELARBI, Aboubaker	87.
BELCADI, Mohamed Sadok	87.
BELHASSINE, Mohamed	71.
BELKHODJA, Hadj Sadok	120, 175, 176.
BELKHODJA, Mohamed	60, 61, 124.
BEN ACHOUR, Tahar (Cheikh)	10, 46, 87.
BEN ACHOUR, Fadhel (Cheikh)	86, 87.
BEN AISSA, Taëb	112, 160, 179.
BEN BRAHIM, Sadok	179.
BEN CHAABANE, Ibrahim Fahmy	110.
BEN CHEIKH AHMED, Ben Aïssa	118, 121, 160, 174.
BEN GAFSIA, Amor	109.
BEN GOUBRANE, Sadok	176.
BEN JABALLAH Younès	110.
BEN JELAL, Mohamed Othman	123.
BEN MAHMOUD, Salah	71, 92, 127.
BEN MUSTAPHA, Ali	159.
BEN OMRANE, Mohamed	101.
BEN OTHMAN, Hassine	77, 159, 173.
BEN ROMDHANE, Ali	87.
BEN SALEM, Tijani	109.
BEY, Tahar	122.
BLANC	154.
BOUABOURA, Ali B. Salem	87.
BOUALLEGUE Lamine	87.
BOUDERBALA, Mohamed Tahar	87.
BOUCHOUCHA, Ali	23, 31, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 179, 185.
BOUHAGEB, Amor	71.
BOUHAGEB, Salem (Cheikh)	32, 60, 61, 67.

BOUREKIBA, Mohamed	76, 158, 165, 167, 170.
BOUYAC, René	92, 128.
CHERIF, Mohamed Najar	87.
CHERIF, Mohamed	109, 172.
CHOUIKHA, Mokhtar	60.
DARGOUTH, Hadi	170.
DE CARNIERES, Victor	80, 84, 133.
DE LORD	154.
DJAIBI, Mohamed	32, 71, 83, 85, 87, 109, 110, 123, 148, 157, 167, 168, 169, 185.
DJAML ED-DINE, Ahmed (Cheikh)	123.
DJAZIRI, Hassine	83, 110, 174, 179.
DOMINGUEZ, Christian	129.
DORAI, Ahmed	83.
ESSAFI, Ahmed	110.
FLEURY	169.
FOURTI, Béchir	109, 120, 185.
GAUTIER	154, 169.
GHATTAS, Abderrazak	52, 94, 95, 96, 97, 99, 123, 159, 169, 170.
GOGUYER	128.
GUELLATY, Hassen	71, 185.
HACHEM, Mohamed	87.
HADDAD, Tahar	10, 83, 179.
HOLT, Richard	58.
HUSSEIN (Général)	60, 139.
JADOUI, Sliman	10, 102, 109, 179.
KABADOU, Mahmoud	21, 60.
KAHIA, Ali	109.
KALSI, (el)	83

KARABAKA, Abderrazak	175
KAROUÏ, Mohamed	61.
KASTALLI, Chédli	170.
KHAÏRALLAH, Ben Mustapha	32.
KHAZNADAR, Mohamed Chédli	87
KHEDER Hassine, Mohamed	10, 28, 87, 179
KHEÏREDDINE Pacha 9,14, 20, 21, 22, 27, 44, 58, 60,60, 61, 62, 66, 184	
KHENGUI, Béchir	110
KHIARI, Azouz	118
KLÏBI, Mohieddine	83, 109
KMEÏS	154
LABÏDI , Hédi	10, 83
LAROUSSI, Mohamed	87.
LASRAM, Mohamed	31.
LAROUSSI, Mohamed,	169, 170
LAZOGHLÏ	123
LAZOCHLI, Hassen	60, 123
Léal	166.
MAHJOUR, Abdelaziz	175.
MAHMOUDI, Mohamed Sadok	123
MAZÏGH	211, 170
MEKKÏ (el), Hachemi	28, 117, 118, 120, 122, 172, 173.
MEKKÏ (el), Sahbi	120
MELHAME, Néjib	128.
M'HÏDI, Mohamed-Salah	115, 117
MÏLLET, René	64
MESSAOUDI, Abdelaziz	10, 87
MOURALI, Chédli	71, 107, 109
NAKHLÏ (en), Mohamed	10, 122.
NESÏLLÏON	120
NOOMANE, Mohamed	97 173
OÏSY (D'), Jacquinet	127
PRAX, Auguste	127, 131.
PUAUX Gabriel	73

ROY, Bernard	153.
SEBAÏ, Hédi	76, 97, 165.
SEHILI, Chérif	87
SENOUSSI, Mohamed	60, 61, 70.
SENOUSSI, Ali	87
SFAR, Béchir	10, 23, 31, 32, 61, 62, 80, 83, 185.
SNADLY, Abderrahmān	71, 73, 87, 160, 164
TALAAAT, Mohamed	104
THAALBI, Abdelaziz	74, 76, 110, 164, 165, 179, 185.
TOUNSI, Mohamed	120.
ZACCARIA, Mohsen	122, 179.
ZAUCHE, Abdeljelil	110, 133, 134.
ZARROUK, Mohamed	160.
ZARROUK, Béchir	121.
ZMERLI, Sadok	110.

SYSTEME DE TRANSLITTERATION

PROPOSE

Voyelles

a	ā
i	ī
u	ū

Consonnes

ث	=	t
ج	=	g
ح	=	h
خ	=	h
ذ	=	d
ذ	=	s
ص	=	s
ط	=	t
ظ	=	z
ف	=	d
ع	=	f
غ	=	g
ق	=	q
	=	!..

Principe : un seul signe par lettre

1° Edition
ACHEVE D'IMPRIMER
Imprimerie de la S.T.D.
Avenue 20 Mars Bab - Saâdoun
1990